

16 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N° 2023-116-DC

Le seize novembre deux mille vingt-trois à 17 heures 30, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à Le Plus – Pôle de Formation à Saumur, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET CLAISSE Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le neuf novembre deux mille vingt-trois et sous sa présidence (sauf 115 et 119)

Membres présents :

Président, Jackie GOULET CLAISSE (sauf 115-119-127)

Vice-présidents, Sylvie PRISSET (Présidence 115-127- sauf 119), Michel PATTEE (115 à 121) (Présidence 119), Nicole MOISY (115 à 141), Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE (115 à 122), Grégory PIERRE (116), Marc BONNIN (116 à 150), Anatole MICHEAUD, Béatrice BERTRAND (sauf 115-127), Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Éric MOUSSERION, Éric TOURON

Conseillers délégués, Sophie TUBIANA (115 à 130), Thomas GUILMET (115 à 133), Astrid LELIEVRE, Laurent NIVELLE, Pierre-Yves DOUET, Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT (115 à 133), Gilles TALLUAU (sauf 115-127)

Conseillers, Didier ROUSSEAU (116), Arnel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Jean-Luc GIRARD, Guillaume MARTIN, Jacky MARCHAND, Éric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Pierre DE BOUTRAY, Nathalie GOHLKE, Christian GALLE, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL (115-127), Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN (115 à 148), Jean-François MIGLIERINA (115 à 123 - sauf 115), Michel DELPHIN, Myriam de CARCARADEC, Bruno CHEPTOU, Laurence CAILLAUD, Patricia COCHET, Éric POEHR (115 à 141), Isabelle DEVAUX, Nicole PEHU, Claudie MARCHAND, Marc-Antoine NERON, Bruno PROD'HOMME, Géraldine LE COZ, Christophe CARDET (116 à 123), Bernard HENRY (sauf 125)

Absent (s) / Excusé(s) :

Frédéric MORTIER, Olivier DESCHARD, Jeannick CANTIN, Benoît LEDOUX, Alain BOISSONNOT, Marie-Luce DURAND, Nathalie MORON, Colette GAGNEUX, Catherine EVILLARD, François BREE, Sylvain LEFEBVRE, Emmanuel BRAULT, Noël NERON, Béatrice GUILLON, Nathalie LIEBAULT, Gaëlle FAURE, Arlette BOURDIER, Sylvie TAUGOURDEAU, Bertrand CHANDOUINNEAU, Patricia VILLARME

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Alain BOISSONNOT à Christian GALLE, Didier ROUSSEAU à Eric TOURON (115-117 à 150), Arlette BOURDIER à Astrid LELIEVRE, Nathalie LIEBAULT à Marc-Antoine NERON, Olivier DESCHARD à Jacqueline TRADIVEL, Bertrand CHANDOUINNEAU à Jean-Pierre ANTOINE, François BREE à Nicole MOISY (115 à 141 - sauf 115-127), Noël NERON à Sophie TUBIANA (115 à 130), Marie-Luce DURAND à Jérôme HARRAULT, Jean-François MIGLIERINA à Sandrine LION (124 à 150 – sauf 127), Michel PATTEE à Myriam de CARCARADEC (122 à 150), Catherine EVILLARD à Eric POEHR, Sylvain LEFEBVRE à Nicole PEHU

Secrétaire de séance : Bruno CHEPTOU

	DC 115	DC 116	DC 117 118	DC 119	DC 120 121	DC 122 123	DC 124	DC 125	DC 126	DC 127	DC 128 à 130	DC 131 à 133	DC 134 à 141	DC 142 à 148	DC 149 150
Membres en exercice	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81
Quorum	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41
Présents	54	63	61	59	61	59	57	56	57	53	57	56	54	52	51
Absents - Excusés	27	18	20	22	20	22	24	25	24	28	24	25	27	29	30
Pouvoirs	10	10	11	11	11	12	13	13	13	11	13	12	12	11	11
Votants	64	73	72	70	72	71	70	69	70	64	70	68	66	64	63

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le rapport sur les orientations budgétaires constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité.

Sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport sur les orientations budgétaires précise les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des dépenses et des recettes aussi bien en fonctionnement (personnel, fiscalité, concours financiers,...) qu'en investissement (engagements pluriannuels) ainsi que la structure et la gestion de la dette, présenté dans les deux mois avant l'adoption du budget à l'assemblée délibérante, donne lieu à un débat.

Sur la base de ce rapport, le débat d'orientations budgétaires vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

1. Contexte économique

1.1. Une croissance faible et une inflation toujours élevée au niveau mondial

L'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses. La croissance économique mondiale devrait se hisser à 3.0 % en 2023. En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023, compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu enregistrée en Chine.

L'inflation globale a continué de reculer dans de nombreux pays, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires au premier semestre de 2023. En revanche, l'inflation sous-jacente (c'est-à-dire hors composantes les plus volatiles, à savoir l'alimentation et l'énergie) n'a pas sensiblement reflué. Elle reste nettement supérieure aux objectifs fixés par les banques centrales. L'un des principaux risques est que l'inflation s'avère de nouveau plus persistante qu'anticipé, ce qui obligerait les banques centrales à relever encore les taux d'intérêt ou à les maintenir à un niveau élevé pendant une période plus longue.

1.2. La croissance de l'économie française gagnerait en vigueur en 2024

Dans un environnement international qui semble relativement peu porteur, et malgré un léger rebond attendu de la consommation des ménages, l'activité économique ralentirait en France au second semestre 2023. Le rythme de croissance serait de l'ordre de +0,1 % à +0,2 % par trimestre (après +0,5 % au deuxième trimestre), portant la croissance annuelle à +1 % en 2023. Fin 2023, l'« acquis » de croissance pour 2024 serait modeste.

En effet, en 2023, après avoir bien résisté à l'hiver, l'activité économique en France a vigoureusement accéléré au deuxième trimestre. Les prix des matières premières ont nettement baissé, le pic d'inflation est passé, et les parts de marché à l'exportation, affectées par la crise sanitaire, rebondissent. Le marché du travail continue d'être dynamique, et le taux de chômage est proche de son niveau le plus bas depuis 40 ans.

En 2024, la croissance retrouverait un rythme proche de son potentiel. L'activité serait principalement soutenue par le rebond attendu de la consommation des ménages, dans un contexte de reflux de l'inflation, alors que l'investissement serait freiné par le niveau élevé des taux d'intérêts.

L'inflation baisserait légèrement en 2023, à +5 % en moyenne annuelle. Elle diminuerait plus nettement en 2024, à +2,6 %, grâce au ralentissement des prix de l'alimentation et des biens manufacturés.

2. Les Projets de Loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 et de Finances pour 2024 : ce que la collectivité doit retenir

Le projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...). Bien que l'effort pèse avant tout sur l'État et les administrations centrales, dont les dépenses doivent diminuer en volume de 0,9% chaque année, hors charge de la dette, les collectivités territoriales doivent diminuer leur volume de dépenses de 0,3% par an. Il est à souligner que cet objectif semble inatteignable aujourd'hui : malgré de véritables efforts sur les charges de fonctionnement, l'agglomération, comme toutes les collectivités et comme les entreprises du secteur privé, subit une inflation importante sur l'ensemble de ses dépenses. De surcroît, les décisions gouvernementales relatives aux ressources humaines s'appliquent sans compensation de la part de l'État, et certains transferts de compétences, comme celle de la gestion et sécurisation des digues, impliquent des dépenses nouvelles.

Dans le Projet de Loi de Finances (PLF), l'une des mesures d'économie envisagées par l'État consiste à étaler la suppression de la CVAE jusqu'en 2027, alors que la disparition de cette taxe était jusque-là programmée pour 2024. Le PLF 2024 inclut donc une nouvelle baisse de la CVAE, de 1

milliard d'euros. Pour rappel, les collectivités (communes, intercommunalités et départements) ne reçoivent plus la CVAE, puisque l'intégralité du produit de cet impôt est désormais affectée au budget de l'État. Elles sont compensées par l'affectation d'une fraction de TVA déterminée sur la base d'une moyenne de leurs recettes de CVAE sur quatre ans (les années de référence 2020, 2021, 2022 et 2023 ont servi à calculer la compensation versée en 2023).

S'agissant des dotations aux collectivités, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) va être abondée de 220 millions d'euros en 2024. 100 millions d'euros sont ainsi prévus pour la dotation de solidarité rurale (DSR) et 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU). Enfin, 30 millions d'euros doivent être injectés par l'État pour alimenter la dotation d'intercommunalité (DI). Mais cette dernière augmentera de 90 millions d'euros au total. En effet, un "écrêtement" de 60 millions d'euros de la dotation de compensation de la DGF des intercommunalités à fiscalité propre sera inscrit dans le projet de budget.

Également, les variables d'ajustement – c'est-à-dire un ensemble de dotations et de compensations d'exonérations – doivent être réduites de 70 millions d'euros en 2024. Pour 2023, la minoration n'était que de 15 millions d'euros et ne pesait que sur les départements. Il en sera tout autrement en 2024, selon le PLF. La participation des départements doit passer à 10 millions d'euros (sans doute pour tenir compte de la forte baisse des droits de mutation à titre onéreux), tandis que les régions et le bloc communal doivent déboursier des montants équivalents (30 millions d'euros).

D'autre part, le niveau des dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL, DETR) sera maintenu et mentionne diverses "mesures de soutien ciblées". La poursuite du "verdissement des dotations d'investissement" impliquera que 30% des projets financés par la DSIL et 20% de ceux bénéficiant de la DETR "devront être considérés comme favorables à l'environnement".

Pour soutenir le déploiement de la planification écologique dans les territoires, les engagements du Fonds vert s'élèveront désormais à 2,5 milliards d'euros en 2024, soit une hausse de 500 millions d'euros par rapport à 2023. En fonction des projets présentés par les collectivités, le Fonds vert financera à la fois des actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations/recul du trait de côte) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

Par ailleurs, le périmètre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) va être étendu aux opérations d'aménagement. Pour rappel, ce dispositif financier a pour but d'assurer une compensation, au taux de 16,404%, de la charge de TVA, que les collectivités territoriales et leurs groupements supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

3. La situation financière de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

3.1. Les perspectives financières 2023-2027

La collectivité demeure, en cette fin d'année 2023, en bonne santé financière. La trajectoire contenue des charges de fonctionnement, le transfert d'impôts nationaux visant à compenser la suppression d'impôts locaux et dont la dynamique nous est favorable, l'augmentation des recettes permise par le développement économique du territoire – qu'il s'agisse des revenus immobiliers ou du versement mobilités – et les choix politiques opérés ces dernières années – et notamment l'instauration de la taxe GEMAPI, le lissage des prix de l'eau, de l'assainissement et des déchets – permettent à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire d'aborder les prochaines années avec sérénité.

Il est à souligner, en particulier, l'évolution de nos recettes fiscales : si celles-ci étaient de 28 millions d'euros en 2021, 30,8 millions d'euros en 2022 et s'approcheront de 32,2 millions en 2023, elles sont estimées à 33 millions d'euros en 2024 soit une augmentation depuis 2021 d'environ 18%.

Si cette sérénité ne doit pas exclure, au contraire, de porter un regard vigilant et attentif sur l'évolution de nos charges de fonctionnement et principalement des charges de personnel, elle permet de poursuivre la mise en œuvre de l'engagement prioritaire pris par la collectivité : investir massivement pour les 100 000 habitants et pour le territoire. Les trois axes définis en 2020 demeurent : le développement économique, le service public et l'environnement.

Sur ce dernier point en particulier et dans le cadre d'une prise en compte plus fine et plus précise de l'impact de nos politiques publiques en matière environnementale, la collectivité présentera en 2024 son premier budget climat dont l'évolution vers un budget vert deviendra obligatoire en 2024. Pour ce premier exercice, il s'agira d'évaluer la cohérence de nos dépenses avec les objectifs environnementaux et climatiques (Accord de Paris, lois Energie-Climat, EGALIM, REEN...) et d'analyser nos marges de manœuvre pour réorienter, le cas échéant, certaines de nos dépenses.

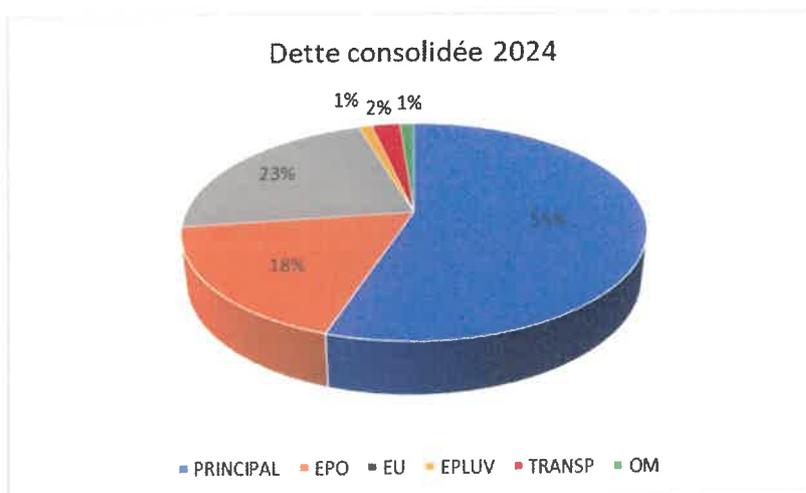
Cet outil d'évaluation et d'analyse de nos politiques, cohérent avec les ambitions de notre PCAET, devra naturellement se combiner avec d'autres outils susceptibles de mettre en exergue les impacts principalement sociaux et économiques de nos actions. La décision politique aura à trouver son équilibre entre l'ensemble de ces données.

Accusé de réception en préfecture
049-200071876
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception en préfecture : 22/11/2023

3.2. La dette

La dette consolidée (Budget Principal et budgets annexes) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est de 34 832 946€ au 1/01/2024.

Le Budget Principal en représente plus de la moitié avec 19 213 29€ soit 55% de l'encours. L'encours des budgets annexes est réparti de la manière suivante : Eaux Usées 7 793 924€ (23%), Eau Potable 6 245 770€ (18%), Transports 806 063€ (2%), Eaux pluviales 371 173 (~1%) et Déchets 402 725€ (~1%)

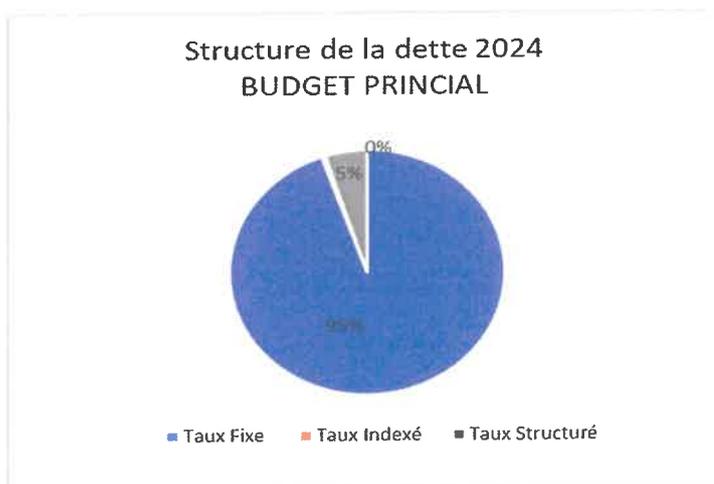


La dette du Budget Principal :

L'encours de la dette du Budget Principal s'élève à 185 € par habitant. La moyenne nationale pour un EPCI de même strate démographique se situant à 369 € par habitant, l'agglomération Saumur Val de Loire demeure très en-deçà, aujourd'hui, des autres collectivités de même taille.

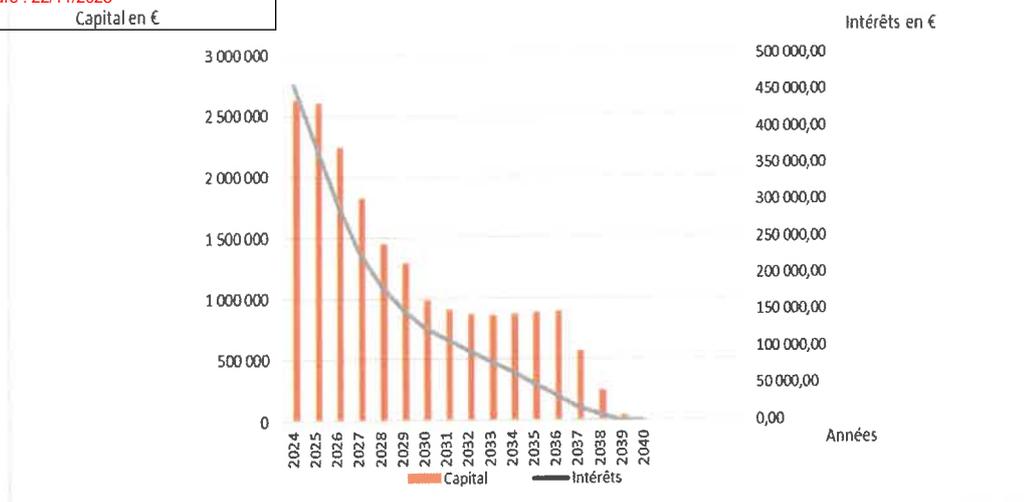
Par ailleurs, le stock de dette doit s'analyser au regard de la capacité que démontre la Communauté d'Agglomération à le rembourser grâce à son épargne : le délai de désendettement. Le rapport entre le niveau de dette et le niveau d'épargne est estimé à 2,85 ans en 2024. Ce ratio est donc inférieur au seuil de vigilance (7 ans) et très inférieur au seuil d'alerte (10 ans) et au seuil indépassable (15 ans).

La dette du budget principal, entièrement contractée en devise euro, est composée à 94,65% d'emprunts à taux fixe (18 186 374 €), 0,4% d'emprunts à taux indexés (76 916 €), et 4,95% d'emprunts à taux structurés (950 000 €).



Capital en €

Extinction de la dette - Budget PRINCIPAL



La dette s'éteint réellement en 2052 et non en 2039 comme retracé dans le graphique – mais, de 2040 à 2052, il s'agit de la comptabilisation d'un bail à construction de 4 517€/an.

4. Une politique d'investissements assurée

Ce document d'orientation budgétaire 2024 vient à nouveau faire une traduction budgétaire fidèle des orientations politiques de l'exécutif. Se lisent aisément les priorités définies, puisque :

- le développement économique, priorité majeure du mandat, mobilise près de 9 millions d'euros ;
- le développement et le renforcement des services publics et l'aménagement du territoire – habitat, sport, culture, urbanisme... -, conditions nécessaires au développement économique, mobilise près de 7,5 millions d'euros ;
- la préservation de l'environnement, élément toujours plus important de la qualité de vie et opportunité majeure en matière d'emploi et d'innovation, mobilise près de 3 millions d'euros ;

Ainsi, au total, c'est un peu plus de 21 millions d'euros qui seront investis, tous domaines confondus, en 2024 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Ce haut niveau d'investissement traduit le maintien du cap fixé par l'exécutif 2020. À ce titre, la collectivité devra être particulièrement vigilante pour que progresse nos taux d'exécution budgétaire (mandatement + engagement) : si celui-ci était de 86% en 2021, 89% en 2022 – le chiffre 2023 n'est naturellement pas encore connu -, l'objectif de 92% en 2024 doit être fixé.

4.1. L'économie

Le développement économique, dont la dynamique est notable depuis plusieurs années, doit continuer d'être notre priorité. C'est bien lui qui permet la création d'emplois et la production de richesses, elles-mêmes conditions nécessaires d'un développement social et culturel plus juste, plus équitable et plus harmonieux.

L'année 2023 a été marquée par des installations d'entreprises notamment exogènes et génératrices d'emplois. L'année 2024 devrait être dans la continuité. Ce développement permet, il faut nous en réjouir, à la fois de créer de l'emploi et, en parallèle, d'augmenter les recettes de la collectivité. Une hausse annuelle moyenne de 10% des recettes des loyers économiques doit constituer notre objectif pour les années à venir et l'on peut envisager que le versement mobilités, passé de 3,75 millions d'euros en 2022 à 4,2 millions d'euros (estimé) en 2023, continuera d'augmenter avec une perspective à 4,9 millions d'euros en 2024 et un dépassement de la barre des 5 millions en 2025.

Aussi, si le chômage a baissé sur le Saumurois pour se fixer à 7,1% au deuxième trimestre 2023 – avec, il faut le souligner, une baisse de -0,4% sur un an, deuxième baisse la plus importante du Département après le bassin angevin -, nous devons nous donner comme objectif un taux compris entre 6,5 et 7% en 2024 avec, en ligne de mire pour 2026, un taux compris entre 5,5 et 6%.

À ce titre et dans la perspective à la fois de la raréfaction du foncier disponible et de la réduction progressive des possibilités d'artificialisation des sols, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire devra en 2024, formaliser à chaque fois qu'elle le peut la nécessité pour chaque nouvelle installation ou extension d'entreprise de créer un minimum d'emplois à l'hectare. Pour 2024, il est proposé d'instaurer la règle suivante : chaque nouvel hectare consommé en matière de développement économique doit être créateur de 25 emplois au minimum.

Ainsi, afin d'atteindre ses objectifs en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire continuera en 2024 de déployer ses actions dans l'ensemble des filières économiques du territoire : l'industrie, le commerce, l'artisanat et le tertiaire, le tourisme et le patrimoine, l'agriculture et la ruralité (et notamment la filière bois et la filière cheval), filières auxquelles s'ajoute nécessairement une politique forte en matière d'emploi, de formation et d'insertion. En soutenant toutes ces filières, c'est bien la totalité du territoire qui est visé, dans sa globalité autant que dans la richesse de ses attributs particuliers et localisés. Cet accompagnement de l'ensemble des filières se conjugue en outre à l'aménagement numérique du territoire, tout comme à l'aménagement urbanistique évoqué plus loin : l'agglomération, adhérente du syndicat Anjou Numérique, continuera ainsi de participer activement à la coordination du déploiement de l'internet très haut débit pour tous et notamment pour les entreprises.

4.1.1. Le développement économique industriel, agricole, commercial, artisanal, tertiaire et touristique

Nous devons continuer de donner au territoire des moyens à la hauteur de nos ambitions en matière de développement économique. Ainsi, en 2024, la Communauté d'Agglomération :

- renforcera sa politique en matière de développement de l'industrie avec notamment :
 - o le recentrage des aides aux entreprises sur le volet immobilier d'entreprise ;
 - o le lancement d'actions concrètes en faveur de la sobriété foncière visant à appliquer le principe du zéro artificialisation nette tout en permettant le développement des entreprises déjà présentes et l'accueil de nouvelles entités avec la réalisation d'un schéma directeur des zones d'activités économiques ;
 - o la poursuite de la construction de bâtiments économiques sur l'ensemble des pôles du territoire intégrant une dimension plus respectueuse de l'environnement notamment par le recours aux composants biosourcés et à la pose systématique de panneaux photovoltaïques avec usage électrique en autoconsommation ;
 - o la poursuite de l'animation économique pour favoriser la mise en relation des entreprises et l'émergence de dynamiques collectives ;
 - o la participation à une filière hydrogène en lien direct avec les entreprises du territoire et leurs besoins tout en maintenant notre effort sur les bio carburants ;
 - o l'installation de nouvelles formations supérieures ;
- poursuivra sa politique en faveur du commerce et de l'artisanat dans les centres-villes et les centres-bourgs du territoire, à travers notamment :
 - o la poursuite du dispositif « Commerce Plus » ;
 - o la finalisation du projet de cour artisanale au sein du quartier prioritaire de Saumur ;
 - o la poursuite de l'animation des trois pépinières d'entreprises dont celle de Doué qui a ouvert ses portes en 2023, avec comme objectif un taux d'occupation de 85% en 2024 et 90% en 2025 ;
- accélérera son accompagnement du développement du secteur tertiaire avec la création d'une offre immobilière par la réhabilitation de bâtiments en bureaux permettant l'implantation de nouvelles activités ;
- accélérera le développement touristique du territoire avec :
 - o la continuation des études opérationnelles du projet Loire à Vélo Troglo ;
 - o la poursuite de l'évènement Anjou Vélo Vintage en juillet 2024, dans le cadre du contrat 2023-2027, avec plusieurs objectifs spécifiques tels que le maintien à 10 000 participants, l'augmentation à hauteur de 3% du nombre de participants hors Région Pays de la Loire et l'augmentation à hauteur de 70 000 euros des recettes de sponsoring ;
 - o le développement de nouvelles boucles équestres et l'inauguration de la Route Européenne D'Artagnan ;
 - o le lancement de projets d'itinéraires « Gravel » pour capter de nouvelles clientèles cyclotouristiques ;
 - o la programmation de projets de coopération avec les intercommunalités voisines de la Vienne et des Deux-Sèvres autour de la valorisation de la Dive.
- poursuivra ses actions en matière d'agriculture avec la mise en œuvre du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial et la continuation du projet de création d'une cuisine centrale ;

- portera une attention particulière à l'innovation économique, sociale et écologique en soutenant les projets en faveur des énergies renouvelables autour du schéma directeur des énergies renouvelables, en particulier les parcs photovoltaïques et la filière hydrogène ;
- soutiendra le dispositif d'aide en faveur de la création et de la transmission d'entreprises Initiative Anjou par un nouvel abondement au fonds de prêt ;
- poursuivra son soutien à la filière équine, principalement à travers la création d'une Société Publique Locale chargée du développement et de la valorisation du site équestre de Verrie, pour lequel l'agglomération a signé un bail emphytéotique avec l'État en juillet dernier ;
- assurera la mise en œuvre du plan d'actions de la charte forestière avec l'objectif de planter ou d'aider à la plantation de 10 000 arbres par an, sur le territoire, à partir de 2024 ;
- poursuivra son engagement sur la zone de Méron - zone marquée par la création, en 2023, de la Réserve Naturelle Régionale et par la finalisation de la convention fixant les conditions d'implantation des futures entreprises et l'extension des actuelles sur la ZI tout en rappelant les engagements pris par l'agglomération en matière de préservation de la biodiversité sur cet espace.

4.1.2. La formation, l'emploi et l'insertion

Le développement de l'ensemble des filières économiques du territoire et l'atteinte des objectifs, notamment en matière d'emploi, ne peut faire l'économie d'une politique forte en matière de formation et d'insertion. De ce point de vue, la baisse du taux de chômage enregistrée ces derniers mois et ces dernières années oblige à être toujours plus innovant et toujours plus volontaire en la matière. La réduction du taux de chômage, lorsque celui-ci est objectivement bas, exige de redoubler d'efforts pour favoriser une création d'emplois en accord avec les ressources disponibles sur le territoire, renforcer la formation afin de rendre plus harmonieuses l'offre et la demande, se faire rencontrer l'offre et la demande et favoriser le retour à l'emploi. Ainsi, la Communauté d'Agglomération :

- soutiendra les relais pour l'emploi mis en place sur le territoire afin d'apporter pour tous les publics un service d'information, de conseil et d'orientation ;
- poursuivra son soutien en faveur de l'insertion des jeunes, grâce notamment à la Mission locale et à Unis Cités ;
- poursuivra son soutien aux chantiers d'insertion dans le cadre de la nouvelle feuille de route établie en 2023 avec les différents acteurs et financeurs ;
- poursuivra son soutien en faveur de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ;
- renforcera son action en faveur des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ;
- maintiendra l'expérimentation CLEFOP, pour laquelle Saumur Val de Loire est territoire expérimental ;
- s'attachera à développer de nouvelles formations au sein du Pôle régional de formation ;
- continuera les réflexions et les projets en faveur du développement de formations pour les métiers en tension ;
- poursuivra les études d'extension du Pôle Régional de Formations Le Plus sur le site Jean Rostand pour y accueillir un espace de restauration et de nouvelles salles de classes ; plus globalement, l'agglomération sera en veille sur d'éventuelles opportunités foncières à proximité du site pour anticiper une extension.
- accompagnera la CCI dans son projet de création de nouvelles formations dans le quartier prioritaire de Saumur.

4.2. L'écologie

L'écologie et la préservation de l'environnement constituent la seconde priorité de ce mandat. Elle doit être au cœur de tous les projets, car elle est une exigence de chaque instant. Essentielle en matière de consommations d'énergie, d'eau et d'assainissement, de déchets, de prévention des risques, de préservation des milieux naturels et aquatiques, elle l'est aussi en matière d'économie, d'agriculture, de mobilités, de solidarité ou d'aménagement. C'est aussi parce qu'elle offre à notre territoire de nombreuses opportunités – créations d'emplois, innovations territoriales, qualité du cadre de vie... – qu'elle doit faire l'objet non seulement d'un regard attentif mais aussi d'investissements et d'actions soutenus conformément aux engagements du PCAET qui vise un territoire à énergie positive en 2050.

4.2.1. Environnement, Déchets et Transition énergétique

Service public de gestion des déchets

Le budget 2024 a été construit dans la continuité de l'équilibre budgétaire global du service et de la fiscalité auparavant votée.

Dès concrètement, en 2024, l'agglomération :

finalisera son schéma directeur eau potable du Nord Authion (secteur régie) et les premiers investissements associés au programme de travaux pourront être engagés dès 2024. Le schéma directeur eau potable du territoire « Sud Authion » sera lancé courant 2024. En assainissement, le schéma directeur du Gennois devrait se terminer en 2023 et celui sur le Nord Authion devrait être finalisé pour fin 2024.

Ces schémas directeurs permettront d'identifier et prioriser les travaux à réaliser dans un cadre budgétaire contraint. L'objectif étant d'avoir une couverture complète du territoire d'ici 2030. Ces schémas directeurs donneront, aussi, des orientations sur la politique tarifaire à poursuivre pour les années à venir. À noter que la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) sera mise en place dès le 01 janvier 2024.

- poursuivra l'amélioration de la productivité des services des régies et l'amélioration du service rendu aux usagers, notamment par le développement de nouvelles technologies (systèmes intelligents).
- achèvera, avec sa régie Eaux Saumur Val de Loire, le déploiement de la télé-relève des compteurs d'eau sur son territoire, et déploiera à grande échelle un nouveau portail internet abonnés.
- renforcera la recherche active de fuites et l'augmentation du rendement du réseau d'eau potable, dont l'objectif est de 89% en 2024, par l'amélioration de la sectorisation et la maîtrise des pressions (vannes modulantes). De plus, des travaux de sécurisation de l'approvisionnement de la ressource en eau seront garantis avec la poursuite des interconnexions entre les différentes Unités de Distribution en eau potable identifiées sur le territoire de l'agglomération, notamment celle de Doué la Fontaine par le réseau de Saumur.
- lancera la création d'un puits à drains rayonnants sur le champ captant du Petit Puy à Saumur. Cet équipement permettra de garantir l'approvisionnement en eau, fortement perturbé par des sécheresses récurrentes dues au réchauffement climatique.
- mettra en œuvre des mesures de protection de la ressource en eau potable autour des captages prioritaires "Grenelle" : programme d'actions à la Fontaine Bourreau (Montreuil-Bellay) et redéfinition de la zone d'alimentation à La Madeleine (Fontevraud).
- en plus des investissements portés directement par la Communauté d'Agglomération, des enveloppes sont prévues dans le contrat de Délégation de Service Public signé avec la Saur, par le biais de fonds de travaux ou de projets concessifs.

La Communauté d'agglomération poursuivra, aussi :

- son programme de modernisation de son parc des stations d'épuration avec le lancement opérationnel ou la poursuite des travaux pour 2024 des stations d'épuration de Longué-Jumelles, les Verchers sur Layons, Doué la Fontaine, les Ulmes, ainsi que la poursuite des travaux de mise aux normes des points réglementaires des stations d'épuration de moins de 2000 équivalent habitants ;
- l'étude de la réalisation d'un bassin de traitement des eaux de voirie de la ZA Europe-Champagne dans le cadre de la gestion des Zones d'Activités. En complément, la remise à niveau de l'étanchéité des bassins de la ZA de Méron sera poursuivie en 2024 afin de s'affranchir de toute potentielle infiltration polluante dans la nappe captée.
- l'optimisation du fonctionnement du SPANC avec l'outil Yprésia. La mise en place d'un fonctionnement avec trois techniciens a permis d'engager en 2022 et poursuivre en 2023 les contrôles de bon fonctionnement périodiques sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Douessin. Ces diagnostics vont se poursuivre et s'étendre à partir de 2024.

4.2.5. La mobilité

La question de la mobilité entre tout particulièrement dans nos objectifs en matière de réduction du taux de chômage et d'accessibilité de nos services publics. Les objectifs spécifiques en la matière doivent être les suivants :

- permettre, au départ de Saumur, un accès privilégié matin et soir aux 5 zones d'activité de La Ronde, Chacé, Champ Blanchard, Clos Bonnet et Ecoparc ;
- permettre à celles et ceux qui ne détiennent pas le permis de conduire d'avoir accès facilement à un emploi ou une formation ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules polluants ;
- favoriser la multimodalité en connectant les différents services de mobilité.

Derrière la nouvelle marque « OGALO », Saumur Val de Loire poursuivra ainsi le développement de son offre mobilités en 2024, déjà étoffée en 2023 de services disponibles pour tous les habitants du territoire (service de location de longue durée de trottinette électrique et de voiture électrique ou thermique sans permis, service d'autopartage de voiture électrique et service de covoiturage).

En 2024, l'agglomération :

- mettra en œuvre un nouveau plan de transport pour le réseau urbain de Saumur avec le remplacement des bus existants par des bus électriques ;
- développera un service de Vélo en Libre-service (VLS) sur la Ville de Saumur ;
- animera des actions de promotion des mobilités principalement dans les zones d'activités pour accompagner le changement de pratiques auprès des salariés du territoire ;
- sécurisera les déplacements des scolaires avec la poursuite des actions de prévention relatives à l'usage de la trottinette électrique et l'importance de la ceinture de sécurité en car
- mettra en place des bornes de recharges électriques sur le centre technique du PEM Balzac pour les bus électriques ;
- lancera les études pour la construction d'un atelier technique de stockage et de réparation des vélos électriques mis à disposition par la SPL.
- en partenariat avec le SIEMML, renforcera fortement le réseau des bornes de recharge électriques pour particuliers sur l'ensemble du territoire, avec l'objectif d'au moins 1 borne par commune (dont les communes déléguées) ;

4.3. Les services au public et l'aménagement

Conditions nécessaires au développement économique et social du territoire, le service public, son accessibilité, son renforcement, sa qualité, demeure au cœur de notre projet. Il s'agit là de créer ou de renforcer partout sur l'agglomération toutes les conditions de vie et donc, aussi, d'attractivité susceptibles d'améliorer le quotidien de nos populations et d'en attirer de nouvelles. Là encore, la logique d'un niveau d'investissement public le plus élevé et le plus ambitieux possible doit venir faire levier pour attirer l'investissement privé. L'accessibilité de l'offre culturelle, le développement du sport santé, l'amélioration de l'habitat dans les centres-villes et centres-bourgs, le renforcement de l'offre de logement social, la politique de la ville, les politiques de solidarité mais aussi le suivi des documents d'urbanisme et leur évaluation continueront ainsi d'être des priorités en 2024.

4.3.1. Les politiques sportives

En 2024, l'agglomération poursuivra ses chantiers en faveur de la qualité des infrastructures sportives. Ainsi, elle :

- terminera la réhabilitation (suite à la mise en place d'un splash-pad en 2023) de la piscine estivale de Montreuil-Bellay avec la création d'un nouvel espace de vestiaires et sanitaires répondant aux normes d'hygiène, d'accessibilité et de sécurité sanitaire ;
- poursuivra la réhabilitation de la piscine de Gennes-Val-de-Loire dont les travaux ont débuté en octobre 2023 ;
- investira sur l'ensemble du parc aquatique de la collectivité afin d'assurer prioritairement la sécurité des usagers et leur bien-être. Les travaux permettront également de limiter les charges de fonctionnement des piscines, notamment par l'installation d'éclairage LED et la récupération des calories contenues dans les « eaux grises » ;
- lancera une étude de programmation de l'aménagement de l'ancien centre aquatique d'Offard été, pour en faire un espace innovant, familial et unique sur le territoire ;

En parallèle de ces investissements sur les équipements, l'agglomération :

- poursuivra son accompagnement financier pour les manifestations sportives de compétence intercommunale (Marathon de la Loire, Saumur Trail), et déploiera sa politique « Sport Santé », inscrite dans le Contrat Local de Santé (CLS), en orientant ses actions vers :
 - o les 250 associations sportives du territoire avec la formalisation d'un appel à projet « Donne du sport à ton corps » ;
 - o les communes du territoire avec un soutien financier pour l'achat de matériel « Sport Santé » en libre accès ;
 - o mais également en développant son dispositif de « sport sur ordonnance » en direction des patients atteints d'Affections Longues Durées (ALD).
- proposera des actions en lien avec les Jeux Olympiques de Paris 2024 pour les élèves du territoire ;
- poursuivra l'extension de la station trail Saumur Val de Loire avec 2 parcours à Doué-en-Anjou et 1 circuit à Neuillé ;
- accueillera une étape du « Région Pays de la Loire Tour 2024 » ;
- accordera un fonds de concours de fonctionnement aux communes disposant d'équipements sportifs utilisés par les collégiens et lycéens du territoire.

4.3.2. La culture

L'accès à la culture, aux côtés de l'habitat, du sport ou du travail, est un élément majeur de l'épanouissement individuel et collectif. À ce titre, la culture ne peut ni ne doit être un privilège réservé à quelques-uns et nos politiques publiques doivent en assurer un accès facile et équitable, à la fois d'un point de vue géographique, avec le déploiement de la saison culturelle sur l'ensemble du territoire, d'un point de vue du contenu, avec une programmation ouverte à tous les publics et à tous les âges, notamment les jeunes publics via un renforcement de la médiation et d'un point de vue de la pratique avec l'accès à la lecture et à l'enseignement musical. Ainsi, outre l'entretien de ses équipements culturels, la Communauté d'Agglomération vise pour 2024 une accessibilité renforcée de l'ensemble de son offre culturelle avec 83 représentations dont 26 en territoire. Un objectif de 80% de remplissage des spectacles en 2024, 85% en 2025 et 90% en 2026 doit être atteint. Cette offre est complétée par une saison estivale, elle aussi déployée sur le territoire, autour du cinéma en plein air, du théâtre, des spectacles à la fois populaires et de qualité, des concerts mêlés à la mise en relief du riche patrimoine des communes de notre territoire. En 2024, la collectivité :

- poursuivra son ouverture de la saison culturelle avec le développement d'une offre de spectacles, populaire et exigeante, à destination de tous les publics ;
- proposera des productions artistiques variées en allant à la rencontre des habitants dans les communes avec des rendez-vous associant le spectacle vivant à la convivialité ;
- programmera des expositions qui entreront en résonance avec les spectacles proposés ;
- développera sa politique tarifaire volontariste avec la création d'un tarif « pack famille » et d'un tarif unique à 3 euros pour les déjeuners en scène ;
- ouvrira et développera l'antenne enseignement musical de Vernueil-le-Fourrier ;
- engagera un partenariat avec le Centre Hospitalier de Saumur pour l'accompagnement d'une chorale de soignants ;
- prolongera le partenariat entre l'école de musique et la médiathèque de Saumur pour des conférences musicales ;
- ré-ouvrira une classe de piano sur l'antenne de Varrains/Chacé à partir de janvier 2024 ;
- engagera les travaux d'aménagement de la nouvelle médiathèque de Longué-Jumelles en menant en parallèle le traitement du fonds documentaire qui rejoindra le bâtiment ;
- achèvera les travaux de rénovation thermique de la médiathèque de Saumur et le réaménagement des collections ;
- engagera les travaux de rénovation de la médiathèque de Montreuil-Bellay ;
- mènera une réflexion sur l'implantation d'une plateforme documentaire sur le territoire en lien avec le Département de Maine-et-Loire.

4.3.3. L'habitat et l'accueil des gens du voyage

Répondant aux ambitions du Programme Local de l'Habitat 2020-2025, l'agglomération, en 2024 :

- poursuivra son action au moyen de programmes opérationnels d'amélioration de type OPAH, OPAH-RU ou assimilés pour les 10 communes du territoire engagées. Un nouveau dispositif permettant l'entrée en phase opérationnelle des communes de Gennes-Val-de-Loire, Bellevigne-les-Châteaux et Vernantes sera ainsi mis en œuvre en 2024 ainsi qu'une réactivation d'un programme habitat sur Doué en Anjou au titre de Petite Ville de Demain ;
- renouvellera son engagement en faveur du conseil expert sur l'amélioration énergétique pour tous les saumurois grâce au partenariat départemental solidaire de la Plateforme territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) ;
- maintiendra son soutien financier à la réalisation de travaux d'amélioration pour les ménages modestes et très modestes ;
- poursuivra son soutien au dispositif dédié à l'accès au logement des jeunes : AIO-A et déploiera le dispositif d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) ;
- soutiendra l'offre publique accessible et de qualité ;
- soutiendra le développement d'offres habitat innovantes avec le lancement d'un Appel à Projet annuel (thématiques proposées : habitat seniors, logement des saisonniers, habitat adapté gens du voyage, etc.) ;
- poursuivra les travaux engagés dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement avec la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale 2024-2029 ;
- relancera sa Convention Intercommunale d'Équilibre Territorial 2024-2029 et initiera le processus de contractualisation au titre des droits de réservation ;
- lancera une réflexion sur l'auto-réhabilitation du parc privé et social ;
- lancera une étude diagnostic sur les besoins habitat des gens du voyage et actualisera son Programme d'Accueil et d'Animation des gens du voyage pour la période 2024-2029 ;

- pour le public Gens du Voyage, réalisera des travaux de mise aux normes sur les installations d'assainissement autonome, de dépollution des aires de St Philbert du Peuple et de Longué-Jumelles, et de travaux de rafraîchissement des modules d'habitat ;
- poursuivra les travaux de sécurisation et d'accueil de l'aire de grands rassemblement de la Cassoire à Allonnes.

4.3.4. Les politiques sociales

L'agglomération en 2024 :

- avec une volonté partagée entre l'Agglomération et l'Agence Régionale de Santé, prorogera de 2 ans le Contrat Local de Santé. Cet objectif permettra d'accompagner de nouvelles actions notamment pour le développement de l'information sur les usages des produits phytosanitaires et les risques pour la santé, et d'étudier l'opportunité d'installation d'un Conseil Local en Santé Mentale ;
- organisera et mettra en œuvre les futures actions dans le cadre du CISPD 2024 et réalisera le suivi budgétaire des orientations proposées ;
- pour le "secteur Saumur Loire Développement", favorisera le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, sur un territoire qui fait sens pour ces dernières, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs, grâce à la signature le 14 décembre 2023 de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;
- garantira la continuité des actions développées par les associations auprès de la population dès le début de l'année 2024 dans le cadre de la nouvelle génération de contrats appelée « Engagements Quartiers 2030 » ;
- réalisera, le suivi financier du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, dans le respect des échéances fixées dans le contrat, en lien avec les directions financières des opérateurs en produisant des enquêtes chantiers plusieurs fois par an et assurera le suivi et la mise en œuvre de l'ensemble des enjeux environnementaux suite à la labellisation ÉCOQUARTIER étape II.

4.3.5. L'urbanisme

L'urbanisme demeure naturellement un sujet essentiel pour la Communauté d'agglomération, tant il est une donnée incontournable aussi bien en matière d'attractivité, de développement économique, de logement que de préservation de l'environnement et des paysages. Le cadre réglementaire dans ce domaine a fortement évolué sur les dernières années, notamment avec la Loi Climat Résilience (août 2021) et la Loi ZAN 2 (juillet 2023), obligeant les politiques publiques à modifier progressivement la manière de définir et conduire les projets à court, moyen et long termes.

Dans ce contexte, les documents d'urbanisme de la collectivité devront évoluer pour traduire un objectif de réduction d'au moins la moitié de la consommation foncière, par l'urbanisation, d'espaces agricoles, naturels ou forestiers, constatée sur la décennie 2011-2021 : le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) au plus tard en février 2027, et les PLU/PLUi au plus tard en février 2028. Nous devons intégrer l'impact du Zéro Artificialisation Nette, sachant que le logement est le plus gros consommateur d'espace et comme pour le développement économique, nous allons évoluer dans un domaine de plus en plus contraint. La conférence des SCoT n'ayant pas permis d'aboutir sur un accord au niveau régional, c'est désormais la Région Pays de la Loire qui doit traduire dans le SRADDET les éléments prescriptifs en la matière d'ici fin 2023.

En l'attente, les documents d'urbanisme désormais en vigueur feront l'objet, comme c'est déjà le cas, d'évolutions en fonction du besoin des communes concernées : rectification d'erreurs matérielles, améliorations du règlement écrit ou graphique pour permettre la réalisation de projets structurants. Ces évolutions doivent notamment permettre au territoire de conserver et d'amplifier la dynamique économique ressentie depuis plusieurs mois. C'est pourquoi suite au bilan du SCoT de ses 6 ans d'application et de ce contexte réglementaire, les élus ont décidé de prescrire la révision générale du document-cadre en février 2023.

Aussi, en 2024, en matière d'urbanisme, l'Agglomération :

- poursuivra les études relatives à la révision du SCoT, avec l'objectif de débattre du Plan d'Aménagement Stratégique (PAS, anciennement PADD) d'ici la fin d'année ;
- finalisera le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) ;
- se positionnera sur l'opportunité de faire évoluer certains Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), notamment pour intégrer le développement des énergies renouvelables dans le contexte patrimonial fort ;
- se questionnera et poursuivra les évolutions nécessaires des documents d'urbanisme locaux (PLU/PLUi) pour répondre aux besoins du territoire (économie, énergie renouvelable, habitat, ...) et appuyer le projet de territoire ;
- s'interrogera sur l'opportunité de réaliser un PLUi unique pour traduire le projet de territoire global, mais aussi intégrer le nouveau cadre réglementaire ;
- mettra en œuvre le Plan de paysage, notamment en accompagnant les communes dans les projets qu'elles entreprendront en lien avec le programme d'actions.

4.3.6. Les grands investissements/voiries

L'agglomération poursuivra son programme de modernisation des voiries communautaires des zones d'activités sur la base du diagnostic technique qui a été réalisé en 2018 par les services techniques du Département de Maine-et-Loire, complété par une rénovation (programme pluriannuel) de la Voie Ferrée Locale de la ZA de Méron principalement afin que celle-ci présente toutes les garanties de fonctionnalité et de sécurité pour les convois supplémentaires qui doivent être accueillis. À noter qu'à partir de 2024, les entreprises concernées participeront financièrement à l'entretien et au fonctionnement de cette voie, à hauteur de 100 000 euros par an.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération est associée à la révision du schéma routier départemental initié par le Conseil Départemental afin de préciser les investissements principaux des infrastructures routières structurantes du territoire.

Elle participe financièrement sous forme de fonds de concours au doublement de la RD 960 entre le Moulin Cassé et le giratoire de Presles à hauteur de 20 % du montant HT des travaux soit une participation de 1,43 M€ entre 2022 et 2025.

4.3.7. Gestion Patrimoniale du Bâti Communautaire

La Communauté d'Agglomération souhaite lancer l'élaboration d'un projet de schéma directeur immobilier et énergétique pour son patrimoine, constitué actuellement d'une cinquantaine d'équipements. Il s'agit essentiellement :

- d'élaborer un plan pluriannuel pour l'entretien et l'investissement ;
- de compléter les diagnostics énergétiques du patrimoine bâti ;
- de définir les usages de ces bâtiments et de définir les technologies associées, notamment en matière d'énergies renouvelables ou d'innovations relatives aux « bâtiments intelligents ».

Par ailleurs, l'agglomération :

- poursuivra l'optimisation énergétique de ses bâtiments via des outils de mesure, contrôle et reporting, en parallèle des actions ciblées de rénovation énergétique (médiathèque de Saumur, pépinière d'entreprises de Distré, siège de l'Agglomération, bâtiment Marc Leclerc, récupérateur d'énergie sur la piscine de Val de Thouet...);
- se dotera d'une application métier facilitant la conduite de projets d'investissement importants et d'un outil de gestion technique patrimoniale ;
- se dotera d'un outil de collecte des données de consommation afin d'élaborer un tableau de bord de pilotage des énergies ;
- poursuivra l'étude pour la construction d'un bâtiment tertiaire réunissant l'ensemble des services techniques de la collectivité sur le site des Aubrières.

5. L'optimisation des ressources de la Communauté d'Agglomération

La conduite de l'ensemble des projets et actions évoqués dans ce document, qui implique un niveau d'investissement conséquent, nécessite naturellement que la collectivité adopte la bonne trajectoire en matière financière et en matière de personnel. Ainsi :

- l'effort sur les dépenses sera maintenu, afin de préserver une capacité importante de financement, à moyen et long termes ;
- la recherche de nouvelles ressources non fiscales doit progresser, avec un recours plus important au sponsoring, au mécénat et aux autres ressources privées ;
- l'évaluation - en amont des projets, événements et actions - des coûts de fonctionnement engendrés devra être renforcée et systématisée, et mise au regard de la taille du public touché in fine lorsque cela est possible ;
- l'étude de l'octroi des subventions devra être systématisé ;
- la réduction d'au moins 30% des consommations d'énergie, avec une ambition à 50%, lors d'une rénovation du patrimoine communautaire devra être systématiquement atteinte.

Si la maîtrise de la masse salariale demeure un objectif majeur, l'année 2024 sera marquée par les augmentations notables suivantes, connues à ce jour :

- celles incompressibles liées aux mesures réglementaires auxquelles la collectivité ne peut pas déroger :
 - o l'augmentation du point d'indice à tous les agents en nombre et en valeur (+250 000€) ;
 - o l'augmentation de la participation au transport de 50% à 75%, l'augmentation de 1% du taux de CNRACL au 1er/01/24 ainsi que les avancements d'échelons prévisionnels (+115 000€)

- celles liées à la constitution des services communs avec la Ville de Saumur. Il s'agit des services communs "archives", "politiques contractuelles" et "ressources humaines" dont l'impact est estimé en 2024 à +480 000€. Il faut cependant souligner les recettes corrélatives nouvelles estimées elles à +425 000€.

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

Par ailleurs, les départs, les arrivées et de manière générale les évolutions dans les services rendent neutres les autres décisions relatives à l'organisation des services.

À noter qu'à ce stade, certains éléments dont l'impact est potentiellement important nous demeurent inconnus, et notamment d'éventuelles décisions gouvernementales concernant les primes aux agents.

Conclusion

Le rôle de la Communauté d'Agglomération ne change pas : il est et doit être d'investir massivement en faveur de la qualité de vie des habitants, du développement économique et social et de l'attractivité du territoire.

La bonne santé financière de la collectivité permet de maintenir ce cap avec un investissement à hauteur de plus de 21 millions d'euros en 2024 et une capacité d'auto-financement à hauteur de 1,7 millions d'euros, même s'il nous faut porter un regard vigilant sur l'évolution de nos charges de fonctionnement. Un travail minutieux, euro par euro, doit continuer d'être fait par l'ensemble des élus et des services. Ce travail minutieux, il doit aussi porter sur nos recettes, qu'elles soient celles des subventions, celles des loyers économiques ou celles des services aux publics tels que la culture.

Ce travail minutieux, il doit, enfin, savoir se doter à la fois d'objectifs et d'indicateurs plus précis et plus systématiques. C'est ce que la mise en place du budget climat va permettre sur le volet environnemental de nos politiques publiques, mais cette logique doit pouvoir être étendue à l'ensemble des sujets, pour mieux formaliser nos ambitions et, ensuite mieux évaluer l'impact de nos politiques.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

Date de transmission au contrôle de légalité :

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire,
Maire de la Ville de Saumur

Date d'affichage :



Jackie GOULET CLAISSÉ

En vertu de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative « la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle »

BUDGET PRINCIPAL - PPI 2024 - 2027

Service	op	gestionnaire	Libellé Opération	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	
LECTURE PUBLIQUE	9202	5BE-INGBAT	Médiathèque de Saumur (Hors AP)	10 000,00	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	
	9202	6LECTPUB	Médiathèque de Saumur (Hors AP)	37 446,00	15 000	15 000	15 000	0	0	0	0	
	9203	5BE-INGBAT	Bibliothèque de Montreuil-Bellay	126 600,00	357 000	7 000	7 000	200 000	0	0	0	
	9203	6LECTPUB	Bibliothèque de Montreuil-Bellay	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0	0	0	0	
	9204	5BE-INGBAT	Bibliothèque Doué	17 000,00	77 000	207 000	7 000	0	0	0	0	
	9204	6LECTPUB	Bibliothèque Doué	2 900,00	3 000	3 000	3 000	0	0	0	0	
	9205	6LECTPUB	Médiathèque de Longué (Hors AP)	30 000	53 700	0	0	0	0	0	0	
	9209	0COM	Lecture publique - invest communs	5 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9211	5BE-INGBAT	Médiathèque de Longué (AP10)	807 360,00	1 349 760	112 480	0	1 037 831	0	0	0	
	9211	7CPU	Médiathèque de Longué (AP10)	630,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9213	5BE-INGBAT	Médiathèque de Saumur (AP17)	153 000	587 000	370 000	0	0	0	0	0	
	9215	6LECTPUB	Interco - coordination des bibliothèques associés	600	0	0	0	0	0	0	0	
XXXX	5BE-INGBAT	MEDIATHEQUE GENNES	0	0	25 000	816 272	0	0	0	490 000		
ACTION CULTURELLE	9207	5BE-INGBAT	Dôme (hors AP)	337 000,00	220 000	190 000	190 000	0	0	0	0	
	9207	6ACTCULTUR	Dôme (hors AP)	147 900,00	63 000	63 000	63 000	0	0	0	0	
	9214	5BE-INGBAT	THEATRE SECURISATION FACADES (AP27)	0	157 500	1 653 750	1 653 750	0	0	400 000	0	
ENSEIGNEMENT MUSICAL	9212	6ENSMUSIC	Ecole de Musique	10 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES				1 689 436	2 906 960	2 670 230	2 779 022	1 237 831	0	400 000	490 000	
GENS DU VOYAGE	9610	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Tous terrains	350 000	350 000	350 000	350 000	0	0	0	0	
HABITAT	9654	4HABITAT	Abonnement parc privé (hors OPAH RD DOUE)	60 000	70 000	70 000	70 000	0	0	0	0	
	9656	4HABITAT	Abonnement parc public	462 000	450 000	450 000	450 000	0	0	0	0	
	9658	4HABITAT	OPAH RU Montreuil Vivy Fontevraud	33 667	24 000	0	0	0	0	0	0	
	9659	4HABITAT	OPAH RU Longué jumelles (secteur opérationnel)	37 000	27 900	15 400	0	0	0	0	0	
	9662	4HABITAT	Abonnement parc privé - OPAH RU Saumur (secteur opérationnel)	102 504	150 000	134 750	50 000	0	0	0	0	
	9651	4URBANISME	Ingénierie PLUI	30 000	0	0	0	0	0	0	0	
URBANISME	9661	4URBANISME	SCOT (Saulaie - doué)	30 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9663	4URBANISME	RLPI	25 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9664	4URBANISME	Plan Paysage	10 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9667	4URBANISME	PLUI du Douessin	160 000	40 000	40 000	40 000	0	0	0	0	
	9668	4URBANISME	PLUI Loire-Longué	91 600	40 000	40 000	40 000	0	0	0	0	
	9669	4URBANISME	PLUI SDL	229 505	40 000	40 000	40 000	0	0	0	0	
	9670	4URBANISME	PLUI Gennes	33 300	40 000	40 000	40 000	0	0	0	0	
	9671	4URBANISME	PLUI Tuffalun	85 000	40 000	40 000	40 000	0	0	0	0	
	9672	4URBANISME	SCOT REVISION (AP44)	219 499	16 956	15 936	0	0	0	0	0	
	9673	4URBANISME	PLUI CASVL (AP45)	0	300 300	66 000	66 000	0	0	0	0	
	DIRECTION AMENAGEMENT ET COHESION TERRITORIALE				1 959 075	1 589 156	1 302 086	1 186 000	0	0	0	0
	ECO - INDUSTRIE - ZA	9300	7AFFJURI	Zone de Méron (AP2)	13 318	0	0	0	0	0	0	0
		9312	5VOIRIE-ZA	Zone de Méron à Montreuil (hors AP)	190 000	157 120	258 250	0	0	0	0	0
9337		5VOIRIE-ZA	Autres zones d'activités	360 000	360 000	360 000	360 000	0	0	0	0	
9344		5VOIRIE-ZA	Zone de Chacé (AP2)	10 000,00	400 000	900 000	1 000 000	0	0	0	0	
9344		7AFFJURI	Zone de Chacé (AP2)	17 851,00	0	0	0	0	0	0	0	
9425		3DEVECO	Extension ZA les Sabotiers - Gennes Val de Loire	76 800	0	0	0	0	0	0	0	
ECO - INDUSTRIE - BAT ECO	9340	5BE-INGBAT	Ateliers relais - travaux gros entretien	50 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0	
	9376	5BE-INGBAT	Ancien site ALTREX	100 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0	
	9391	5BE-INGBAT	Usine Relais - Jumelles (AP26)	60 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9395	5BE-INGBAT	Atelier Relais 20 - Longué Jumelles (AP29)	5 000,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9395	7AFFJURI	Atelier Relais 20 - Longué Jumelles (AP29)	51 000,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9396	5BE-INGBAT	Atelier Relais 21 - Longué Jumelles (AP30)	5 000,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9396	7AFFJURI	Atelier Relais 21 - Longué Jumelles (AP30)	51 000,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9397	5BE-INGBAT	Atelier Relais 5 - Montreuil Bellay (AP31)	68 000	287 000	0	0	0	0	0	0	
	9401	5BE-INGBAT	Usine Relais 10 - La Ronde (AP34)	40 000,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9401	7AFFJURI	Usine Relais 10 - La Ronde (AP34)	7 715,32	0	0	0	0	0	0	0	
	9403	5BE-INGBAT	Atelier Relais 6 - Montreuil Bellay (AP38)	68 000	287 000	0	0	0	0	0	0	
	9409	5BE-INGBAT	Usine relais 11 - La ronde (AP39)	605 000,00	120 000	0	0	0	0	0	0	
	9409	7AFFJURI	Usine relais 11 - La ronde (AP39)	71 500,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9410	5BE-INGBAT	Usine relais 12 - La Ronde(AP40)	605 000,00	120 000	0	0	0	0	0	0	
	9410	7AFFJURI	Usine relais 12 - La Ronde(AP40)	66 500,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9421	5BE-INGBAT	Atelier relais 1 - ZA Pas de Biche Coudray Macouard (AP41)	10 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9422	5BE-INGBAT	Atelier relais 10 - ZA Petite Champagne Doué (AP42)	360 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9427	5BE-INGBAT	ATELIERS RELAIS 22 - 23 - ZONE ANJOU ACTIPARC LONGUE	40 000	670 000	0	0	0	0	0	0	
	9429	5BE-INGBAT	Atelier relais 11 Doué en Anjou	5 000	25 000	415 000	0	0	0	0	0	
	9430	5BE-INGBAT	Atelier relais 1 - ZA Grand Bois	0	20 000	335 000	0	0	0	0	0	
	9431	5BE-INGBAT	Atelier relais 5 - ZA Tuffalun	0	20 000	335 000	0	0	0	0	0	
	9432	5BE-INGBAT	Atelier relais 6 - ZA Tuffalun	0	20 000	335 000	0	0	0	0	0	
	9433	5BE-INGBAT	Atelier relais 5 ZA Gennes	0	20 000	335 000	0	0	0	0	0	
	XXXX	5BE-INGBAT	Atelier relais Fritzmeyer MB (APX)	0	78 188	1 089 413	357 925	0	0	763 000	0	
COMMERCE-ARTISANAT-TERTIAIRE	9335	3DEVECO	Pépinière d'entreprises de Distré	1 000,00	10 000	10 000	0	0	0	0	0	
	9335	5BE-INGBAT	Pépinière d'entreprises de Distré	10 000,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9336	0COM	Pépinière d'entreprises de Longué	0,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9336	3DEVECO	Pépinière d'entreprises de Longué	1 000,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9336	5BE-INGBAT	Pépinière d'entreprises de Longué	20 000,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9338	3DEVECO	Pépinières d'entreprises Doué	1 000,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9338	5BE-INGBAT	Pépinières d'entreprises Doué	10 000,00	0	0	0	0	0	0	0	
	9382	7AFFJURI	Secteur tertiaire - rachat et réhabilitation bâtiments	30 000	500 000	500 000	500 000	0	0	0	0	
	9394	5BE-INGBAT	Pépinière d'entreprises - Trvx énergétiques - Distré (AP28)	60 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9405	3DEVECO	Cour artisanale	1 493 177	2 390 000	0	0	0	683 000	0	0	
	9411	5BE-INGBAT	Batiment ex UNEDIC	20 000	10 000	0	0	0	0	0	0	
	9412	3DEVECO	Commerce PLUS	264 000	264 000	264 000	0	132 000	132 000	132 000	0	
	9414	5BE-INGBAT	Batiment ex France Champignon	20 000	0	0	0	0	0	0	0	
	9415	5BE-INGBAT	Batiment ex Best Drive	10 000	5 000	0	0	0	0	0	0	
	9416	5BE-INGBAT	Bâtiment Rue Marc Leclerc - saumur	1 750 000	325 000	0	0	440 000	0	0	0	
	9426	7AFFJURI	Pôle tertiaire chemin vert	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0	0	0	
	9428	5BE-INGBAT	BATIMENTS TERTIAIRES - TRAVAUX	50 000	50 000	0	0	0	0	0	0	
	9434	5BE-INGBAT	ESPACE TERTIAIRE RUE D'ORLEANS	210 000	10 000	0	0	0	0	0	0	
	AGRICULTURE	9384	3DEVECO	Agriculture - Cuisine centrale	35 000	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0	
EQUESTRE	9435	0CAB	Investissements site de Verrie	300 000	700 000	1 000 000	0	0	0	0		
FILIERE BOIS	9371	3TOURISME	Filière équestre	10 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	
	9417	3DEVECO	Forêt - Bois	50 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0	
FORMATION	9350	3FORMATION	Pôle Universitaire (hors AP)	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0	0	0	0	
	9350	5BE-INGBAT	Pôle Universitaire (hors AP)	70 000,00	70 000	70 000	70 000	0	0	0	0	
	9399	5BE-INGBAT	Espace J.Rostand-Trvx salle resto + cours (AP32)	152 000	0	0	0	0	0	0	0	
TOURISME	9500	3TOURISME	Sentiers de randonnée	36 200	5 000	5 000	5 000	0	0	0	0	
	9504	5BE-INGBAT	Office de tourisme de Saumur - Maison des vins	10 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	
	9514	5BE-INGBAT	Itinéraire Loire à vélo (AP9)	150 000	400 000	3 055 642	2 081 148	0	0	200 000	0	
	9522	3TOURISME	Soutien aux projets touristiques	30 000	30 000	30 000	30 000	0	0	0	0	
DIRECTION DE L'ECONOMIE ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE				8 731 061	9 524 308	10 468 305	4 575 073	572 000	815 000	1 095 000	0	

BUDGET PRINCIPAL - PPI 2024 - 2027

Service	op	gestionnaire	Libellé Opération	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
GRANDS EQUIPEMENTS	9000	5BE-INGBAT	Moyens généraux	202 300	252 300	102 300	100 000	0	0	0	0
	9006	5BE-INGBAT	Siège social	40 000	0	0	0	0	0	0	0
	9015	5BE-INGBAT	Bâtiment Restos du coeur - Outil en main	5 000	2 500	0	0	0	0	0	0
	9016	5BE-INGBAT	Contrôle pilotage système de chauffage	82 000	0	0	0	20 000	0	0	0
	9017	5BE-INGBAT	Contrôle de pilotage des compteurs d'eau électricité	20 000	0	0	0	4 000	0	0	0
	9019	5BE-INGBAT	Schéma directeur patrimoine CASVL	0	60 000	60 000	0	0	0	0	0
	9020	5BE-INGBAT	Atelier technique Aubrières	50 000	0	0	0	0	0	0	0
	9021	5BE-INGBAT	Construction bâtiment service dege Aubrières (AP35)	75 000	1 575 000	550 000	0	250 000	600 000	0	0
	9022	5BE-INGBAT	Travaux énergétiques siège social maréchal leclerc (AP36)	650 000	0	0	0	200 000	0	0	0
	9030	5VOIRIE-ZA	Doublement de la RD 960 (Distric - les Ulmes)	430 000	430 000	0	0	0	0	0	0
	9032	5BE-INGBAT	Réhabilitation espace verdun (AP46)	220 000	2 200 000	1 650 000	0	0	800 000	0	0
	GEMAB	9419	0COM	Méron - Biodiversité	4 300,00	0	0	0	0	0	0
9419		5GEMAB	Méron - Biodiversité	44 000,00	39 000	0	0	26 000	26 000	0	0
9419		7AFFJURI	Méron - Biodiversité	13 000,00	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0
9701		5GEMAB	Thouet hors CTMA	75 000	45 000	155 000	0	0	0	0	0
9701		0COM	Thouet hors CTMA	8 000	0	0	0	0	0	0	0
9705		5GEMAB	Schéma directeur Loire	19 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0
9711		5GEMAB	Actions biodiversité	51 750	2 550	36 000	2 550	26 000	0	26 000	0
9712		5GEMAB	ZONE BLANCHE GEMA - RIVES DE LOIRE	72 210	0	0	0	0	0	0	0
9714		5GEMAB	Macroplastiques achat et pose file s récupération	38 000	0	0	0	22 167	0	0	0
9715		5GEMAB	Frayères (AP47)	30 000	18 000	0	0	20 000	12 000	0	0
9716		5GEMAB	Morphologie Arceau (AP47)	0	42 000	60 000	100 250	0	28 000	40 000	66 834
9717		5GEMAB	Accompagnement des usages (AP47)	12 600	35 700	33 800	40 000	8 400	26 967	26 701	33 334
9718	5GEMAB	Morphologie Thouet (AP47)	660 000	976 000	539 000	238 000	439 500	643 500	348 833	158 167	
RISQUES	9707	5RISQUES	Fiabilisation digue de l'Authion	437 229	437 229	437 229	30 000	0	0	0	0
	9710	5RISQUES	Digue de Saumur	250 000	700 000	415 000	330 000	191 000	347 750	185 250	165 750
	9713	5RISQUES	PAPI complet	39 036	271 000	372 000	324 000	17 400	19 200	15 900	13 500
TRANSITION ENERGETIQUE	9708	5STRAN-ENER	Etudes énergies renouvelables (3 capteurs)	18 618	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GRANDS EQUIPEMENTS				3 547 043	7 106 279	4 430 329	1 184 800	1 224 467	2 503 417	642 684	437 585
MOYENS GENERAUX	9000	0COM	Moyens généraux	1 500	1 500	1 500	1 500	0	0	0	0
	9000	1SI	Moyens généraux	75 000	75 000	75 000	75 000	0	0	0	0
	9000	7CPU	Moyens généraux	31 300	31 300	31 300	31 300	0	0	0	0
	9000	8RH	Moyens généraux	14 600	14 600	14 600	14 600	0	0	0	0
	9000	7AFFJURI	Moyens généraux	8 000	8 000	8 000	8 000	0	0	0	0
	9023	1SI	Plan de transformation SI	40 000	0	0	0	0	0	0	0
	9024	1SI	E-ADMINISTRATION - GRU	35 000	0	0	0	0	0	0	0
	9025	1SI	MODERNISATION SI	200 000	0	0	0	0	0	0	0
	9027	1SI	RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS SI	300 000	300 000	300 000	300 000	0	0	0	0
	9028	1SI	SIG - PCRS	70 000	0	0	0	0	0	0	0
9033	7FINANCES	Fonds de concours 2023 - 2026	750 000	0	0	0	0	0	0	0	
MOYENS GENERAUX				1 525 400	430 400	430 400	430 400	0	0	0	0
PISCINES	9100	2PISCINES	Piscine de Longué	2 000,00	0	0	0	0	0	0	0
	9100	5BE-INGBAT	Piscine de Longué	10 000,00	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0
	9101	2PISCINES	Piscine de Gennes	6 500	0	0	0	0	0	0	0
	9102	5BE-INGBAT	Piscine d'Offard couverte à Saumur	82 000	212 000	12 000	12 000	0	0	0	0
	9103	2PISCINES	Piscine Val de Thouet à Saumur	9 000,00	0	0	0	0	0	0	0
	9103	5BE-INGBAT	Piscine Val de Thouet à Saumur	154 000,00	114 000	264 000	64 000	0	0	0	0
	9106	2PISCINES	Piscine de Brain s/Allonnes	1 000,00	1 000	1 000	0	0	0	0	0
	9106	5BE-INGBAT	Piscine de Brain s/Allonnes	80 000,00	185 000	0	0	0	0	0	0
	9107	2PISCINES	Piscine des Nobis (hors AP)	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0	0	0	0
	9107	5BE-INGBAT	Piscine des Nobis (hors AP)	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0	0	0	0
	9108	2PISCINES	Piscine de Doué en Anjou	18 000,00	0	0	0	0	0	0	0
	9108	5BE-INGBAT	Piscine de Doué en Anjou	245 000,00	60 000	1 390 500	0	0	0	0	0
9113	2PISCINES	Piscines - Investissements communs	5 500	5 500	5 500	5 500	0	0	0	0	
9118	5BE-INGBAT	Gennes - nouvelle piscine (AP37)	2 940 000	0	0	0	250 000	0	0	0	
9119	5BE-INGBAT	Piscine Offard découverte (AP43)	160 000	300 000	1 600 000	4 700 000	0	0	0	0	
AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	9110	5BE-INGBAT	Salle de gymnastique de St Lambert	4 000	54 000	4 000	4 000	0	0	0	0
	9111	2AUJESP	Stade d'Offard à Saumur (hors AP)	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0	0	0	0
	9111	5BE-INGBAT	Stade d'Offard à Saumur (hors AP)	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0	0	0	0
SPORT - SANTE	9112	2SPORTSANT	Soutien aux projets sport-santé	25 000	25 000	25 000	25 000	0	0	0	0
	9117	2SPORTSANT	Sport Santé - Circuits Trails	5 000	5 000	5 000	5 000	0	0	0	0
DIRECTION DES POLITIQUES SPORTIVES				3 769 000	993 500	3 339 000	4 847 500	250 000	0	0	0
TOTAL PPI - OPERATIONS D'EQUIPEMENT				21 221 015	22 550 603	22 640 350	15 002 795	3 284 298	3 318 417	2 137 684	927 585
PRODUIT DES CESSIONS								769 308	0	0	800 000
FCTVA								2 202 011	2 182 063	2 808 815	2 098 343

BUDGET PRINCIPAL - PROSPECTIVE 2023 - 2027

	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	Commentaires
Recettes de gestion	48 518 604	50 723 459	51 287 637	51 761 797	52 345 800	
Produit des services (R70)	3 195 200	4 599 998	4 645 998	4 692 458	4 739 383	+1%/an
Impôts locaux (R731)	13 502 390	13 993 940	14 224 821	14 356 311	14 588 124	bases prévisionnelles 2023 +5% (taux inflation 2023)
Impôts et taxes (R73 hors731)	18 659 749	19 048 898	19 429 876	19 818 474	20 214 843	Fraction compensatoire TH, TF, CVAE +3%
Dotations et participations (R74)	11 107 305	11 148 119	11 036 638	10 926 272	10 817 010	DGF -1%/an
Atténuation de charges (R013)	153 960	152 504	152 504	152 504	152 504	
Autres produits (R75)	1 900 000	1 780 000	1 797 800	1 815 778	1 833 936	location bat éco +1%/an
Dépenses de gestion	39 651 375	41 350 892	41 943 482	42 547 924	43 164 455	
Dépenses de personnel (D012)	11 999 997	12 839 997	13 096 797	13 358 733	13 625 908	+2%/an à partir de 24
Charges à caractère général (D011)	9 730 000	10 309 519	10 515 709	10 726 023	10 940 543	94% du BP et +2%/an à partir de 24
Atténuation produits (D014)	11 721 376	11 721 376	11 721 376	11 721 376	11 721 376	AC + FNGIR
Autres charges courantes (D65)	6 200 002	6 480 000	6 609 600	6 741 792	6 876 628	94% du BP et +2%/an à partir de 24
Épargne de gestion	8 867 229	9 372 567	9 344 155	9 213 873	9 181 345	
Intérêts de la dette existante	500 000	500 000	380 000	326 000	235 000	
Intérêts de la dette nouvelle			349 470	759 255	1 230 657	
Soldes financiers, except. & provisions	24 800	22 900	21 508	20 172	18 889	
Épargne brute (CAF)	8 392 029	8 895 467	8 636 193	8 148 790	7 734 577	
Taux d'épargne brute	17,30%	17,54%	16,84%	15,74%	14,78%	satisfaisant entre 8% et 15%
Amortissement capital dette existante	2 655 000	2 704 000	2 600 000	2 240 000	1 825 000	
Amortissement capital dette nouvelle			436 323	987 194	1 664 542	
Épargne nette (CAF Nette)	5 737 029	6 191 467	5 599 870	4 921 596	4 245 035	
Dépenses d'investissement (hors D16)	18 130 250	21 221 015	22 550 603	22 640 350	15 002 795	
Recettes d'investissement (hors R16)	6 312 722	5 776 434	6 269 788	4 946 499	3 025 928	
Emprunts nouveaux à réaliser		8 736 747	10 680 945	12 772 255	7 731 832	Taux à 4% sur 15 ans
Encours de dette au 31/12	19 282 372	25 315 119	32 959 741	42 504 802	46 747 092	
Dettes / Épargne brute	2,30 ans	2,85 ans	3,82 ans	5,22 ans	6,04 ans	seuil vigilance = 7 ans

BUDGET OM - PROSPECTIVE 2023 - 2027

	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	
Recettes de gestion	13 640 042	14 266 339	14 662 749	15 070 420	15 489 677	
Dont produit des services (R70)	672 000	685 314	699 020	713 000	727 260	+2%/an
Dont impôts et taxes (R73)	10 591 540	11 108 322	11 441 572	11 784 819	12 138 364	+5% en 24 puis +3%/an
Dont dotations et participations (R74)	1 600 001	1 693 999	1 727 879	1 762 437	1 797 686	+2%/an
Dont autres produits (R75)	753 001	765 000	780 300	795 906	811 824	+2%/an
Dépenses de gestion	13 154 262	13 835 941	14 247 811	14 671 972	15 108 793	
Dépenses de personnel (D012)	142 047	150 155	153 158	156 221	159 345	+2%/an
Charges à caractère général (D011)	12 849 715	13 515 086	13 920 539	14 338 155	14 768 300	+3%/an
Autres charges courantes (D65)	162 500	170 700	174 114	177 596	181 148	+2%/an
Épargne de gestion	485 780	430 398	414 938	398 448	380 884	
Intérêts de la dette existante	10 000	6 000	3 700	1 800	1 000	
Soldes financiers, except. & provisions	6 444	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000	
Épargne brute (CAF)	482 224	419 398	406 238	391 648	374 884	
Amortissement capital dette existante	120 000	125 000	123 000	101 500	18 500	
Épargne nette (CAF Nette)	362 224	294 398	283 238	290 148	356 384	
Dépenses d'investissement (hors D16)	966 600	2 068 000	450 000	120 000	300 000	
Recettes d'investissement (hors R16)	38 800	690 000	73 800	20 000	49 000	
Encours de dette au 31/12	402 656	277 656	154 656	53 156	34 656	
Dette / Épargne brute	0,83 ans	0,66 ans	0,38 ans	0,14 ans	0,09 ans	

BUDGET TRANSPORTS - PROSPECTIVE 2023 - 2027

	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	
Recettes de gestion	8 281 999	9 095 000	9 271 400	9 452 798	9 639 338	
Dont produit des services (R70)	1 357 000	1 470 000	1 499 400	1 529 388	1 559 976	+2%/an à partir de 24
Dont impôts et taxes (R73)	4 199 999	4 900 000	5 047 000	5 198 410	5 354 362	+3%/an à partir de 24
Dont dotations et participations (R74)	2 715 000	2 715 000	2 715 000	2 715 000	2 715 000	
Dépenses de gestion	7 884 223	8 498 368	8 666 714	8 838 427	9 013 574	
Dont dépenses de personnel (D012)	106 154	117 300	119 646	122 039	124 480	+2%/an à partir de 24
Dont charges à caractère général (D011)	7 697 003	8 300 002	8 466 002	8 635 322	8 808 028	+2%/an et 95% du BP à partir de 24
Épargne de gestion	397 776	596 632	604 686	614 371	625 764	
Intérêts de la dette existante	42 000	40 000	30 500	23 000	15 000	
Épargne brute (CAF)	355 776	556 632	574 186	591 371	610 764	
Amortissement capital dette existante	145 000	150 000	149 000	149 500	124 000	
Épargne nette (CAF Nette)	210 776	406 632	425 186	441 871	486 764	
Dépenses d'investissement (hors D16)	90 000	403 000	961 000	0	0	
Encours de dette au 31/12	806 983	656 983	507 983	358 483	234 483	
Dette / Épargne brute	2,27 ans	1,18 ans	0,88 ans	0,61 ans	0,38 ans	

BUDGET EAU POTABLE - PROSPECTIVE 2023 - 2027 - Maintien équilibre section fonctionnement

	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	
Recettes de gestion	11 358 076	12 790 299	13 037 835	13 290 263	13 547 682	
Dont produit des services (R70)	10 306 300	11 626 799	11 851 135	12 079 899	12 313 181	+8% en 24 puis +2%/an
Dont atténuation de charges (R013)	1 048 000	1 160 000	1 183 200	1 206 864	1 231 001	+2%/an à partir de 24
Dépenses de gestion	9 110 496	10 164 000	10 357 619	10 719 356	11 094 530	
Dépenses de personnel (D012)	2 009 999	2 214 000	2 099 999	2 141 999	2 184 839	+2%/an à partir de 25
Charges à caractère général (D011)	6 624 997	7 464 000	7 762 560	8 073 062	8 395 984	+4%/an et 92% du BP
Atténuation produits (D014)	410 000	420 000	428 400	436 968	445 707	
Autres charges courantes (D65)	65 500	66 000	66 660	67 327	68 000	
Épargne de gestion	2 247 580	2 626 299	2 680 216	2 570 907	2 453 152	
Intérêts de la dette existante	114 000	111 000	90 000	80 000	67 000	
Intérêts de la dette nouvelle			57 225	118 815	185 382	
Soldes financiers, except. & provisions	- 36 000	- 65 000	- 65 000	- 65 000	- 65 000	
Épargne brute (CAF)	2 097 580	2 450 299	2 467 991	2 307 092	2 135 770	
Amortissement capital dette existante	650 000	660 000	651 000	656 000	582 000	
Amortissement capital dette nouvelle			16 911	35 769	56 831	
Épargne nette (CAF Nette)	1 447 580	1 790 299	1 800 080	1 615 323	1 496 939	
Dépenses d'investissement (hors D16)	4 269 550	4 168 500	4 300 000	4 300 000	4 300 000	
Recettes d'investissement (hors R16)	248 600	355 000	430 000	430 000	430 000	
Emprunts nouveaux à réaliser		1 907 499	2 069 920	2 254 677	2 373 061	
Encours de dette au 31/12	6 236 087	7 483 586	8 885 595	10 448 503	12 182 733	
Dettes / Épargne brute	2,97 ans	3,05 ans	3,60 ans	4,53 ans	5,70 ans	

BUDGET ASSAINISSEMENT - PROSPECTIVE 2023 - 2027 - maintien équilibre section fonctionnement

	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €
Recettes de gestion	8 271 422	9 870 851	10 316 921	10 566 912	10 770 903
Dont produit des services (R70) inclus PFAC	8 269 695	9 869 124	10 315 194 250 000	10 565 185 300 000	10 769 176 300 000
Dépenses de gestion	6 258 226	7 132 079	7 336 784	7 607 361	7 888 323
Dont dépenses de personnel (D012)	1 039 911	1 130 095	1 095 701	1 117 615	1 139 967
Dont charges à caractère général (D011)	5 193 815	5 977 484	6 216 583	6 465 246	6 723 856
Épargne de gestion	2 013 196	2 738 772	2 980 137	2 959 551	2 882 580
Intérêts de la dette existante	265 000	250 000	210 000	180 000	160 000
Intérêts de la dette nouvelle			7 513	40 364	73 319
Soldes financiers, except. & provisions	64 128	32 328	32 328	32 328	32 328
Épargne brute (CAF)	1 812 324	2 521 100	2 794 952	2 771 515	2 681 589
Amortissement capital dette existante	1 000 100	1 002 100	1 010 000	990 000	655 000
Amortissement capital dette nouvelle			2 220	12 015	22 220
Épargne nette (CAF Nette)	812 224	1 519 000	1 782 732	1 769 500	2 004 369
Dépenses d'investissement (hors D16)	2 700 000	3 721 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
Recettes d'investissement (hors R16)	515 000	427 500	720 000	720 000	720 000
Emprunts nouveaux à réaliser		250 421	1 097 268	1 110 500	875 631
Encours de dette au 31/12	7 786 280	7 034 601	7 119 649	7 228 134	7 426 545
Dette / Épargne brute	4,30 ans	2,79 ans	2,55 ans	2,61 ans	2,77 ans

+12% en 24 puis +2%/an

-3% entre 24 et 25 puis +2%/an

+4%/an et 92% du BP à partir de 24

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023



Caloptéryx éclatant - ©Aurore Taquet

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50
www.saumurvaldeloire.fr



SOMMAIRE



P 06 - INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

P 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

P 18 - EAU ET ASSAINISSEMENT

P 22 - ENVIRONNEMENT

P 33 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

P 44 - CULTURE

P 48 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMANDES PUBLIQUES



Mesdames et Messieurs,

Vous le savez, depuis le début du mandat, l'environnement, au sens large du terme, est, au même titre que le développement économique et les services au public, une priorité dans la politique que mène la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Plan de Sobriété Saumurois, Plan Climat-Air-Énergie Territorial, Schéma directeur des Énergies renouvelables... tout un ensemble de mesures et d'actions est en place pour faire face aux enjeux qui menacent notre planète comme la réduction de nos consommations d'énergies ou encore la gestion de nos ressources naturelles.

L'eau, cette richesse qui sera à préserver demain encore plus qu'aujourd'hui ; Le solaire, cette énergie renouvelable à développer encore plus pour tendre vers un territoire à énergie positive ; Les mobilités douces, gage d'une réelle diminution des émissions de gaz à effet de serre ; La rénovation énergétique, des travaux d'isolation pour réduire les factures d'électricité ; Vous l'aurez compris, nous agissons toutes et tous, élus et agents de la collectivité, dans le seul but de réduire nos consommations d'énergie. Pour autant, il nous faut encore continuer à amplifier notre action pour que ces mesures s'inscrivent dans nos habitudes de vie et ne soient plus des freins, des contraintes, des efforts.

En osant le vert, l'Agglomération Saumur Val de Loire a bel et bien pris le virage de sa Rêvolution pour créer ensemble LE territoire qui répond aux besoins de ces habitants en matière d'alimentation, de santé, d'habitat, de mobilité, de culture...

Ce rapport de Développement Durable permet de présenter les nombreuses avancées et résultats positifs de l'action de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, tout en identifiant le chemin restant à parcourir. Une place importante est donnée aux éléments chiffrés et aux indicateurs, et ce pour permettre, dans un souci de transparence, d'évaluer et de suivre dans le temps le bilan notre action.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jackie Goulet Claisse
Président de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

CLE DE LECTURE : LA DÉMARCHE TERRITOIRE ENGAGÉ CLIMAT AIR ÉNERGIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La démarche de labellisation Climat-Air-énergie de l'ADEME est un outil d'origine européenne (European Energy Award) qui permet aux collectivités d'améliorer leur politique énergie-climat.

Ce label distingue la performance des meilleures politiques et actions climat-air-énergie d'une collectivité. L'attribution du label se fait via une évaluation à partir d'un catalogue unique au niveau européen et un référentiel national d'aide à l'évaluation qui comprend 61 actions et 500 points qui traitent des compétences de l'Agglomération et des actions des services pour mettre en œuvre les politiques publiques. Le label est attribué sur la base des compétences et de la sphère d'influence de la collectivité et se fait par un auditeur externe et indépendant.

Les niveaux de labels correspondent à des pourcentages de réalisation (rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de la collectivité) :



Le label est attribué pour 4 ans. Au-delà, la collectivité est ré-auditée pour suivre les progrès réalisés et lui permettre de conserver sa distinction.

DOMAINES DU LABEL

D1	Développement territorial
D2	Patrimoine de la collectivité
D3	Approvisionnement en énergie et eau, assainissement
D4	Mobilité
D5	Organisation interne
D6	Communication et coopération



Depuis 2019, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur sont engagées dans la démarche Territoire Engagée Transition Écologique, label Climat-Air-Énergie de l'ADEME. Pendant 4 ans, elles ont travaillé sur la structuration d'une politique climat-air-énergie et sur la mise en œuvre opérationnelle des actions afin d'atteindre le premier palier du label. Cette politique a été récompensée par la Commission Nationale du Label (CNL) qui s'est réunie le 5 avril 2023 pour évaluer le dossier des deux collectivités. Elles ont obtenu les 2 étoiles du label Climat-Air-Énergie avec un score de **38,1 %**. Le label est octroyé pour 4 ans. Durant ce nouveau cycle, les collectivités doivent poursuivre leurs efforts pour progresser vers le niveau supérieur.

Ainsi, 10 axes de progressions ont été priorisés pour atteindre les 50% (3 étoiles) d'ici 2027.

AXES DE PROGRESSION POUR 2023-2027 DÉFINIS DANS LE CADRE DU LABEL

A1	Former et mobiliser agents et élu.es (sobriété, adaptation au changement climatique, accompagnement aux changements de comportement...)
A2	Systématiser la politique d'achats durables
A3	Tendre vers un schéma directeur du patrimoine en intégrant des objectifs climat, air, énergie
A4	Intégrer des exigences développement durable dans les projets d'aménagements
A5	Intégrer la vulnérabilités au changement climatique dans les différentes politiques publiques
A6	Soutenir la rénovation des logements en intégrant des objectifs climat, air, énergie
A7	Poursuivre la dynamique d'économie circulaire
A8	Engager une démarche de tourisme durable
A9	Réaliser l'évaluation climat du budget
A10	Suivre et évaluer nos actions (indicateurs de suivi, COPIL/COTEC, tableau de bord...)

Certaines actions présentes dans ce rapport de développement durable contribuent au label Territoire Engagé Transition Écologique « Climat-Air-Énergie » (TETE-CAE).

L'exemple ci-dessous permet de voir comment les identifier :



signifie que l'action contribue au label en s'inscrivant dans le domaine D2 - Patrimoine de la collectivité en lien avec les axes de progression A3 - Tendre vers un schéma directeur du patrimoine en intégrant des objectifs climat, air, énergie et A4 - Intégrer des exigences développement durable dans les projets d'aménagements.

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

CENTRE
AQUATIQUE
PHILIPPE RIVAIN

INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE DE SAUMUR

Accusé de réception en préfecture
049-200074876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

La médiathèque communautaire de Saumur est composée de 2 bâtiments : un datant de 1968 et un de 1995.



Travaux sur le bâtiment de 1968 :

- Isolation thermique par l'extérieur des façades
- Remplacement des menuiseries existantes en bois en simple vitrage par des menuiseries isolantes
- Découplage hydraulique des 2 bâtiments (création d'une sous station pour l'ancien bâtiment)
- Local du fonds de livres anciens : adaptation du chauffage et mise en place d'un système de traitement d'air avec une hygrométrie adaptée

Travaux sur les 2 bâtiments :

- Mise en place de brise-soleils fixes pour les surfaces vitrées concernées
- Remplacement des appareils d'éclairage dans les zones concernées
- Mise en place d'une centrale de traitement de l'air - ventilation double flux sur l'ensemble du bâtiment
- Mise en place d'une climatisation pour l'ensemble du site (hors stockage et sanitaire)

Malgré la mise en place d'une climatisation, les travaux de rénovation énergétique permettent de réaliser des économies d'énergie non négligeables.



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

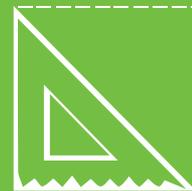


12 mois

de travaux (du 1^{er} février 2023
au 30 janvier 2024)

1 634 194 €

de travaux (hors taxes)



2 340 m²

de surface de travaux

13,4 %

d'économie
sur le coefficient primaire





10 mois

de travaux (du 1^{er} septembre 2022
au 30 juin 2023)

718 000 €

de travaux (hors taxes)



1 700 m²

de surface de travaux

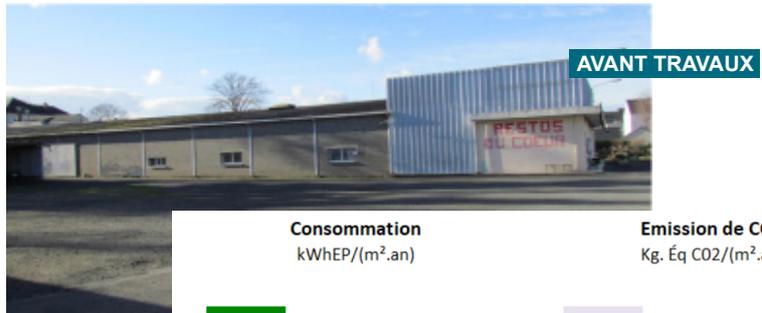
81,4 %

d'économie
sur le coefficient primaire

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX DES RESTOS DU CŒUR POUR INTÉGRATION DE L'OUTIL EN MAIN

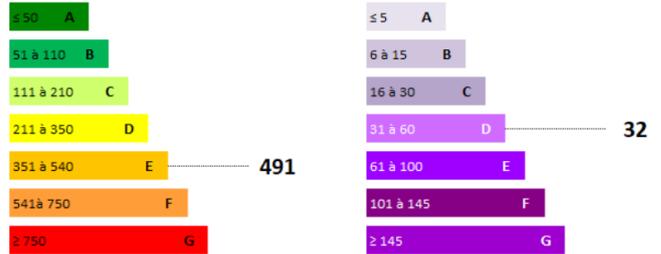
La rénovation énergétique a concerné 1 700 m² dont 677 m² aménagés pour l'association L'outil en main.

- Isolation des murs par l'extérieur
- Remplacement des menuiseries simple vitrage
- Isolation des toitures après désamiantage
- Ventilation simple flux des sanitaires
- Mise en place d'éclairage en LED



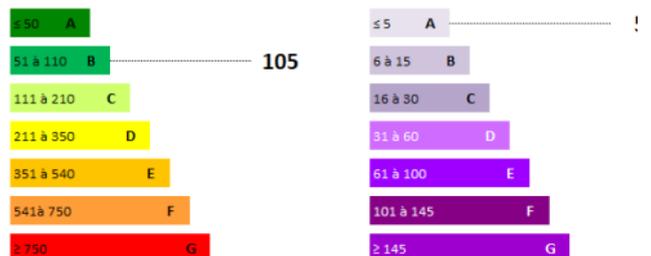
Consommation
kWhEP/(m².an)

Emission de CO₂
Kg. Éq CO₂/(m².an)



Consommation
kWhEP/(m².an)

Emission de CO₂
Kg. Éq CO₂/(m².an)



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

INSTALLATION DU SYSTÈME ONSEN À LA PISCINE DE LONGUE-JUMELLES

Accusé de réception en préfecture
049 200071816-20234116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

Chaque jour, l'eau des bassins est renouvelée en fonction de la fréquentation de la piscine. Réglementairement, l'eau est renouvelée à raison de 30 litres d'eau/jour/baigneur, que l'on appelle « débit de fuite ».

A la piscine de Longué-Jumelles, le système ONSEN a été installé. Il permet de :

- Récupérer les « débits de fuite » réglementaires pour laver les filtres. L'eau est stockée dans une cuve et permet de ne plus utiliser d'eau « neuve » pour laver les filtres
- Récupérer les calories des eaux grises pour préchauffer l'eau neuve qui entre dans les bassins

PERSPECTIVES

- Début 2024, ce même système ONSEN sera installé sur la piscine Val de Thouet

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

RECUPERATION DES EAUX EXTÉRIEURES DES PISCINES

Sur les piscines de Saumur (Val de Thouet), de Longué-Jumelles et de Brain-sur-Allonnes, les eaux de lavage des filtres sont récupérées pour arroser les végétaux et nettoyer les routes (balayeuses).

Volumes d'eau récupérés :

Saumur - Val de Thouet :
80 m³ d'eau/semaine sur toute l'année. Récupération depuis l'été 2022 : 80 m³ x 52 sem = **4 160 m³**

Longué-Jumelles :
50 m³ d'eau/semaine sur toute l'année. Récupération depuis juin 2023 : 50 m³ x 28 sem = **1 400 m³**

Brain-sur-Allonnes :
30 m³ d'eau/semaine sur 2 mois (l'été). Récupération depuis l'été 2022 : 9 sem x 30 m³ = **270 m³**



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



50 m³

d'eau récupérés et réutilisés
par semaine

2 500 m³

d'eau économisés par an



5 830 m³

d'eau récupérés en 2023
sur les 3 piscines

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

Accusé de réception en préfecture
04/20/071876-20234116-2023-116-DC-D
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

L'élaboration de la Charte forestière de Saumur Val de Loire initiée en 2021 s'est terminée par son approbation et sa signature en juin 2023.

L'animation du plan d'actions démarre. Il doit permettre de répondre aux 5 grands enjeux :

- Produire du bois durablement et valoriser la ressource
- Préserver les rôles environnementaux des forêts
- Prendre en considération l'augmentation du risque incendie sur nos forêts et boisements
- Dynamiser la filière bois du territoire
- Assurer un avenir à nos forêts dans un contexte de changement climatique



Signature de la charte forestière le 15 juin 2023



La Charte forestière a été élaborée en concertation avec tous les acteurs de la filière forêt bois locale.

Les actions en cours :

- Cycle découverte de la filière forêt bois
- Stratégie de plantations de 10 000 arbres par an
- Appel à projet « Plantons aussi en ZAE »
- Récolte d'arbres à maturité
- Valorisation locale et reboisement
- Animation tout public : festival Nuits des forêts
- Réalisation de vidéos sur la gestion forestière favorable à la biodiversité.

20

partenaires de la filière forêt-bois ont participé à l'élaboration de la Charte

15

fiches actions pour répondre aux grands enjeux du territoire

5

sorties du cycle découverte de la filière, 15 à 27 participants à chaque fois

200

participants au festival Nuits des forêts (6 animations/10 jours)

10 000 €

réservés à la plantation d'arbres autochtones sur le foncier disponible des entreprises

2 000

arbres à planter cet automne dans le cadre du projet micro-boisement

PERSPECTIVES

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



Étude réalisée pour un total de
3 200 repas/jour



15

communes rencontrées
pendant l'été 2023

5,7 M d'€

d'investissement pour la
création de la cuisine centrale



Ouverture en

**septembre
2026**

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE CUISINE CENTRALE

Dans le cadre des objectifs politiques de la nouvelle mandature (environnement - développement économique - services au public) et en lien avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial (développer durablement les filières agricoles et alimentaires locales, garantir l'accès de tous à une alimentation de qualité et de proximité), l'Agglomération s'est engagée dans un projet de cuisine centrale. L'objectif est de fournir des repas de qualité aux établissements de restauration collective du territoire, tout en soutenant les filières locales d'approvisionnement et en garantissant un prix maîtrisé pour la collectivité et les convives. Une attention particulière sera portée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation au goût et à l'alimentation.

Pour ce faire, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une étude de faisabilité a été lancée afin de dimensionner le projet (volumes de repas, typologie d'établissements), définir son implantation, le mode de production et de distribution des repas, le modèle économique du projet et son portage juridique.

L'étude de faisabilité datant de 2021, a été réactualisée en fonction de l'impact de l'inflation de 2023. A la suite de cette réactualisation, toutes les communes intéressées par le projet ont été rencontrées afin de leur présenter l'état d'avancement du projet. Ces rencontres ont permis aux élus de connaître en détail le projet de cuisine centrale et de se positionner sur leur engagement pour la création de cet outil au service du territoire.



PERSPECTIVES

Selon les engagements des communes parties prenantes du projet :

- Dimensionnement de la cuisine centrale
- Lieu d'implantation
- Choix de la structure juridique
- Établissement des statuts de la structure juridique
- Étude sur les besoins en approvisionnement de la cuisine centrale
- Phase opérationnelle de création de la cuisine centrale

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+++

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Accusé de réception en préfecture
049 200 074 816 - 20231116-2023-416-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

L'objectif du PAT est de mettre en œuvre des actions pour développer durablement les filières agricoles et alimentaires locales et structurer une offre alimentaire de proximité et de qualité accessible à tous les habitants du territoire. Le PAT concerne l'ensemble des habitants du territoire et tous les acteurs du système alimentaire local. Il touche autant les acteurs économiques (producteurs, transformateurs, opérateurs logistiques, distributeurs, restaurateurs), que les acteurs de la société civile (associations locales, collectifs de citoyens), les collectivités locales (communes et leurs établissements de restauration collective), les acteurs du secteur social (CCAS, associations d'aide alimentaire), de l'Économie Sociale et Solidaire (acteurs de l'insertion professionnelle...) et les habitants du territoire (consommateurs, élèves, familles, publics précaires...).

Mise en œuvre du plan d'actions en 2022/2023 avec notamment :

- Promotion des produits locaux : création d'un annuaire des producteurs locaux, mis en ligne en avril 2023
- Organisation d'évènements sur l'agriculture et l'alimentation, du 26 août au 2 septembre, À tout bout de champ :
 - Comice agricole à Neuillé (500 pers.)
 - Visites d'exploitations agricoles (Épièdes : 40 pers., Neuillé : 70 pers.)
 - Soirée conférence-débat : Quelle agriculture pour quelle souveraineté alimentaire ? (70 pers.)
 - Journée agricole et alimentaire à Verrie : mini ferme, marché de producteurs, conférences... (500 pers.)
- Développement de filières locales : un groupe d'agriculteurs nommé « Adonis » a été accompagné autour de la création d'une filière locale dans une zone à enjeux environnementaux forts (zone de Méron, Réserve Naturelle Régionale). La conception d'une huile de tournesol bio, récoltée, transformée et vendue localement a abouti grâce à un partenariat entre Adonis et l'huilerie La Tourangelle.
- Accompagnement de la restauration collective avec la création d'un réseau d'établissements de restauration collective sur l'approvisionnement en produits locaux de qualité. 3 réunions ont eu lieu, dont une avec visites d'exploitations agricoles.

Ces actions sont menées en partenariat avec les acteurs du territoire et notamment la Chambre d'Agriculture 49, GABB Anjou, CMA 49, CCI 49 et le PNR Loire Anjou Touraine.

PERSPECTIVES

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action validée dans le cadre du plan de relance
- Poursuite de l'animation du PAT en lien avec les acteurs du territoire

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

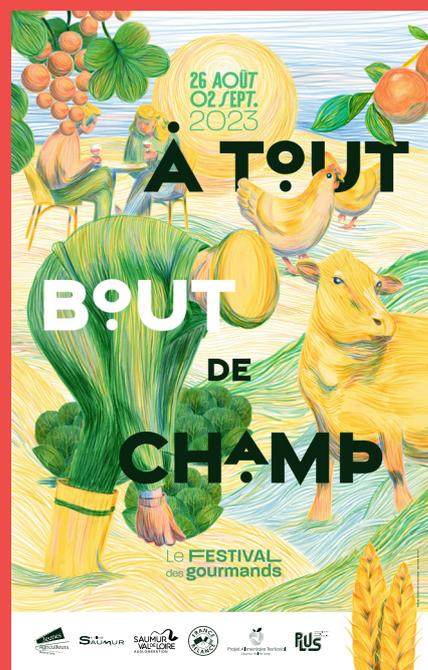
5

évènements



1 180

participants



1

annuaire des producteurs locaux





Entre le 1^{er} octobre 2022
et le 31 août 2023

85 000

heures de travail
en insertion réalisées
par un public défavorisé

2 600

heures de formation réalisées

CLAUSES SOCIALES D'INSERTION ET CLAUSES VERTES

L'article 2111-1 du code de la commande publique dispose que la nature et l'étendue des besoins sont déterminées en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

Le dispositif des clauses sociales d'insertion porté par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire participe activement au développement des clauses sociales d'insertion par le biais des marchés publics.

Ce qui a permis à des personnes très éloignées du marché travail d'obtenir des emplois durables au sein des entreprises.

Toutes les tranches d'âge ont bénéficié des clauses sociales d'insertion au titre des marchés rattachés à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur (jeunes de moins de 26 ans, personnes âgées entre 26 et 49 ans et personnes de plus de 50 ans).

Leur profil est diversifié : demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, personnes au RSA, jeunes en insertion majoritairement suivi par la Mission Locale...

Les clauses sociales d'insertion sont un **formidable atout pour le développement d'une commande publique socialement responsable**.

La mise en situation d'emploi des personnes éloignées du marché du travail se fait à un rythme adapté avec un encadrement renforcé pour retrouver progressivement les repères professionnels du monde du travail.

Cet accompagnement professionnel permet la construction d'un projet professionnel par l'acquisition de compétences, la réalisation de bilans professionnels, des actions de formation et une aide à la recherche d'emploi. Il est assorti d'un accompagnement social spécifique pour lever les multiples freins d'accès à l'emploi.

Un accompagnement social qui permet une prise en compte de l'ensemble des difficultés du salarié et une **approche globale de la personne**.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a organisé le 7 février 2023 un événement sur l'Insertion par l'Activité Économique au théâtre Le Dôme à Saumur. À cette occasion, les Trophées des Entreprises 2023 ont récompensé 12 entreprises qui se sont distinguées par leur investissement au profit des personnes en situation d'insertion.

3 catégories de prix étaient décernées aux entreprises :

- Prix du réflexe social responsable décerné à 8 entreprises
- Prix du tutorat insertion décerné à 1 entreprise
- Prix de la confiance industrielle décerné à 3 entreprises



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE : ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI ASURE

Accusé de réception en préfecture
04-20071876-2023-16-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception en préfecture : 22/11/2023

Lors du Conseil communautaire de février 2018, les élus de la Communauté d'Agglomération ont, à l'unanimité, voté pour s'engager dans l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ». Le 15 avril 2022, ASURE (Atelier Saumurois Utile au Retour à l'Emploi) ouvre ses portes et recrute ses premiers salariés, privés d'emploi, issus du Quartier Prioritaire de Saumur et de la Commune de Montreuil-Bellay. En 2023, l'entreprise ASURE poursuit le développement de ses activités et le recrutement de salariés.

LES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI SUR SAUMUR ET MONTREUIL-BELLAY SONT LES SUIVANTES :

- Atelier bois : recyclage des palettes sur le territoire pour transformer, valoriser la matière bois. Construction de cache-poubelles, composteurs, jardinières, toilettes sèches...
- Réparation des palox pour stockage des bouteilles de vin
- Démantèlement des huisseries (partenariat avec Revi'Verre)
- Restauration étudiante, récupération de denrées alimentaires destinées à être jetées (légumes « moches » etc.), offre d'un repas végétariens zéro déchet pour les étudiants du Pôle de Formation de Saumur.
- Prestations de services, réponse aux manques exprimés par les acteurs économiques locaux
- Collecte de graines, besoin des pépiniéristes de disposer de variétés de graines sur des végétaux locaux sauvages (partenariat avec l'Association des Arbres pour la Vie de Saint-Macaire-du-Bois),
- Épicerie solidaire, réponse aux difficultés économiques des habitants de Montreuil-Bellay
- Jardin en permaculture en collaboration avec le Lycée Edgard Pisani de Montreuil-Bellay, exploitation maraîchère d'un terrain en permaculture, répond aux besoins internes de l'EBE et à la restauration des étudiants
- Entretien des cimetières de Montreuil-Bellay et Méron
- Tri du textile avec Emmaüs de Saumur pour la boutique et pour le recyclage



PERSPECTIVES

- Objectif au terme des 5 ans d'expérimentation : 170 emplois
- Mise en place par l'EBE de nouvelles activités sur les deux territoires

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

36

salariés à Saumur

17

salariés à Montreuil-Bellay

10

tonnes d'huisseries démantelées pour recyclage

256

composteurs fabriqués et livrés

40

tonnes de textile triées depuis mars 2023

200

repas par semaine pour la restauration étudiante

11

familles à Montreuil-Bellay bénéficiaires de l'épicerie solidaire

UNE NOUVELLE BOUCLE VÉLO

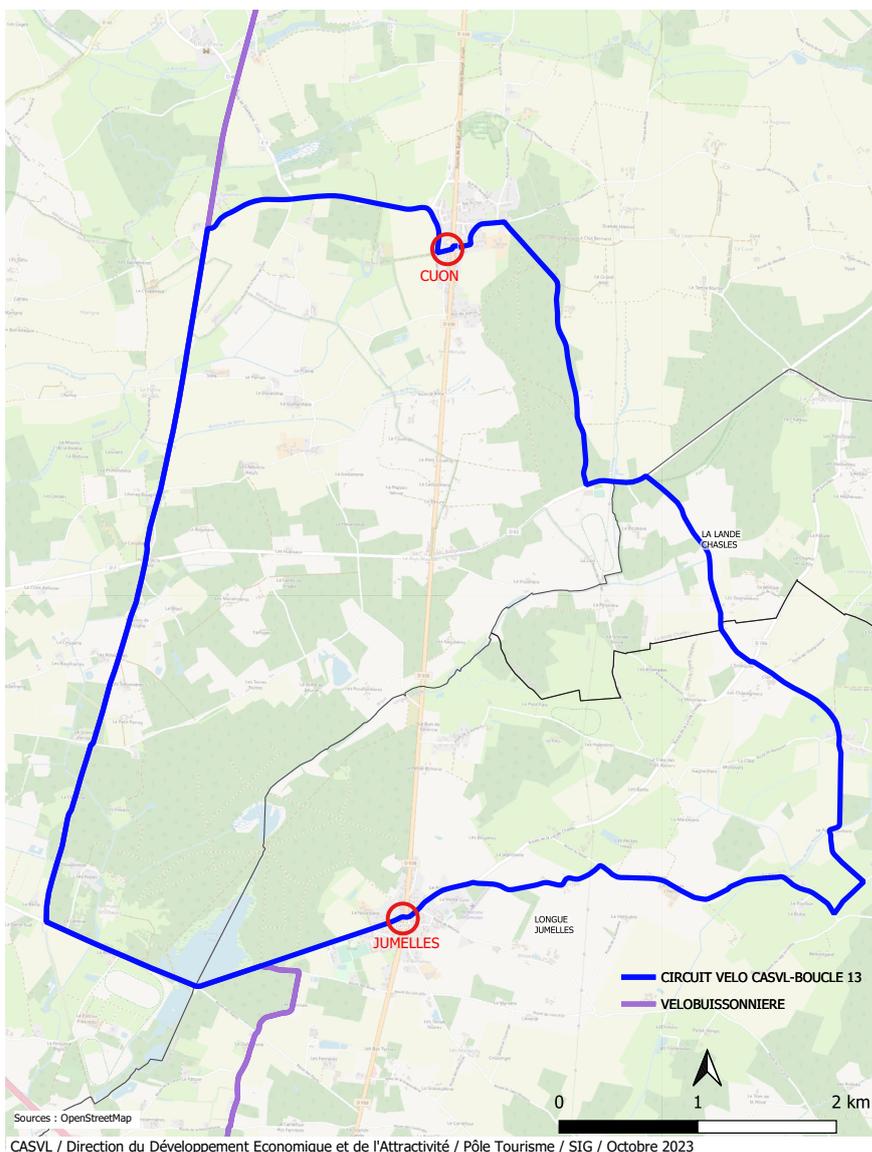
La Vélobuissonnière® est un itinéraire vélo en pleine nature de la Normandie à la Loire. Sur 250 km, il relie Alençon à Saumur en passant par Le Mans.

Une boucle vélo entre Cuon et Jumelles (boucle numérotée 13) a été créée suite à la prolongation de la voie verte par la Communauté de Communes de Baugeois Vallée. Cette boucle permet de découvrir le territoire de l'Agglomération Saumur Val de Loire à proximité de la Vélobuissonnière®.



20,5 Km

balisés



PERSPECTIVES

- Élargissement à d'autres actions portées par l'Agglomération (nouveaux itinéraires)

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

SENTIERS DE RANDONNÉES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception en préfecture
043-200071816-20231116_2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception en préfecture : 22/11/2023

Dans son marché d'entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire, l'Agglomération réserve l'entretien du balisage des sentiers de randonnées à des structures d'insertion par l'activité économique.



Circuit à Rou-Marson

Les parcours entretenus par des structures d'insertion sont des circuits pédestres, équestres et VTT.

PERSPECTIVES

- Élargissement à d'autres actions portées par l'Agglomération



Circuit à Rou-Marson

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	



500 km

concernés



1 442 h

passées



16

personnes concernées

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

EAU ET ASSAINISSEMENT

DÉPLOIEMENT DE CAPTEURS DE GAZ H₂S

Accusé de réception en préfecture
049-200074876-20231416-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

L'Agglomération a mis en place 6 capteurs d'H₂S (sulfure d'hydrogène) mobiles sur le réseau d'assainissement afin de mesurer la concentration du gaz et ainsi ajuster la quantité de réactif à injecter dans les eaux usées pour empêcher la production de gaz.



L'installation a commencé à l'été 2023 et est en cours de déploiement.

PERSPECTIVES

- Achat d'autres capteurs après RETEX (2024)

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+++

APPROCHE ÉNERGÉTIQUE DANS LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU CONTRAT DE DÉLÉGATION

Dans le cadre du contrat de délégation passé depuis le 1^{er} janvier 2021, il a été établi plusieurs indicateurs de performance sur des critères énergétiques.

Indicateurs en eau potable et assainissement :

- Part de la consommation d'électricité verte dans la consommation électrique en eau et assainissement
- Optimisation énergétique du service d'eau potable par m³ d'eau produit et du service d'assainissement par m³ d'eaux usées traitées (nombre de branchements)
- Réduction du bilan carbone de l'activité en eau potable
- Consommation énergétique en kWh par kg de DBO5 traitée en assainissement pour la station d'épuration de Bellevue

Consommation énergétique de DBO5 traitée en assainissement pour la station d'épuration de Bellevue :

La valeur cible minimale contractuelle à atteindre est de 5 kwh/kg de DBO5 traitée. Une rémunération complémentaire peut intervenir dès l'atteinte de 3,9 kwh/kg de DBO5 traitée. En 2022, la valeur atteinte était de 4,32 kwh/kg de DBO5 traitée. Consommation d'énergie sur Bellevue : 1 757 019 kwh en 2022
Quantité de DBO5 traitée : 408 748 kg en 2022

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



2 950 €

Coût TTC de l'installation
des 6 capteurs

Pour les exercices 2021 et 2022,
la part d'énergie verte était de
100 % en eau potable
et en assainissement



2 813 377 KWH

pour l'eau potable en 2022

4 477 648 KWH

pour l'assainissement en 2022



EAUX
SAUMUR VAL DE LOIRE
Régie



1 ha

de superficie éco-pâturée
sur 4 sites
(occupation de 20 à 24 animaux)

EAUX
SAUMUR VAL DE LOIRE



10 ha

de superficie éco-pâturée
sur 12 sites
(occupation de 46 à 74 animaux)

MISE EN PLACE DE L'ÉCO-PÂTURAGE DANS LES STATIONS D'ÉPURATION

Afin d'entretenir les espaces importants de manière plus respectueuses de l'environnement, l'Agglomération Saumur Val de Loire incite les exploitants (Eaux Saumur Val de Loire- Régie et Eaux Saumur Val de Loire - Saur) à mettre en place de l'éco-pâturage.

Plusieurs stations accueillent ainsi des chèvres ou des brebis.



PERSPECTIVES

- Prolonger ces actions et si possible les développer sur de nouveaux sites

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AUX ENJEUX LIÉS À L'EAU

Accusé de réception en préfecture
049-200074876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

La Régie Eaux Saumur Val de Loire propose une action de sensibilisation des élèves de cycle 2 et 3 (CP - CM2) du nord du territoire de l'Agglomération (11 communes au nord de l'Authion).

Grâce à des séquences d'apprentissage, les élèves découvrent les principaux éléments liés aux ressources en eau de notre planète, la fragilité des écosystèmes et la nécessaire vigilance à adopter pour préserver cette précieuse ressource. Le thème de l'eau fait l'objet d'une place particulière dans les programmes scolaires, et la façon dont la sensibilisation est abordée doit s'intégrer au cursus scolaire, sous la supervision du Rectorat de l'Académie de Nantes.

En 2023, l'Ecole de Vivy « La Vétusienne » s'est portée candidate pour expérimenter la sensibilisation lors de cette première année.

Les élèves ont débuté les animations avec la Régie Eaux Saumur Val de Loire. Elles seront poursuivies l'année scolaire prochaine par les animateurs-préventeurs de Kyrielle.



PERSPECTIVES

- Les objectifs de la sensibilisation des scolaires sont multiples. Le but est d'éveiller les élèves aux bonnes pratiques de l'utilisation de l'eau, et élargir leurs connaissances en fonction des niveaux de classes. A plus large échelle, l'objectif est de faire évoluer les comportements au niveau des scolaires bien-sûr, en espérant que la pratique des bons gestes « ruisselle » sur les parents, les proches des enfants et les enseignants. Les indicateurs de suivi et d'évaluation sont le nombre d'écoles /classes au sein desquelles la sensibilisation a eu lieu et le nombre d'élèves sensibilisés. Horizon 2026 : sensibiliser tous les enfants des écoles publiques et privées sur les 11 communes disposant d'écoles sur le secteur de la Régie.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	



150

élèves sensibilisés en 2023
dans 1 école et 6 classes



6

écoles participantes en 2024



Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

A hand is shown watering a small green plant. Water droplets are falling from the leaves and the soil. The background is a soft, greenish-yellow gradient.

ENVIRONNEMENT

POSE DE CLÔTURES ET PÂTURAGE DANS LA ZONE DE MÉRON

Accusé de réception en préfecture
049200074876-20231446-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire doit mettre en place une gestion des espaces naturels de la zone d'activités de Méron à Montreuil-Bellay.

En 2023, des travaux ont été réalisés avec l'appui du plan de relance. L'Agglomération a missionné une entreprise d'insertion pour clôturer une grande parcelle au sein de la ZI de Méron.

Ensuite, une convention de gestion a été établie avec une jeune éleveuse en agriculture biologique qui s'installe et souhaite développer son activité. Le pâturage a débuté en juin 2023 avec une quinzaine de vaches Black Angus.

Cette action a pour objectif de permettre :

- L'entretien du couvert herbacé des espaces conservatoires de la zone de Méron
- Le maintien des pelouses sèches et de la biodiversité associée
- La mise en œuvre des objectifs de l'Agglomération sur le site de Méron



PERSPECTIVES

- Il est envisagé de poursuivre cette action sur d'autres parcelles

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+



42 ha

clôturés



18

vaches Black Angus

Accusé de réception en préfecture
049-203071874-20231116-2023_116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023



146 ha

de surface de Réserve
Naturelle Régionale

23^e

RNR des Pays de la Loire



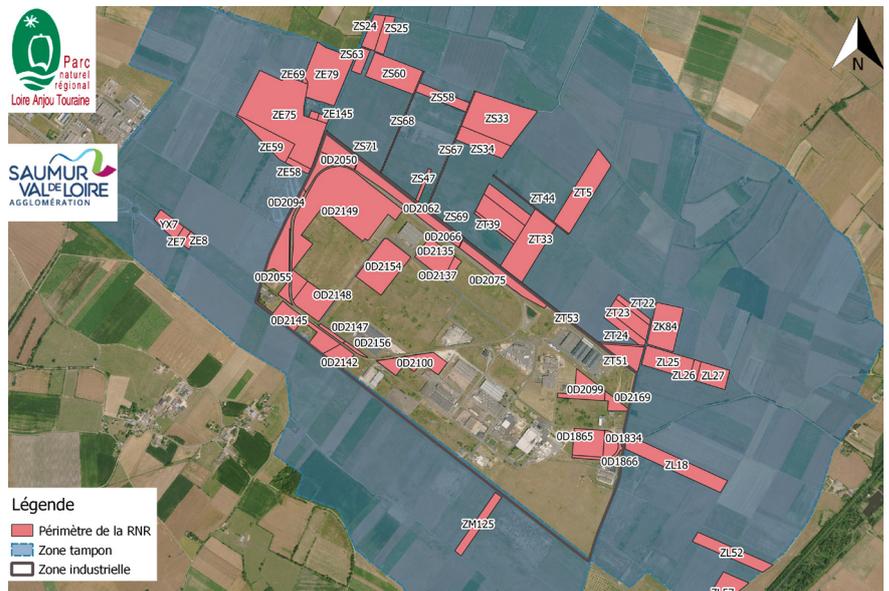
La RNR de Méron a été inaugurée
le 17 octobre 2023
par Christelle Morançais,
présidente de la région
des Pays de la Loire

CRÉATION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA CHAMPAGNE DE MÉRON

Le classement de la Réserve naturelle régionale (RNR) « Champagne de Méron » à Montreuil-Bellay a été voté à la commission permanente de la Région Pays de la Loire le 14 avril 2023, après avoir été soumis à l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), des collectivités concernées (commune, EPCI, Département) et de l'Etat. Une consultation réglementaire du public avait eu lieu du 1^{er} août au 1^{er} novembre 2022.

La création de la RNR est une des mesures que la collectivité devait mettre en œuvre dans le cadre des arrêtés liés à l'urbanisation de la zone de Méron. Elle a pour objectif de permettre la mise en œuvre d'actions spécifiques, détaillées au sein d'un plan de gestion, et visant à préserver et valoriser le patrimoine naturel du site. Le site héberge en effet de nombreuses espèces rares et parfois protégées (Nigelle des champs, Euphorbe de Séguier, Outarde canepetière...). La gestion de ce site se fera conjointement avec le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

Les parcelles classées en RNR sont propriétés de la commune, de l'Agglomération, d'entreprises de la ZI de Méron et d'agriculteurs. Une signalétique réglementaire (panneaux et bornes) a été installée sur le site en lien avec la Région Pays de la Loire.



PERSPECTIVES

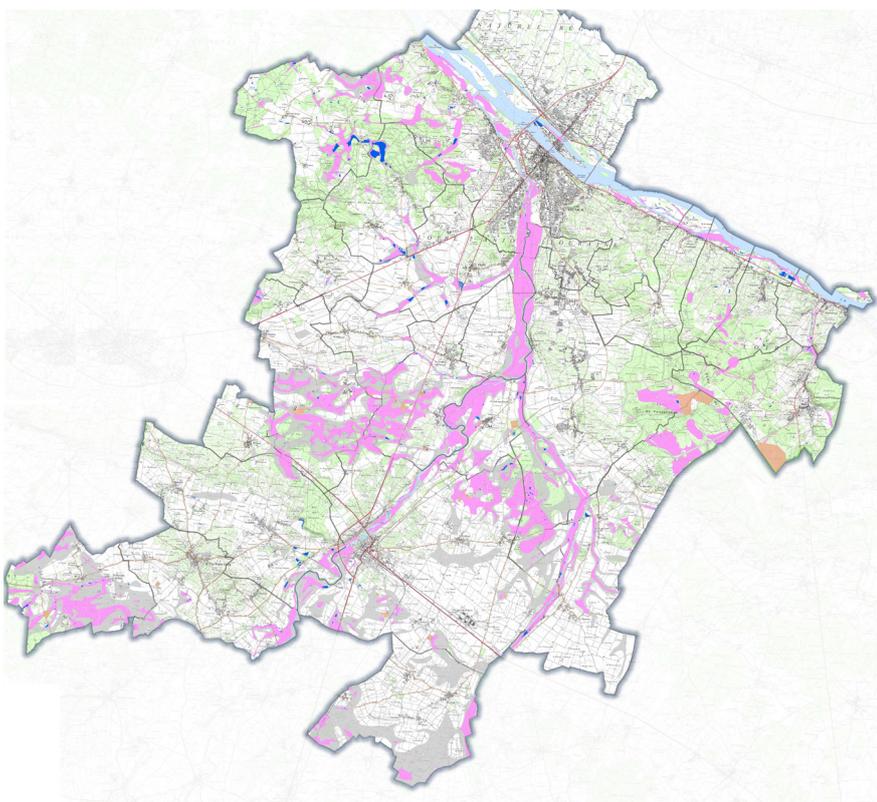
- Le premier plan de gestion, qui correspond au programme d'actions de la RNR, est valable pour une période de 6 ans

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR 24 COMMUNES DU BASSIN DU THOUET ET DU BORD DE LOIRE

Accusé de réception en préfecture
046-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

L'Agglomération a réalisé un inventaire des zones humides à l'aide de critères de sols et de végétation sur 24 communes du territoire. Cet inventaire de connaissance va permettre de mieux prendre en compte les zones humides et a permis de révéler certaines en bon état de fonctionnement. Sur ces 24 communes, 33 km² de zones humides ont été recensées, soit 8,25 % du territoire prospecté.



Légende

- Limites communales
- Résultat des inventaires
- Zones humides
- Plans d'eau et mares
- Zones hydromorphes en profondeur
- Zones non prospectées

Ce porter à connaissance a vocation à alerter tout porteur de projet de la présence de zones humides.

400 km²

de zones d'étude

33 km²

de zones humides inventoriées

10 300

sondages de sol effectués

130 539 €

Coût HT de l'étude financé à 40% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et 40% par le FEDER

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



233 jours

Passage de 191 à 233 jours
de connexion à la Loire
(en moyenne)

14 460 €

de travaux, financés à 50 % par
l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
et 30 % par la région Pays de
la Loire.

RESTAURATION DE LA BOIRE DE GENNES

Dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA), l'Agglomération Saumur Val de Loire a amélioré la connexion de la boire de Gennes et supprimé des espèces envahissantes (érables negundo) présentes sur le site.

Cela doit permettre de conforter le rôle de frayère (lieu de reproduction) à brochets de la boire. En effet, le brochet doit pouvoir accéder à une zone avec une eau calme, peu profonde et riche en végétaux semi-aquatiques vers le mois de février, pour y pondre. Puis, les jeunes alevins doivent pouvoir regagner la Loire vers le mois de mai après s'être développés dans la boire. Pour cela, une connexion quasi-permanente à la Loire durant la période de février à mai est nécessaire.



Reconnexion de la boire de Gennes-Val-de-Loire

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

En 2023, le service Environnement a réalisé de nombreuses animations et sorties avec pour objectif de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la préservation de l'environnement (habitants, scolaires, élus...). Ces actions se sont déclinées en spectacles, sorties nature, ciné-débat, conférences, sorties et animations auprès de scolaires...

D'autres actions de sensibilisation ont pris d'autres formes :

- Rédaction de plaquettes pédagogiques
- Réalisation d'une vidéo sur le Thouet
- Participation financière au documentaire « sensibles » sur les espaces naturels sensibles du Département de Maine-et-Loire
- Action de médiation culturelle (peinture des hauteurs d'eau atteintes par la crue de 1856)
- Balade urbaine sur le thème des inondations



PERSPECTIVES

- En 2024, l'Agglomération poursuivra ses actions de sensibilisation par l'organisation de nombreuses sorties et animations ainsi que la création d'une maquette inondable



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

27

animations



721

participants dont 130 jeunes



40

arbres peints



1

vidéo sur le fonctionnement
du Thouet

À voir ici



D1

D6

A1

A5



7

personnes ont participé
au chantier plantation

600

plantes aquatiques sur une
zone de frayère à brochets



113

participants à Nettoyons le Thouet

1,2 T

de déchets ramassés dont
520 kg de ferrailles,
160 kg de verres,
280 kg de tout venant
et 240 kg d'emballages

CHANTIERS PARTICIPATIFS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

En 2023, deux chantiers participatifs en faveur de l'environnement ont été organisés par l'unité milieux aquatiques du service Environnement de l'Agglomération :

- Le premier chantier s'est déroulé le 10 juin 2023. Il a consisté à réaliser des travaux de plantation de plantes aquatiques dans un bras du Thouet sur la commune de Saumur (en aval du Pont Fouchard, rive Gauche du Thouet). Ces plantes vont servir notamment de support de pontes pour les brochets. En complément de ces plantations, une animation a eu lieu avec la LPO (prestation financée par l'Agglomération).
- La seconde opération s'est tenue le 30 septembre dernier. C'était l'opération de ramassage de déchets « Nettoyons le Thouet » sur les communes de Saumur et de Montreuil Bellay. De nombreux bénévoles ont accordé de leur temps, à titre individuel ou en association, et ont ramassé 1,2 tonne de déchets en une matinée.



Nettoyons le Thouet - Samedi 30 septembre 2023

PERSPECTIVES

- L'opération « Nettoyons le Thouet » est désormais réalisée tous les deux ans. L'Agglomération réfléchit à la réalisation d'autres chantiers participatifs.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	



D1

D2

D3

D6

A1

A5

LABEL TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UNE 2ÈME ÉTOILE POUR L'AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAUMUR

Accusé de réception en préfecture
049-200074876-20231116-20231116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur ont reçu leur 2^e étoile lors de la remise des labels du programme Territoire Engagé Transition Ecologique qui s'est déroulée jeudi 25 mai 2023 au Palais des Congrès de Bordeaux lors des Assises Européennes de la Transition Ecologique.

Les deux collectivités mènent depuis plusieurs années une véritable politique engagée en faveur de la transition écologique et sociétale. Développement économique, agriculture, mobilité, revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, précarité énergétique... autant de domaines pour lesquels la Ville et l'Agglo impulsent des actions dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de lutter contre le réchauffement climatique et d'adapter leur territoire.

Le dispositif « Territoire Engagé Transition Ecologique » (ex dispositif Cit'ergie), porté par l'ADEME, accompagne les collectivités dans leurs démarches et valorise leurs efforts et leurs progrès.

Ainsi, jeudi 25 mai 2023, l'ADEME a récompensé 44 collectivités, dont la Ville et l'Agglomération de Saumur, pour la réalisation de leurs actions visant à devenir un territoire à énergie positive et neutre d'ici 2050.

Témoignage de leur engagement et de leur progression en faveur de la transition écologique sur leur territoire, la Ville de Saumur, représentée par Loïc Bidault, conseiller municipal délégué à l'écologie, au développement durable et à la transition énergétique, et l'Agglomération Saumur Val de Loire, représentée par son vice-président Anatole Micheaud, en charge de l'environnement, de la transition énergétique et des mobilités, se sont vues décerner une 2^e étoile du label Territoire Engagé Transition Ecologique.

Ce label offre une reconnaissance nationale et européenne à l'action menée sur le territoire par les élus et les différents services des deux collectivités. En obtenant la 2^e étoile, Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur continuent leur progression vers la transition écologique dans une dynamique globale collective.

PERSPECTIVES

- 1 visite par an avec un conseiller agréé par l'ADEME. Prochaine visite : début 2024



Loïc Bidault, Olga Baleya, Séverine Lacombe et Anatole Micheaud

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

2 2

collectivités étoiles



2027

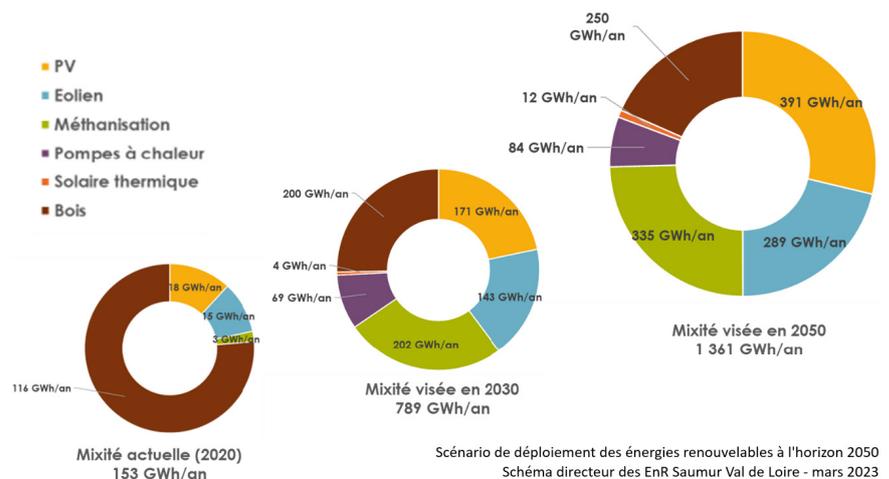
Objectif : atteinte la 3^e étoile d'ici 2027

SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Multiplier par
8
la production
des EnR
d'ici
2050

Une stratégie de développement des énergies renouvelables

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a validé son Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDEnR) en bureau communautaire du 23 mars 2023. Le SDEnR est un outil d'aide à la décision permettant à l'Agglomération d'initier une stratégie globale de transition énergétique aux horizons 2030 et 2050. Il fixe l'objectif de multiplier par 8 la production d'énergie renouvelable du territoire d'ici 2050, en passant de 153 GWh à ce jour à 1361 GWh en 2050. Il se compose d'un programme d'actions 2023-2026 ayant pour objectif de booster le développement des filières.



Solaire et éolien : quels potentiels sur le territoire ?

Les atlas solaire et éolien, lancés en 2021, sont le fruit d'un travail mené en commun par l'Agglomération Saumur Val de Loire et le Syndicat d'Énergie du Maine-et-Loire (Siéml). Ce dernier a réalisé les atlas à l'échelle départementale, puis les a déclinés pour le territoire Saumurois, en collaboration avec France Nature Environnement (FNE), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Anjou pour le volet biodiversité et le PNR Loire Anjou Touraine sur le volet paysage.

L'objectif de ces atlas est d'identifier des zones du territoire potentiellement favorables au développement de projets solaires au sol ou de projets éoliens. Ce sont des outils d'aide et d'orientation mais qui ne se substituent pas aux études d'impacts qui doivent démontrer la faisabilité d'un projet. Ils servent de base de travail à l'Agglomération pour étudier le développement de projets potentiels dans le respect des enjeux multiples du territoire (consommation foncière, biodiversité, patrimoine...).

Cette identification n'est pas exhaustive et donc il n'est pas exclu que d'autres projets, en dehors des secteurs identifiés et sous condition que le contexte local soit favorable, puissent émerger.

L'Agglo multiplie les panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments

Afin d'accélérer la solarisation du patrimoine public, l'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé, en 2023, de lancer un 2^e Appel à Manifestation d'Intérêt en l'élargissant aux patrimoines des communes du territoire qui le souhaitent. Un recensement auprès des communes est en cours afin d'identifier les sites à mettre à disposition des opérateurs pour des installations solaires en toiture, en ombrière de parking ou au sol.



Visite de l'installation solaire à La Lande Chasles le mardi 9 mai 2023

Un outil pour faciliter la réalisation des projets

Accès le 18/04/2023 en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception en préfecture : 27/11/2023

Dans un souci de lisibilité pour les porteurs de projets et les autres acteurs du territoire concernés par cette thématique, une « Charte départementale des projets ENR à gouvernance locale » a été rédigée sous l'impulsion du Département de Maine-et-Loire, du Syndicat d'Énergie du Maine-et-Loire et du Réseau énergies citoyennes en Pays de la Loire (RECIT) en co-construction avec différents partenaires (ADEME, SEM Alter Energies, Mauges Communauté, Association Énergie Citoyenne Loire et Mauges et Enercoop Pays de la Loire).

La charte a pour objectif d'apporter un cadre pour faciliter la coopération entre collectifs citoyens et acteurs publics. Elle promeut un ancrage territorial des projets et des relations d'écoute et de dialogue entre les parties prenantes.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a signé le 11 avril dernier cette charte des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale du Maine-et-Loire.

Et si j'installais des panneaux solaires !



Afin d'accompagner davantage la montée en puissance des énergies renouvelables sur le territoire, l'Agglomération participe au programme Le Solaire en Anjou. Celui-ci vise à mobiliser le potentiel des toitures des particuliers, des agriculteurs, des entreprises et des collectivités pour développer la production d'énergie solaire.

L'Agglomération organise 2 permanences par mois sur le solaire pour les particuliers. Les renseignements et conseils apportés sont gratuits et ouverts aux particuliers.



Par ailleurs, des actions de sensibilisation sont menées régulièrement par l'Agglomération en partenariat avec l'association Alisée afin d'inciter les différents acteurs du territoire à, eux aussi, contribuer au développement de la production d'énergie solaire sur le territoire.

PERSPECTIVES

- Mettre en œuvre le SDEnR

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+



1

Charte des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale



5

animations solaires
d'octobre 2022 à septembre 2023 :
152 participants



2

permanences solaires par mois
pour les particuliers



7 représentations gratuites du spectacle « Le Cabaret des métamorphoses » et 585 spectateurs de mai 2021 à juin 2023



150 personnes sont venues découvrir les différentes actions le samedi 3 décembre 2022

DESTINATION KATALYSE : JOURNÉE DES INITIATIVES POSITIVES

Dans le cadre de son Plan Climat et du projet Destination Katalyse, l'Agglomération souhaite mettre en valeur les nombreuses initiatives locales qui contribuent à la transition écologique du territoire. C'est pour répondre à cet objectif qu'elle s'est associée au PNR Loire-Anjou-Touraine et à la CC du Baugeois-Vallée pour l'organisation de la journée des initiatives positives, le samedi 3 décembre 2022.



La matinée s'est déroulée à l'espace culturel de La Ménitrie, où diverses animations étaient organisées autour du Forum des initiatives positives. L'occasion de présenter et de mettre en valeur une trentaine d'acteurs des territoires du Saumurois et du Baugeois. Des ateliers zéro déchets sur le thème de Noël et des expositions ont complété le programme.

L'après-midi a laissé place aux débats, à Gennes-Val-de-Loire. Le temps fort : une table ronde sur le sujet « Climat, culture et changement de comportements ». Plusieurs intervenants reconnus pour leurs grandes connaissances sur ces sujets ont pris la parole dont Jean Jouzel, climatologue, ancien vice-président du GIEC et prix Nobel de la paix en 2007. Également, Sébastien Bohler, docteur en neurosciences, rédacteur en chef de la revue *Cerveau et Psycho*, auteur du livre « *Le bug humain - pourquoi notre cerveau nous pousse à détruire la planète et comment l'en*

empêcher ? ». Plus localement, Barbara Réthoré, biologiste et aventurière pour les Natexplorers, qui porte le projet « *Loire Sentinelle* » et Maud Le Floch, directrice du Polau (pôle des arts urbains à Tours), qui accompagne le projet de « *Cirque-opéra de la transition énergétique* » étaient également présentes.

La représentation du spectacle « *Le Cabaret des métamorphoses* » par la Compagnie Spectabilis devant 135 spectateurs a clôturé la journée.

Le replay de la table ronde et la vidéo de la journée sont disponibles ci-contre.



Forum à la Ménitrie



Table ronde à Gennes-Val-de-Loire

PERSPECTIVES

- Organiser une journée des initiatives positives tous les 2 ans (prochaine édition en 2024) sur une thématique précise

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



dossiers instruits
entre le 1^{er} octobre 2022
et le 30 septembre 2023

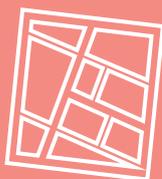
pour un montant total de travaux de

2 879 068 €

et

100 340 €

d'aides de l'Agglomération
Saumur Val de Loire



6

communes



120

prises de contact au total
sur les dispositifs en cours
lors de l'évènement
Rénov'Plus 2023

AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Différents dispositifs, tels que le Programme d'Intérêt Général (PIG) et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont en place sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Ces dispositifs mobilisent les aides de l'ANAH sous certaines conditions. En complément, l'Agglomération apporte un soutien financier.

Les travaux les plus fréquents concernent l'isolation du logement, le changement des menuiseries et du système de chauffage.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

RÉNOV'PLUS, LES RENDEZ-VOUS DE L'HABITAT

L'Agglomération Saumur Val de Loire est engagée dans le dispositif « Anjou Cœur de Ville » afin de répondre à l'étalement urbain et à la nécessité de réorganiser les centres urbains autour de leurs services, de leurs commerces, de leur fonction de centralité d'accueil pour maintenir une population résidente.

Dans cette perspective, en partenariat avec le Département et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agglomération est maître d'ouvrage des dispositifs d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les centres-villes, centres-bourgs des communes de Saumur, Montreuil-Bellay, Fontevraud-l'Abbaye, Vivy, Longué-Jumelles et Allonnes.

Afin d'en faire savoir plus sur ce dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat, une 2^e édition de l'évènement « Rénov'Plus, les rendez-vous de l'habitat » s'est tenue le 23 septembre 2023 en partenariat avec Alter.

Les différents partenaires et acteurs étaient présents pour présenter et expliquer aux propriétaires (bailleurs et occupants) des 6 périmètres des OPAH-RU et aux habitants les aides dont ils peuvent bénéficier, des conseils et de l'expertise dans des domaines variés en faveur de la rénovation performante.



PERSPECTIVES

- Continuer à faire découvrir les dispositifs d'OPAH-RU en organisant une 3^e édition de Rénov'Plus, les rendez-vous de l'habitat en 2024

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+++

LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE)

Accusé de réception en préfecture
049-200074876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Saumur Val de Loire dispose désormais officiellement d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) à disposition de tous les ménages du Saumurois, accessible sans condition de ressource.

Fruit d'un travail collaboratif et solidaire à l'échelle départementale, l'ensemble des EPCI du Maine-et-Loire ont conclu à la pertinence de mutualiser leurs moyens à l'échelle départementale pour continuer à offrir une information et un conseil personnalisé neutres, gratuits et de proximité favorisant l'engagement de projets de travaux par les propriétaires.

La mutualisation proposée s'appuie sur deux associations existantes et déjà bien connues des Saumurois :

- L'association Alisée, renforcée comme porte d'entrée principale pour l'information en matière de rénovation énergétique de l'habitat, labellisée Espace Conseil FAIRE « Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation »
- L'ADIL 49 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) effectue déjà des conseils personnalisés juridiques et financiers en matière de rénovation énergétique des logements et fait face à un afflux de demandes sur cette thématique.

Sur le plan pratique, les habitants engagés dans une réflexion de travaux énergétiques peuvent optimiser leur projet en sollicitant un simple conseil ou bénéficier d'un entretien individualisé sur rendez-vous, dans tous les cas intégralement pris en charge par la collectivité.

Le coût de la PTRE est de 331 890 € pour les 9 intercommunalités du Maine-et-Loire. La participation de l'Agglomération Saumur Val de Loire d'un montant de 31 243 € représente une charge nette pour une année de 23 743 €, déduction faite des subventions d'équilibre octroyées par le Département (3 750 €) et du SIEML (3 750 €).



850

conseils téléphoniques

et

302

rendez-vous personnalisés lors des permanences réalisées au Pôle Habitat de l'Agglomération

96 %

de taux de remplissage des permanences conseils (RDV personnalisés) en 2022

92 %

de taux de réalisation des objectifs 2022 sur le territoire Saumur Val de Loire

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+



71

logements locatifs sociaux
du territoire ont bénéficié
d'aides en 2022,
pour un montant total de

35 500 €

2020

année du début des travaux

2027

année de fin des travaux

SOUTIEN A LA RÉHABILITATION DU PARC LOCATIF SOCIAL

Dans le cadre du règlement communautaire d'attribution des aides financières au logement, l'Agglomération soutient les actions en faveur de la réhabilitation du parc locatif social, et notamment les programmes de travaux de rénovation énergétique.

Sont éligibles les opérations d'amélioration des performances énergétiques du bâti en adéquation avec les objectifs du Grenelle, qui participent à la réduction de manière significative les charges d'occupation et de consommation d'énergie pour atteindre la classe « D » minimum du diagnostic de performance énergétique après travaux.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++



DÉMARCHE ÉCOQUARTIER : LABEL ÉTAPE 2 OBTENU

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), fin 2018, le choix a été fait d'engager le projet dans la Charte Écoquartier.

La démarche Écoquartier accompagne les acteurs de tous les territoires pour concevoir, construire et gérer des villes et territoires qui répondent aux principes du développement durable de l'Agenda 2030. Un Écoquartier intègre l'ensemble des enjeux de l'aménagement durable et offre à ses habitants la possibilité d'un mode de vie répondant aux enjeux du climat, de la biodiversité et du vivre ensemble, en s'appuyant sur les ressources locales.

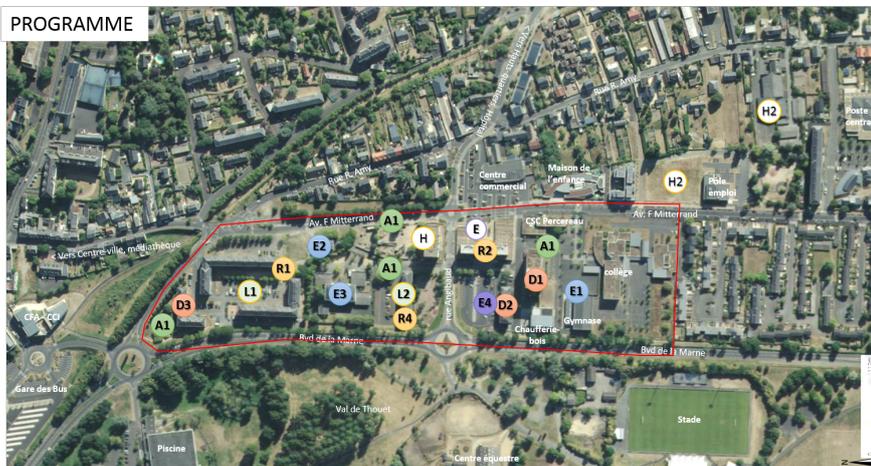
Pour guider les porteurs de projets, le ministère a élaboré un référentiel structuré autour de quatre dimensions qui répondent aux enjeux de développement durable portés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) :

- Démarche et processus
- Cadre de vie et usages
- Développement territorial
- Environnement et climat



L'écoquartier du Chemin-Vert est l'un des trois projets urbains avec ceux du centre-ville et de la gare. Avec le PRU1 dès 2006, un nouvel axe et une voie verte a reconnecté le quartier au centre-ville. Avec le NPNRU, l'objectif est à présent d'affirmer son potentiel résidentiel, économique et environnemental en bord de rivière du Thouet. L'action est concentrée dans le cœur du quartier autour des commerces, du collège, de la piscine et de la gare routière. Le plan urbain s'engage sur le long terme sur 4 grandes orientations :

- Conforter le cœur de quartier en y regroupant des équipements existants et nouveaux, facteurs d'animation et d'intensité urbaine
- Aider au maintien du tissu d'activité commerciale, par les services et par une cour artisanale
- Densifier la trame verte du quartier, relier aux ambiances du val de Thouet, rivière attenante
- Diversifier l'offre de logement, en restructurant le patrimoine social, et en ouvrant sur un potentiel foncier pour l'accession à la propriété



PROGRAMME in convention NPNRU	AMENAGEMENT D'ENSEMBLE	INTERVENTIONS PARC SOCIAL	HORS convention NPNRU
EQUIPEMENTS PUBLICS Construction - rénovation E1 - Maison des sports de combats E2-E3 - Pôle Enfance, Jeunesse et Animation	A A1 - Porte nord et centralité	R Restructuration - énergie et confort R1 - 110 logements R2 - 36 logements R4 - 25 logements	H Programme habitat diversification
IMMOBILIER ECONOMIQUE E	RESIDENTIALISATION PLS L Résidentialisation L1 & L2	D	E Revitalisation commerces/services

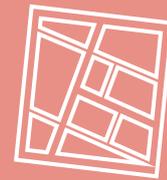
La reconfiguration de la trame urbaine en une succession de placettes et cheminements propices aux déambulations, favorisera la qualité de vie et la convivialité, en s'inspirant de la palette végétale du Val de Thouet.

Ce projet est le fruit d'une démarche de concertation citoyenne alliant visite d'expériences, balades urbaines, marches des femmes, approche santé-environnementale... un ensemble de dispositifs a été déployé afin de faire émerger l'expertise des habitants.

La commission a émis un avis favorable à l'obtention du label écoquartier étape 2.



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	



5,1 ha

de superficie du projet

avec

12 500 m²

d'espaces verts végétalisés



176

logements concernés

2

équipements publics prévus :
Maison des sports de combat + bureaux (2 478 m² + 1 100 m²)
et espace associatif et de jeunesse (1 350 m²)



78^e

au classement national
du challenge « Mai à Vélo » 2023

26 820 km

cumulés à vélo pour le territoire
de l'Agglomération pour le challenge
« Mai à Vélo » 2023

MAI À VÉLO

Lancé en 2020, Mai à vélo a pour vocation d'encourager petits et grands à la pratique du vélo et de faire découvrir ou redécouvrir, de façon ludique, les nombreux avantages du vélo.



La 3^e édition s'est déroulée du 1^{er} au 31 mai 2023. Plusieurs rendez-vous ont été organisés sur le territoire de l'Agglomération :

- Printemps du Thouet à Montreuil-Bellay : présentation des offres de mobilités et balade à vélo à assistance électrique
- Ateliers pédagogiques sur les politiques cyclables à destination des élus et des techniciens réalisés le 4 et 5 septembre 2023 (rappel de la réglementation et études de cas concertés)
- Animation Mai à vélo à Doué-en-Anjou le 6 mai 2023 pour promouvoir la pratique : randonnée familiale à vélo, petites compétitions de draisienne et VTT
- Sortie familiale « Mai à vélo » organisée par l'association sportive Vernoil Cyclo et la commune de Vernoil-le-Fourrier : circuit de 15 kms à vélo pour visiter des lieux patrimoniaux situés sur le parcouront été organisées sur le territoire au mois de mai (1^{er} mai : brocante à Montreuil-Bellay, du 4 au 11 mai : bourse à vélo à l'Aspire à Saumur, 15 mai : brocante Fontaine Zen aux Rosiers-sur-Loire)



PERSPECTIVES

- Mai à vélo 2024 : préparation des actions à proposer.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+

IMPLANTATION DE VELOBOX POUR UN USAGE FACILITÉ DES VÉLOS

Abuse de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

Le Vélobox est un service de stationnement individuel sécurisé des vélos et des trottinettes sous forme de box, d'une capacité de deux places chacun.

Les Vélobox sont installés dans des emplacements stratégiques du territoire, pour faciliter l'accès aux aires de covoiturage, aux arrêts de bus mais également au stationnement proche des équipements communautaires.

L'objectif est d'encourager les usagers à rejoindre ces lieux à vélo ou trottinette et non en voiture.

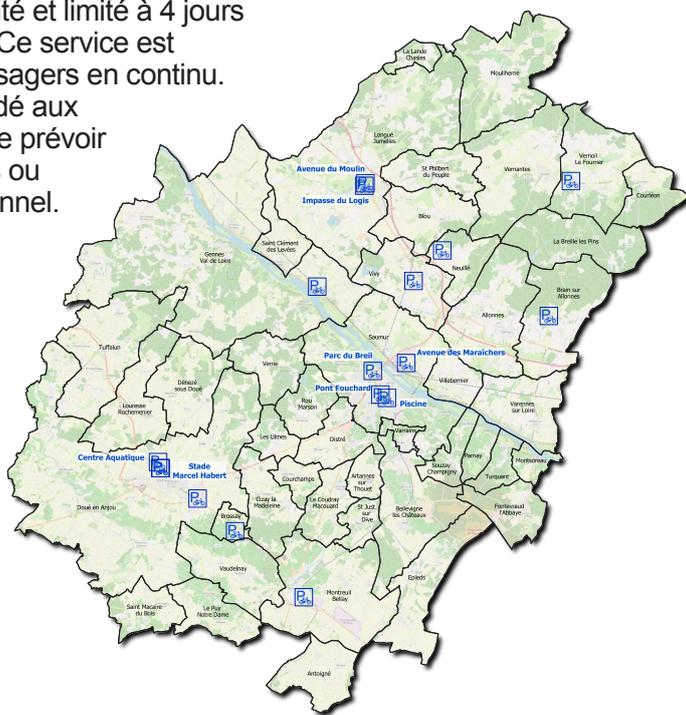
Ces nouveaux abris permettent de garer son vélo en toute sécurité.

17 box ont été financés et implantés par l'Agglomération à Brain-sur-Allonnes, Brossay, Doué-en-Anjou, Longué-Jumelles, Montreuil-Bellay, Neuillé, Saint-Martin-de-la-Place, Saumur, Vernoil-le-Fourrier et Vivy.

L'achat, la livraison et la pose d'un box à vélo est de 4 100 € HT. Ce déploiement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement des mobilités et du schéma directeur cyclable approuvés en 2021.

Les box sont mis à disposition du public gratuitement et sans réservation préalable pour le stationnement individuel des vélos ou des trottinettes classiques ou à assistance électrique et le rangement des accessoires associés (casque, vêtements de pluie...).

L'accès au box à vélo est libre sous réserve de disponibilité et limité à 4 jours consécutifs. Ce service est ouvert aux usagers en continu. Il est demandé aux utilisateurs de prévoir leur cadenas ou antivol personnel.



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



17

box à vélos installés

accessibles

24H/24
7J/7





25

trottinettes électriques disponibles en location



1 000

élèves sensibilisés

MOBILITÉ À TROTTINETTE SÉCURISÉE

De plus en plus d'utilisateurs de trottinettes électriques sont présents sur les routes du territoire. Écologique, ce mode de transport séduit les adultes et également les enfants.

En 2023, la réglementation sur l'utilisation de la trottinette électrique a évolué. Il faut désormais justifier d'un âge de 14 ans pour pouvoir enfourcher une trottinette électrique. Les utilisateurs ne peuvent pas transporter de passager sur la trottinette électrique. La vitesse maximale autorisée est de 25 km/heure. La conduite est interdite sur les trottoirs.

À l'intérieur d'une agglomération, les conducteurs de trottinettes doivent circuler sur les pistes et bandes cyclables. Lorsqu'il n'y en a pas, ils peuvent se déplacer sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h. Hors agglomération, ils doivent obligatoirement rouler sur les voies vertes et les pistes cyclables.

L'Agglomération Saumur Val de Loire propose un nouveau **service de location de 25 trottinettes électriques** depuis le 1^{er} juillet 2023. Il a semblé important voire indispensable aux élus de la communauté d'agglomération de sensibiliser sur ce nouveau mode de déplacement, d'informer sur le code de la route, les équipements nécessaires et les bonnes habitudes à avoir.

Des ateliers de prévention et de sensibilisation aux dangers de la trottinette électrique ont été organisés en juin et en septembre 2023 :

- 2 juin 2023 : lors du lancement du nouveau nom de réseau OGALO Mobilités, atelier de prévention et pistes pour essayer une trottinette
- du 18 au 22 septembre 2023 lors de la semaine européenne de la mobilité : près de 1 000 élèves des collèges Paul Eluard à Gennes-Val-de-Loire, François Truffaut à Longué-Jumelles, Honoré de Balzac et Mendès France à Saumur, Saint Joseph à Doué-en-Anjou et Calypso à Montreuil-Bellay ainsi que la MFR la Rousselière (CFA). L'atelier se déroulait en 2 temps : 30 min en salle sur la sécurité routière en trottinette et 30 min de test réel sur un parcours au sein de leur établissement.



PERSPECTIVES

- Réflexion pour 2024 pour la poursuite de la sensibilisation et la prévention à l'usage de la trottinette électrique

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

LA NUIT JE BRILLE

Accusé de réception en préfecture
049/200074876/20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

Comme chaque année à l'approche de l'hiver, la Fédération française des usagers de la bicyclette porte la campagne « Cyclistes, brillez ! ».

Durant tout le mois de novembre, les associations membres de son réseau, ses partenaires et les défenseurs des mobilités actives se mobilisent pour sensibiliser les cyclistes à l'importance d'un bon éclairage.

L'Agglomération a décidé d'aller plus loin en élargissant son action à tous les usagers des mobilités actives. Avec son slogan « La Nuit je brille » la collectivité a souhaité mobiliser et sensibiliser les cyclistes, les piétons, les usagers des transports scolaires et les utilisateurs de trottinettes.

La communication du message « La nuit, je brille » a été faite via des affiches visibles sur tout son territoire et via ses réseaux sociaux.

La collectivité a coordonné également des actions de sensibilisation sur l'importance de l'éclairage à vélo lors de deux temps forts :

- 8 novembre 2022 : projection du film documentaire « Les échappées » de Louise Roussel suivi d'un débat organisé par l'association Plein Écran et soutenu par l'association Place Au Vélo en Saumurois
- 10 novembre 2022 : diagnostics vélo, réglages des éclairages et conseils des techniciens mobilités de Saumur Agglobus et balade lumineuse à vélo d'une heure organisée en partenariat avec l'association Place au vélo en Saumurois



3

événements de sensibilisation
en 2022

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



0,50 €

payé par le passager
à partir de 5 km et jusqu'à 40 km,
puis 0,10 € par km supplémentaire

2 €

reçus par le conducteur
entre 5 et 25 km,
puis 0,10 € par km supplémentaire



10

entreprises partenaires
au 23 octobre 2023

COVOITURAGE AVEC KAROS

Afin de réduire l'empreinte carbone lors des trajets entre le domicile et le lieu de travail et afin d'offrir une nouvelle offre de mobilité aux habitants du Saumurois, l'Agglomération a décidé de proposer une solution de covoiturage locale en signant un partenariat avec KAROS.



Karos permet de mettre en relation conducteurs et passagers afin qu'ils partagent leurs trajets quotidiens, en combinaison avec les transports en commun.

L'application Karos est accessible de façon simple et gratuite et à disposition des employeurs de l'Agglomération et leurs salariés. Elle est téléchargeable sur Google Play et Apple Store.

L'application pour les trajets domicile-travail Karos, a pour vocation de transformer la voiture en un nouveau moyen de transport collectif.



PERSPECTIVES

- Mise en place d'actions pour la promotion de ce nouveau service
- Évaluation du service dans un an et actions correctives si nécessaire

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

UN NOUVEAU SERVICE DE MOBILITE : L'AUTOPARTAGE

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231118-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

Ogalo-autopartage est un nouveau service public de location de voitures électriques de courte durée créé par l'Agglomération. Ce nouveau service a été lancé le 18 septembre 2023.



Tout le monde peut accéder au service à condition d'être titulaire du permis de conduire. Il n'est pas nécessaire d'être résident de l'Agglomération. Ce service est particulièrement intéressant pour ceux qui ont besoin d'une voiture ponctuellement.

Avec l'autopartage électrique, il est désormais possible de bénéficier des avantages d'un véhicule personnel sans en avoir les inconvénients et de devenir acteur de la mobilité durable et décarbonée.

6 véhicules électriques de type Dacia Spring en autopartage sont répartis dans 5 communes à : Saumur (2 stations), Doué-en-Anjou, Les Rosiers-sur-Loire, Longué-Jumelles et Montreuil-Bellay.

Carte des implantations des bornes d'autopartage sur : <https://ogalo-saumurvaldeloire.fr/ogalo-mobilites/auto-partage/>

Pour accéder à une voiture partagée, il faut au préalable s'inscrire au service d'autopartage. L'inscription se réalise en ligne. Une fois l'inscription validée, il est possible de réserver facilement une voiture.

PERSPECTIVES

- Mise en place d'actions pour la promotion de ce nouveau service
- Évaluation du service dans un an et actions correctives si nécessaire

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+



6

véhicules électriques

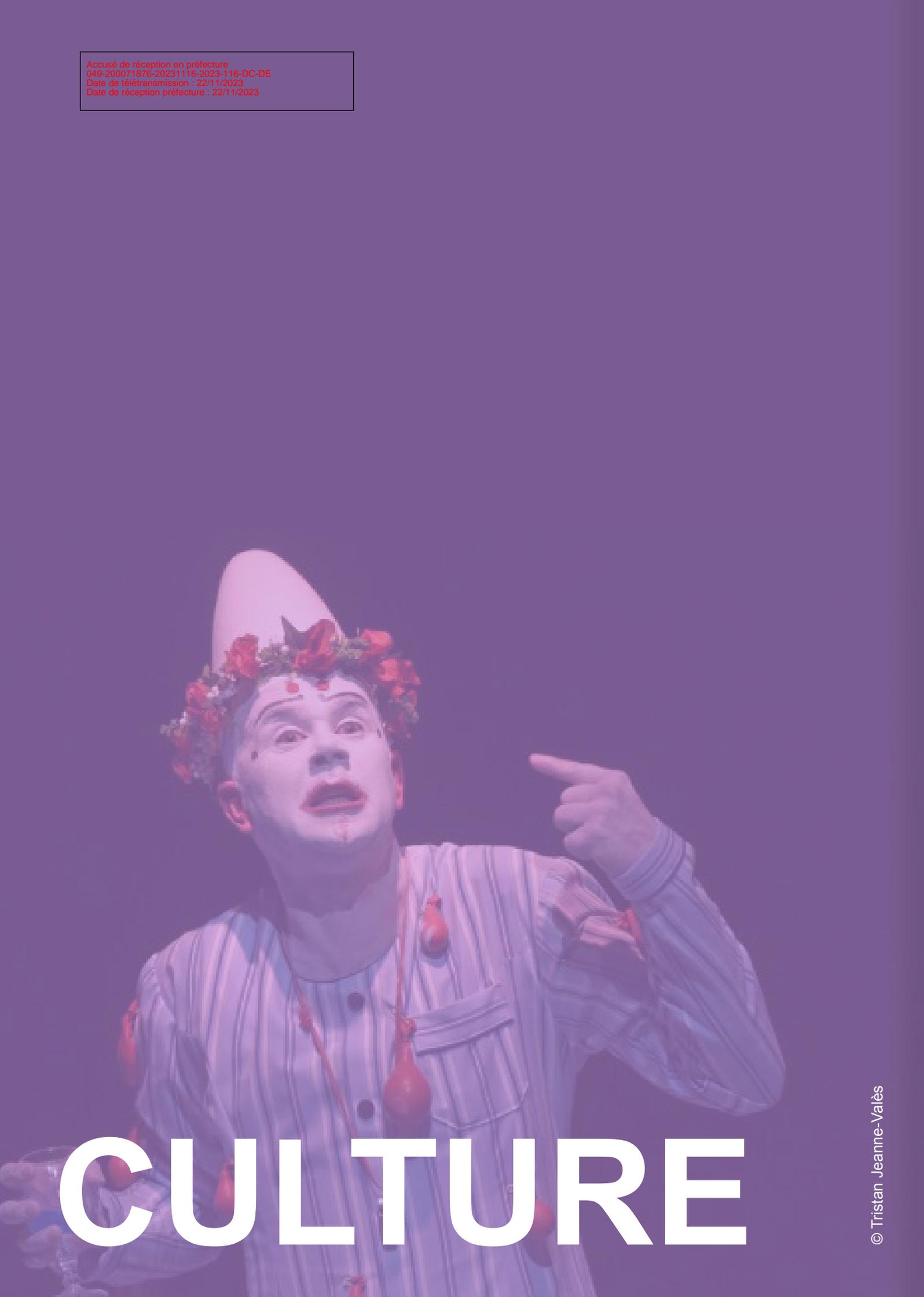
répartis sur



5

communes

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

A man in a striped shirt and a tall white hat with red flowers, pointing upwards. The background is a solid purple color.

CULTURE

ACCUSE DE RECEPTION EN PREFECTURE 049-200074876-20234116-2023-116-DC-DE Date de télérmission : 22/11/2023 Date de réception préfecture : 22/11/2023

ASSURER UNE SECONDE VIE AUX LIVRES PAR LE DON À DES ASSOCIATIONS OU À DES ENTREPRISES SOLIDAIRES

Le réseau des bibliothèques acquiert quelque 4 000 documents chaque année. Afin d'assurer un renouvellement des collections en surmontant les problèmes de stockage, le service supervise chaque année le retrait de près du même nombre de documents (4 000) des rayons des différents équipements. Afin de favoriser l'économie circulaire du livre, des dons à des associations ou librairies solidaires sont programmés pour donner une seconde vie à ces documents.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+

INSTALLATION DE GRAINOTHÈQUES DANS LES BIBLIOTHÈQUES

La grainothèque est un lieu où il est possible de déposer et échanger librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes. Avec cette démarche, il s'agit, pour les bibliothèques publiques, de donner un accès libre et gratuit au patrimoine horticole, de développer la biodiversité, de transmettre les savoir-faire autour des semences biologiques et enfin de diffuser et conserver les espèces.



Ces grainothèques installées dans les bibliothèques de Varrains, Rou-Marson, Turquant, Saint-Georges-sur-Layon et Le Puy-Notre-Dame (réseau l'imagin'R) sont accessibles à tous et favorisent une connaissance autour des cycles de la nature, l'alimentation et les origines des graines.



Des actions culturelles ont été organisées dans le réseau pour faire connaître ce programme : ateliers, bibliographie, rencontres, projections. Ces actions font écho à d'autres événements comme les troc'plantes dans plusieurs communes.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	



4 000

documents sont confiés
chaque année à des associations
ou librairies solidaires



40

personnes à la projection-rencontre
au Puy-Notre-Dame autour
de l'intelligence des arbres

15

personnes à l'atelier
« bombe à graines »
à Rou-Marson

ACTIONS DE MÉDIATION CULTURELLE AUTOUR DE LA SAISON 2023-2024



0 €

plusieurs rendez-vous
à titre gracieux ont vu le jour



- 3 ans

des visites axées sur le sensoriel
pour les enfants de 6 mois à 3 ans
voient le jour dès cette saison



Pour la saison 2023-2024 qui démarre au mois de septembre, les actions de médiation culturelle ont été repensées afin d'être développées, diversifiées et accessibles à un plus large public. Aussi, plusieurs rendez-vous ont vu le jour, toujours à titre gracieux.

Autour des spectacles extraits d'œuvres littéraires, des rendez-vous sont créés en lien avec le réseau l'Imagin'R intitulés de La Plume au Plateau.

Les visites commentées des expositions se développent et un créneau sur la pause méridienne voit le jour le 1^{er} mardi d'ouverture de l'exposition.

Les rendez-vous des curieux, un jeudi soir par mois, permet à un groupe d'adultes de découvrir une pratique culturelle en lien avec un spectacle ou une exposition programmée dans le mois à travers une initiation, un échange, un atelier. Ce rendez-vous est décliné à destination des enfants un mercredi matin par mois, le « rendez-vous des p'tits curieux ».

Les médiateurs culturels interviennent désormais autour de certains spectacles dans les classes afin de les présenter aux élèves et ainsi préparer leur venue.

Sur certains spectacles scolaires, lorsqu'une faible jauge demeure non pourvue (entre 4 et 10 places en moyenne), les places seront proposées aux résidents des EHPAD de la commune. Les créneaux en après-midi sont un moment propice pour ce public qui n'a pas la possibilité de se déplacer les soirs de représentations.

Pour les plus jeunes spectateurs, des visites pour les 6 mois – 3 ans voient le jour dès cette saison, axées sur le sensoriel.

PERSPECTIVES

- Développer la communication autour de ces actions afin de faire connaître au plus grand nombre ces propositions culturelles

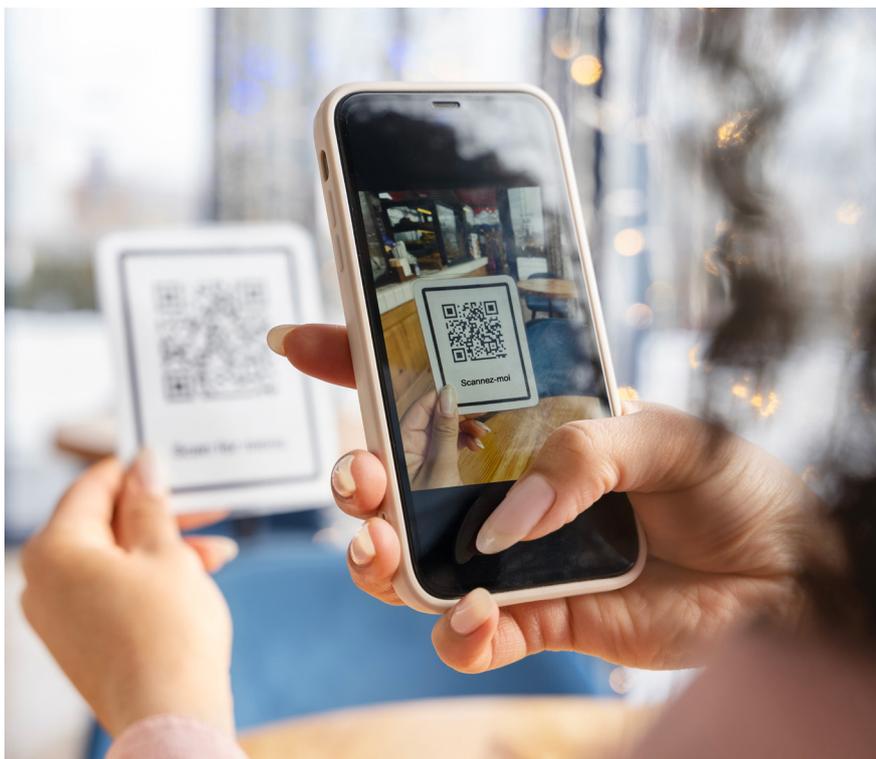
Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

VISITE DU DÔME SANS PROSPECTUS

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20234118-2023-146-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

Lors des Journées du Patrimoine, le Théâtre Le Dôme mettait auparavant à disposition des prospectus retraçant l'histoire du bâtiment.

En 2023, ces prospectus n'ont pas fait l'objet d'une réédition et ont été remplacés par des QR code afin de réduire le nombre d'impressions papier.



PERSPECTIVES

- Développer les QR codes pour d'autres supports de communication et éviter ainsi les impressions

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



500

impressions de documents évitées

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMANDES PUBLIQUES

ACHAT DE PETITS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20234116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception en préfecture : 22/11/2023

Installation d'un lave-vaisselle et achat d'une machine à expresso pour les moments de convivialité organisés en fin de réunions avec divers élus au sein de la Direction Générale.

Cela a permis pour le 1^{er} équipement de diminuer la quantité d'eau utilisée (vaisselle précédemment lavée à la main), et pour le 2^e équipement, de ne plus préparer des cafetières entières (café souvent gaspillé).

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

TABLEAU DE PILOTAGE DES MARCHÉS PUBLICS

Un tableau de pilotage de suivi des marchés publics supérieurs à 40 K€ HT conclus par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ce tableau répertorie un certain nombre d'indicateurs. Ainsi, ces indicateurs permettront de mesurer les performances des marchés conclus sur une année civile, et notamment la performance en matière d'achats durables et responsables. Il est précisé que ces indicateurs sont susceptibles d'évoluer avec le temps.



PERSPECTIVES

- Ajuster les critères de performance et le recensement des données pour améliorer le caractère sincère de cet outil

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



jusqu'à 60%
d'économie d'eau
pour le lave-vaisselle




Depuis le 1^{er} janvier 2023

88
marchés ont été notifiés
dont **65** intègrent des
considérations environnementales
(clause technique,
clause d'exécution ou
critère de jugement des offres),
soit **73 %** des marchés.



DÉVELOPPER L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS L'ACTE D'ACHAT

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) prévoit plusieurs dispositions pour atteindre ces objectifs : sortie du plastique jetable, meilleure information du consommateur, ou lutte contre l'obsolescence programmée.

Les acheteurs publics sont également mis à contribution en se voyant fixer des objectifs d'achats annuels de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, dont les niveaux ont été définis par le décret d'application n°2021-254 du 9 mars 2021.



52 %

du volume global d'achat de fournitures de bureau intègrent des matières recyclées et/ou labellisées

Actions :

- Mise en place d'un tableau de suivi sur le respect de la loi AGEC pour les fournitures de bureau intégrant des matières recyclées et/ou labellisées
- Intégration dans la consultation relative à l'achat de matériels informatiques d'un lot spécifique « matériels reconditionnés », et prise en compte dans le jugement des offres de l'indice de réparabilité des matériels proposés pour le lot « matériel neuf »



PERSPECTIVES

- Extension à d'autres familles d'achat visées par la loi AGEC
- Intégration des objectifs fixés par la loi AGEC dans les prochaines consultations relatives à l'achat de mobiliers de bureau et l'achat des équipements de protection individuels (vêtements professionnels)
- Mise en place d'un tableau de suivi pour recensement du volume d'achat pour ces fournitures, au même titre que les fournitures de bureau

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

SENSIBILISATION AUX ACHATS PUBLICS DURABLES

Accusé de réception en préfecture
043-200074876 20231146-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception en préfecture : 22/11/2023

En concertation avec le service formation, le service des commandes publiques a organisé un stage de sensibilisation aux achats publics durables auprès des principaux acheteurs de l'Agglomération Saumur Val de Loire et de la Ville de Saumur. Cette formation s'est tenue le 15 juin 2023, et a été dispensée par le RESECO (association qui favorise l'intégration du développement durable dans les achats publics).

Les objectifs de cette formation étaient de :

- Sensibiliser les acheteurs à cette thématique
- Présenter les enjeux, les aspects réglementaires et les argumentaires
- Présenter les outils disponibles

PERSPECTIVES

- Cette formation sera suivie de stages plus approfondis (2 jours de travaux en ateliers en groupe réduit) sur des segments d'achats stratégiques (bâtiment, voirie, informatique...) en fonction des sollicitations des services.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



66

participants

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



Rédaction

Services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Coordination

Service environnement
environnement@saumurvalde Loire.fr

Réalisation

Service communication
communication@saumurvalde Loire.fr

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

SCHÉMA DE MUTUALISATION BILAN 2023

Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50
www.saumurvaldeloire.fr


SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION

1. Rappel de la démarche et contexte juridique - p.04

- 1.1. Le bilan annuel : une obligation légale - p.05
- 1.2. Définitions et principes - p.05

2. Méthodologie de travail - p.06

3. Bilan 2023 du schéma de mutualisation : analyse consolidée - p.08

- Mettre en place des services communs entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur - p.09
- Mettre en œuvre un groupement de commandes permanent et à la carte - p.10
- Développer une assistance informatique partagée et sécuriser les infrastructures - p.11
- Redynamiser les commerces de centres bourgs - p.12
- Mutualiser les moyens techniques sur les équipements communautaires - p.13
- Mutualiser la communication des SPL - p.14
- Créer puis mutualiser un service médecine du travail - p.15
- Le GIE des fonctions supports des SPL et de la Semae - p.16

4. Conclusion - p.17

5 - Les fiches actions - p.18

Chères et chers collègues,

Le schéma de mutualisation, adopté par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en 2021, poursuit sa mise en œuvre, fidèlement à ses orientations stratégiques autant qu'au dialogue permanent et évolutif que mènent nos collectivités. D'importantes avancées sont à noter en 2023, avec notamment la création du Groupement d'Intérêt Économique Saumur Val de Loire qui centralise désormais les fonctions supports - finances, comptabilité, achats, ressources humaines... - de nos trois Sociétés Publiques Locales et, demain, des futures Sociétés Publiques Locales dédiées à l'entretien et au développement du site de Verrie et au portage de la cuisine centrale.

De nouvelles perspectives s'ouvrent en 2024, avec l'évolution du service mutualisé Ressources Humaines en service commun, la création du service commun Politiques contractuelles et celui du service des Archives entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération.

Avec ces avancées, l'ambition reste la même : améliorer en continu le service rendu à nos concitoyens, rechercher en permanence l'efficacité et la lisibilité de nos services et transformer ceux-ci de l'intérieur pour qu'ils répondent davantage, à l'extérieur, aux attentes des habitants du et des territoires. Et lorsque l'optimisation organisationnelle rejoint la possibilité de réduire les charges de fonctionnement de nos collectivités, quand bien même cette donnée ne soit pas la priorité de ce schéma de mutualisation, la mutualisation devient aussi un moyen de faire face à une conjoncture économique contrainte.

Vous trouverez ainsi dans ce document l'ensemble des actions en cours ou à venir. Ce document demeure le nôtre à tous : toutes et tous demeurons appelés, ces prochains mois et ces prochaines années, à y contribuer encore pour en faire un document riche d'expériences, d'enseignements et d'exemples pour poursuivre la modernisation de nos collectivités publiques.

Un grand merci, enfin, à toutes celles et tous ceux, élus et techniciens, qui contribuent à faire avancer au quotidien cette ambition de mutualisation.



Thomas Guilmet

Conseiller communautaire, délégué à la mutualisation des services et au schéma de la mutualisation.

Conseiller municipal délégué aux finances, aux commandes publiques et aux appels d'offres de la Ville de Saumur



Jackie Goulet Claisse

Maire de la Ville de Saumur
Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

1. RAPPEL DE LA DÉMARCHE ET CONTEXTE JURIDIQUE

Le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération et de ses 45 communes membres a été adopté par délibération du 25 novembre 2021. Le schéma prévoit :

- Le déploiement progressif d'une coopérative de services et/ou d'achats entre l'agglomération et ses communes ;
- Une démarche de rapprochement entre les services l'agglomération et de la ville de Saumur.

Les 2 démarches sont en interaction, la seconde dans son aspect organisationnel étant au service de la première.

Sur la période 2021-2026, le schéma de mutualisation est conçu comme un espace de projets au sein du bloc communal permettant aux communes volontaires et à la Communauté d'Agglomération de partager de l'expertise, des compétences et des moyens dans le respect des souverainetés communales.

1.1. LE BILAN ANNUEL :

UNE OBLIGATION LÉGALE

L'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Le présent rapport établit le bilan des coopérations mises en œuvre en 2023, 2ème année de déploiement du schéma de mutualisation. A travers cette communication, intervenant à l'occasion de la discussion d'orientation budgétaire, il s'agit d'échanger sur la bonne mise en œuvre et les résultats du schéma.

1.2. DÉFINITIONS

ET PRINCIPES :

Dans ce préambule et afin de bien poser le contenu du présent rapport, il convient de préciser que le schéma de mutualisation adopté en 2021 :

- Exclut les transferts de compétences obligatoires qui relève d'un financement par les mécanismes d'attribution de compensation ;



- Établit les coopérations prospectives entre l'agglomération et les communes membres via la mise en commun de moyens au sein de la coopérative de services aux communes ;

- Présente les outils de suivi et la méthodologie d'évaluation du schéma de mutualisation sur les 4 années de son déploiement opérationnel.

De plus, comme l'induit l'article L.5211-39-1 du CGCT, le présent rapport doit établir l'impact sur les effectifs lié à la création de services communs dans le cadre du rapprochement des administrations Ville de Saumur et Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Rappelons également que le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a été conçu comme une feuille de route sur la durée de la mandature au service de l'amélioration de la coordination du bloc communal, des services et de la mise en cohérence des politiques publiques. Les mutualisations consenties respectent les volontés communales et préservent la possibilité de rythmes d'avancement différenciés.

Pour mémoire, le document comportait 12 projets, chacune faisant l'objet d'une fiche-projet dédiée : 2 projets existants et 10 nouveaux projets..

2. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour accompagner le processus de mutualisation, des principes directeurs pour garantir la réussite des initiatives ont été définis :

- Un engagement fort des communes ;
- La construction de la mutualisation conduite dans un esprit de transparence et de concertation ;
- Un équilibre économique des projets ;
- L'adhésion des communes aux projets sur la base du volontariat.

Le schéma de mutualisation adopté en 2021 encadre très précisément le dispositif d'évaluation annuel du schéma. Dès le départ, le schéma s'inscrit dans une logique d'évaluation adaptée au caractère itératif et évolutif du schéma.

L'évaluation propose un éclairage sur les changements produits par les actions déployées, les moyens mis en œuvre, l'organisation et la conduite du partenariat propre à chacune des actions.

Conformément à la méthodologie d'évaluation proposée, le bilan 2023 propose un suivi évaluatif : état d'avancement, points forts, difficultés rencontrées, indicateurs de réalisation. Une analyse des contributions des actions aux finalités du schéma de mutualisation est également portée à connaissance.

Accusé de réception en préfecture
048-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023



3. BILAN 2023 DU SCHÉMA DE MUTUALISATION : ANALYSE CONSOLIDÉE

Comme rappelé plus haut, le schéma initial déployait 12 actions dont 2 actions correspondant à des pratiques de coopération existantes au moment de l'élaboration du schéma en 2021 et 10 nouveaux projets de coopération à mettre en œuvre sur la durée du mandat.

En 2022, les 2 nouvelles coopérations ci-après ont été observées portant le portefeuille d'actions de la coopérative de services à 14.

- La mutualisation du service médecine du travail
- Le GIE des fonctions supports des SPL et de la Semae

Par ailleurs, les 2 projets suivants étudiés en 2022 ont été ajournés :

- Créer une fourrière automobile qui répond aux besoins de l'ensemble du territoire
 - Structurer une expertise partagée en matière de marchés publics
- En outre, un échange qui s'est tenu avec l'ensemble des équipes projets en septembre 2023 a permis à chacune d'entre elle d'auto-évaluer l'avancement de leur

action et surtout de porter à connaissance les projets de coopération en cours.

Ainsi, 8 actions ont avancé concrètement de façon opérationnelle et produit des réalisations en 2023. La présentation détaillée de l'avancement de chacune des actions et les indicateurs associés figure dans les fiches bilan annexées.

Les 4 actions suivantes ont de nouveau été différées dans le temps, les plans de charge des équipes liées à l'élaboration de ces projets n'ayant pas permis de développer les réflexions :

- Développer une assistance juridique
- Renforcer la recherche de subventions publiques
- Renforcer le dispositif de formation territorialisée des personnels du territoire
- Mutualiser les trois ludothèques du territoire

Par ailleurs, 1 action ponctuelle a émergé en 2023. Ainsi, lorsque la Communauté d'Agglomération s'est vu attribuer une enveloppe de plus de 2 millions d'euros dans le cadre du Contrat Pays de la Loire 2026 dédiée au soutien d'actions en faveur

de l'emploi, de la jeunesse et de la transition énergétique et soucieuse d'aider les communes à financer leurs projets dans ces domaines mais avec des contraintes d'accès aux aides allégées, elle a mis en place une procédure d'attribution de fonds concours qui a permis d'aider un plus grand nombre de communes sans empiéter sur leurs politiques et leurs choix en la matière.

Ainsi, une enveloppe de 750 000€ a été attribuée à 16 communes en plus de la ville de Saumur, en tenant compte des critères suivants :

- Une seule opération retenue par commune au titre de cette enveloppe 2023-2026
- Montant minimum des dépenses du projet présenté : 100.000 € HT
- Taux de participation : 25 % du montant HT du projet
- Montant maximum du fonds de concours versé : 50.000 € HT

À partir de là, dans le cadre de ce bilan consolidé, il est proposé de faire un focus thématique sur les 8 actions en phase de déploiement avancé.

Mettre en place des services communs entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur

Axe fort du schéma de mutualisation, la convergence des services entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur est une démarche progressive qui vise, sur la durée du mandat, à rapprocher une partie des services exerçant des missions similaires au sein des deux organisations avec un objectif prioritaire de court terme : renforcer la coordination et la cohérence de l'action publique portée par ces deux entités. A moyen terme et long terme, l'objectif est également d'offrir de nouveaux services aux usagers et de réaliser des économies de fonctionnement.

Le processus de rapprochement engagé entre l'agglomération et la ville de Saumur s'inscrit dans une logique de progressivité afin de permettre des ajustements, et éventuellement des pauses en fonction des réalités rencontrées.

Ainsi, la démarche a-t-elle débuté en juin 2022, par la réflexion d'un **service commun archives**. L'année 2023 a été l'année de l'élaboration collective de la constitution du service commun.

Aussi, le scénario retenu est le suivant :

- Une mutualisation administrative et sociale (intégration des équipes – 3 agents – de la ville de Saumur) au 1er décembre 2023 ;
- Prise de poste du responsable du service commun au 1er novembre 2023 puis recrutement de deux archivistes (l'un pour remplacer l'agent devenu responsable et l'autre pour pourvoir le poste vacant depuis plus d'un an) ;

- Le service commun se situera à terme Quai Carnot. Des travaux sont prévus en 2026 afin de disposer de l'ensemble du bâtiment et accueillir les archives et les équipes en un lieu unique.

Également, la création d'un **service commun politiques contractuelles** qui émane du schéma de mutualisation et d'une volonté politique d'harmonisation du pilotage des services sera effective au 1^{er} janvier 2024.

En effet, le scénario retenu est le suivant :

- Un service commun composé de 2,7 ETP ;
- Le recrutement de deux chargés de contractualisations et subventions dès maintenant compte tenu du départ des 2 agents en place ;
- Des missions qui reprennent exactement celles exercées antérieurement par les deux collectivités en ajoutant le déploiement du conseil, de l'orientation et de l'accompagnement des porteurs de projets (services ville/CASVL, communes...) sur les financements possibles et le montage des dossiers de demande de subvention ainsi que la reprise et le développement du Mécénat ville/CASVL + Veille réglementaire sur les subventions, appels à projet, appels à manifestation, ... ;
- Des locaux au Siège de la Communauté d'Agglomération rue Maréchal Leclerc.

Encore, le **service mutualisé ressources humaines deviendra service commun** au 1^{er} janvier 2024.

Le rapprochement des services juridiques est quant à lui en cours de réflexion.

Mettre en œuvre un groupement de commandes permanent et à la carte



La constitution d'un groupement de commandes permanent et à la carte pour tous les segments d'achats relevant des compétences de l'ensemble des collectivités s'inscrit pleinement dans la démarche de mutualisation et de massification des achats. Par ailleurs, cet outil juridique présente une certaine souplesse, et évite la conclusion de conventions de groupement de commandes spécifiques pour tel type d'achat retardant par voie de conséquence le lancement des marchés.

Ce groupement de commande permanent et à la carte a été constitué. **VINGT-NEUF MEMBRES** ont décidé d'y adhérer. La convention constitutive dudit groupement a été notifiée à l'ensemble des membres le 7 juillet 2023.

Le comité de suivi du groupement s'est réuni le 1er juin 2023. Dans la continuité de cette réunion, un recensement des potentiels achats groupés a été effectué auprès de tous les membres.

Dans le cadre de ce groupement, une consultation a été lancée en octobre 2023 pour l'achat de fioul domestique et de granulés bois. Douze membres ont décidé de participer à cet achat groupé.

Par ailleurs, un groupement d'achat a été identifié en 2023 pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et d'aménagement des bâtiments communaux et communautaires sur le territoire de la ville de Saumur.

Développer une assistance informatique partagée et sécuriser les infrastructures

A ce stade, la communauté d'agglomération et quelques communes (Saumur, Doué, Tuffalun) disposent d'un service informatique structuré commun. Les autres communes sous-traitent cette compétence (ou pas) :

Les besoins de mutualisation identifiés sont les suivants :

- Supports matériels (PC, serveurs, moyens d'impressions) ;
- Assistance logiciels bureautiques ;
- Assistance logiciels métiers.

La création d'une infrastructure partagée (implique la mutualisation de la sauvegarde et de l'hébergement des données) pourrait constituer le socle sur lequel pourrait s'appuyer une offre de service, qui faciliterait également la création d'une assistance informatique mutualisée.

L'objectif est de répondre aux enjeux de demain suivants :

- Assurer l'hébergement sécurisé des infrastructures informatiques ;
- Assurer la maintenance des équipements et l'assistance aux utilisateurs ;
- Accompagner les services dans le déploiement et l'utilisation des outils métiers ;
- Garantir la sécurité des données - en conformité avec les obligations de stockage sur le territoire français et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en lien avec la Commission Nationale de l'informatique et des libertés.

Un certain nombre d'actions ont été menées en 2023 pour atteindre l'architecture cible prévu dans le plan de transformation du SI :

- Mise en place de nouveaux firewall (équipements de sécurité pour les connexions vers l'extérieur)
 - Renouvellement des équipements réseaux
 - Lancement du projet d'externalisation de l'infrastructure
 - Harmonisation d'un certain nombre de logiciels métiers
 - Déploiement de la fibre optique

Par ailleurs suite aux différents audits réalisés en 2021 et 2022, le plan de sécurisation est en cours de réalisation :

- Externalisation des sauvegardes de l'environnement M365
- Supervision par un prestataire spécialisé de notre antivirus
- Supervision des failles de sécurité des équipements PC et serveurs

Pour l'année 2024, l'objectif est de continuer à avancer sur le plan de transformation du SI et de sa sécurisation pour pouvoir proposer aux communes une offre de service en 2025.

Redynamiser les commerces de centres bourgs

Afin de soutenir le déploiement de sa politique locale du commerce et de sa volonté de soutenir les communes dans la dynamisation de leurs centres-villes et centres-bourgs, l'agglomération a recruté un manager de centre ville à temps partagé entre six communes du territoire labellisées « Petites Villes de Demain » ou engagées dans le dispositif « Anjou Cœur de Ville » pour une durée de 3 ans à compter du 1er semestre 2021.

Le manager de centre ville a pour missions de conforter les commerces existants et de renforcer l'impulsion économique des villes concernées. Il veille à fédérer les acteurs autour d'une stratégie commune partagée et œuvre en faveur d'une vision globale du territoire. Il est en charge de développer, valoriser et promouvoir l'attractivité du centres-villes et centres-bourgs.



Il est précisé que le manager de centre ville intervient uniquement sur 6 communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et selon une quotité de temps définie pour chacune d'entre elles ::

- Longué Jumelles : 25 %
- Montreuil Bellay : 20 %
- Gennes Val de Loire : 20%
- Allonnes : 10%
- Vivy : 10%
- Fontevraud l'Abbaye : 5%
- Temps administratif 10%

Ces communes bénéficient donc d'un service de manager de centre ville qui contribue à la redynamisation commerciale de leurs centres-bourgs.

Ce service, porté par l'agglomération, a permis de bénéficier d'une aide financière du dispositif « Petites Villes de Demain » d'un montant de 20 000€ par an sur deux ans pour le recrutement du manager. Une convention de prestations de service a ensuite été établie entre l'agglomération et les communes bénéficiaires, la Communauté d'Agglomération mettant à disposition un véhicule et des locaux.

Mutualiser les moyens techniques sur les équipements communautaires

A ce jour, des conventions de prestations de service sont en cours pour l'intervention des équipes techniques municipales des communes de Bellevigne les Châteaux, Coudray-Macouard, Distré, Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire, Longué-Jumelles, Montreuil-Bellay, Saumur, Tuffalun, Vernantes, Vivy sur les équipements communautaires notamment pour la gestion des «urgences» sur les zones d'activité ou bâtiments communautaires ainsi que des interventions de premier niveau relevant de l'entretien courant.

Ces interventions d'urgence concernent :

- Les anomalies pouvant mettre en jeu la sécurité des usagers (nid de poule, vitre cassée, ...) ;
- Les fuites d'eau ;
- Le dépannage d'alarme ou de système de chauffage ;
- L'ouverture d'un équipement à une société de maintenance.

L'agglomération peut solliciter également

l'intervention des équipes techniques municipales sur les équipements communautaires notamment pour la gestion des interventions « courantes » telles que :

- Des prestations d'entretien courant des espaces communautaires : espaces verts (pelouses, haies, massifs, espaces plantés), espaces stabilisés, fossés, délaissés de terrain ;
- Des interventions ponctuelles sur les emprises du domaine public communautaire : entretien de la chaussée et dépendances, enlèvement des déchets, viabilité hivernale, ...
- Des interventions ponctuelles sur les bâtiments communautaires : petites réparations ou travaux avec ou sans fournitures.

Les conventions sont établies au cas par cas en fonction des moyens communaux pouvant être déployés.

A noter la mise en place d'une convention avec la ville de Saumur pour la gestion par le biais de son CTM d'une partie de la flotte de ses véhicules (une vingtaine).

Un sujet de réflexion afin d'aller plus loin dans la mutualisation, notamment avec la ville de Saumur concerne la mise en commun des compétences en ingénierie dans les domaines du bâtiment ou de la voirie, ainsi que dans le domaine de la « transition énergétique » et suivi des consommations d'énergie / fluide (démarche Cit'ergie menée déjà conjointement avec la ville de Saumur)/

Enfin, à noter le projet de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt commun entre l'agglomération et ses communes membres pour le développement d'équipements d'énergie renouvelable (ombrières photovoltaïques, panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments, etc...) à l'échelle de l'agglomération qui sera effectif début 2024.

Mutualiser la communication des SPL

Action la plus avancée et valorisée dans le cadre de ce schéma, la mutualisation de la communication des deux sociétés publiques locales dont la Communauté d'agglomération est l'actionnaire majoritaire (SPL Agglobus, SPL Agglopropreté) avec le service communication de l'agglomération (déjà mutualisé avec la Ville de Saumur) est effective depuis mai 2021.

Cette mutualisation avait pour objectif de :

- Inclure dans une seule et même stratégie de communication les différents services aux publics portés par la Communauté d'agglomération ou ses satellites, afin d'en assurer une meilleure visibilité ;
- Distinguer non pas communication opérationnelle et communication institutionnelle mais communication et relations aux usagers (cette dernière demeurant au cœur de la mission de service public confiée aux SPL) ;
- Mieux promouvoir l'action de l'agglomération au quotidien et participer à son incarnation pour les habitants via deux politiques publiques majeures, la gestion des déchets et les mobilités ;
- Mutualiser les moyens.

Les moyens humains et financiers ont été en partie transférés à l'agglomération pour l'opérationnalité de cette mutualisation. En effet, les ressources nécessaires à la mission ont totalement été transmises par la SPL Agglopropreté (notamment avec le transfert d'un ETP) ; pour la SPL Agglobus, seuls les moyens financiers ont été transférés.

Si ces objectifs sont atteints ou partiellement atteints, il est à noter que le service communication identifie toujours une charge supplémentaire par rapport à la mission qui avait été transférée initialement (mettant ainsi en évidence l'optimisation des ressources compte tenu d'une charge de travail croissante sans recrutement supplémentaire). Ce point a toutefois été partiellement résolu en 2023 avec l'identification plus précise de la mission « informations aux voyageurs » qui a été re-transférée à OGALO.

Il est à noter également des enjeux qui ont sensiblement évolué pour la SPL Agglopropreté qui ne place plus la sensibilisation et la prévention au cœur de ses priorités. Un effort sur le tri des déchets en 2024 devrait toutefois amener un surcroît d'activité pour le service communication.

Après plus d'une année de fonctionnement, il est à souligner que ce service mutualisé a su trouver son rythme de travail, en lien avec les deux SPL concernées. Preuve en est la capacité à modifier via un travail interne uniquement l'identité de la SPL Agglobus, devenu OGALO, durant l'année 2023 et à décliner sur un ensemble de nouveaux services (autopartage, location de voitures, etc...) cette nouvelle identité.



Créer puis mutualiser un service médecine du travail

Les employeurs publics sont soumis à des obligations relatives à la santé et à la sécurité des agents placés sous leur autorité. Ces obligations incluent la mise en place d'un suivi médical des agents.

Alors que les questions de santé au travail deviennent de plus en plus prégnantes, en raison de l'allongement des carrières, du maintien dans l'emploi, de la prévention des risques professionnels, de la transformation numérique, des changements organisationnels, de culture managériale, etc. les employeurs publics doivent faire face à une pénurie d'effectifs de médecins formés en santé au travail.

Aussi, après plusieurs années de tentatives infructueuses de recrutement, la Communauté d'Agglomération a créé, en 2022, un service mutualisé de médecine du travail.

L'équipe a été définie dans un premier temps avec les moyens suivants :

- Un médecin du travail à temps complet ;
- Une infirmière en santé au travail à temps complet ;
- Une secrétaire médicale à temps complet.

Le budget dépenses de ce service est pour le moment contenu dans son cadre de départ prévisionnel, à savoir basé sur un équilibre dépenses / recettes avec 2 200 agents suivis.

Au 1er septembre 2023, 1 845 agents sont suivis, appartenant à 40 collectivités ou établissements publics différents, tous situés sur le territoire de l'agglomération. Le Conseil départemental du Maine-et-Loire adhèrera au service au 1er janvier 2024 pour un total de **400 agents**.

1 009 agents ont été reçus en consultation : **50 visites d'embauche, 83 visites occasionnelles, 823 visites périodiques, 19 visites de pré reprise, 34 visites de reprise.**

Par ailleurs, pour une optimisation du suivi de dossiers spécifiques, la création de ce service a permis d'instaurer une réunion pluridisciplinaire 1x/mois avec les services partenaires de l'agglomération suivants :

- médecine du travail ;
- psychologue ;
- assistante sociale du travail ;
- service prévention et santé de la DRH mutualisée.

Le GIE des fonctions supports des SPL et de la Semae

Suite à la réunion de lancement de la démarche par le Président de l'agglomération le 26 avril 2022 en présence des présidents des 3 SPL et de leurs directeurs généraux, des réunions de travail de ces trois derniers ont été organisées pour étudier la faisabilité de la création du GIE.

Chacun des domaines projeté de compétence du GIE a été étudié et il est apparu que les domaines suivants peuvent effectivement rentrer dans le champ d'application du GIE :

- vie sociale (institutionnel)
- finances/facturation
- dialogue social (RH)
- marchés, juridique et moyens généraux

L'ensemble des réunions ont permis de s'assurer de la faisabilité et de la pertinence de la constitution d'un GIE pour l'ensemble de ces domaines.

Ainsi, la création du GIE a été actée par l'ensemble des actionnaires des 3 SPL :

la CASVL, la Ville de Saumur, et pour le tourisme, en sus des deux entités précédentes : le Département de Maine et Loire, la commune de Doué en Anjou et celle de Gennes Val de Loire.

Une fois cette validation des actionnaires opérée, l'ensemble des conseils d'administration des 4 EPL ont approuvé la création de ce GIE.

Celui-ci a été officiellement créé le 29 juin 2023.

Les personnels des EPL qui intervenaient dans le champ de compétence du GIE ont été transférés au sein de cette nouvelle entité (à l'exception d'un salarié qui n'a pas souhaité réaliser ce transfert) au 1er août et au 1er septembre.

Les premières décisions du GIE ont permis de réaliser une commande pour l'ensemble des EPL d'un contrat de gestion de la paie avec un gain estimé à 3000 € au regard du cumul des contrats antérieurs des 4 structures.



4. CONCLUSION

2023 marque l'année de la création des services communs entre la Communauté d'Agglomération et la ville de Saumur.

Bien que la mutualisation soit un enjeu de la maîtrise des dépenses publiques locales, elle permet avant tout de sécuriser les agents et les procédures, de renforcer les synergies par la mise en commun des savoir-faire et des expertises ainsi que de dégager des marges de manœuvre pouvant ensuite être redéployées pour améliorer les services existants.

Cependant, il est trop tôt pour mesurer les économies d'échelle. Ces dernières seront analysées les prochaines années grâce à la démarche d'évaluation engagée année par année.

La création du GIE a lui pu déjà démontrer le gage d'efficacité de mutualiser des moyens.

Il doit par ailleurs être souligné que 4 actions sur 8 ont atteint leurs objectifs quand ils étaient partiellement atteints en 2022. Il s'agit de :

- Mettre en place des services communs entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur
- Mettre en œuvre un groupement de commandes permanent et à la carte
- Développer une assistance informatique partagée et sécuriser les infrastructures
- Le GIE des fonctions supports des SPL et de la Semae

Enfin, la création du fonds de concours 2023 – 2026, bien qu'une action ponctuelle, montre la volonté de la Communauté d'Agglomération de soutenir ses communes membres et d'être facilitatrice de l'action publique.

FICHE 1

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

METTRE EN PLACE DES SERVICES COMMUNS ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Cette action vise à :

- Faire monter en expertise les agents des deux structures ;
- Sécuriser administrativement et juridiquement les deux collectivités ;
- Rationaliser les coûts de fonctionnement.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2023	1. 3 services communs créés : - archives - politiques contractuelles - ressources humaines 2. coconstruction avec les équipes 3. création d'une dynamique collective
Difficultés rencontrées	1. impact organisationnel pour les collectivités et les agents

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2023

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
		x	

Nom de l'indicateur	Nombre de services communs créés	Nombre d'ETP / services avant - après	Nombre de procédures harmonisées
Évaluation 2023	3	Identique avec élargissement des missions pour le service politiques contractuelles	Pas encore identifié

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	4
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	5
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	4
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	4
L'action a un effet direct sur les usagers	3
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	5

FICHE 2

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

METTRE EN ŒUVRE UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ET À LA CARTE

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Cette action vise à créer et développer des groupements de commande pour le plus grand nombre de communes afin de réaliser des économies d'échelle, de sécuriser et standardiser les procédures.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2023	1. formalisation du groupement de commande permanent et à la carte – 29 membres ont décidé d'adhérer à la convention constitutive de ce groupement. Convention notifiée à l'ensemble des membres le 7/07/2023 2. dans le cadre de ce groupement, lancement d'une consultation pour l'achat groupé de fioul domestique et de granulés bois pour 12 membres
Difficultés rencontrées	1. identification et centralisation des besoins qui nécessitent une anticipation des services et une réactivité accrue dans les délais de réponse des membres

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2023

Les objectifs fixés en 2023 sont			
Pas atteints	 Partiellement atteints	 Atteints	 Commentaires
		x	Définition concertée des besoins
Nom de l'indicateur	Nombre de groupements d'achats	Nombre de marchés (lots)	Nombre de communes bénéficiaires du groupement cadre
Évaluation 2023	3*	23	17
Identification du segment d'achat*		Nombre de marchés (lots)	Nombre de membres
Fournitures de fioul domestique et de granulés bois		2	13
Accord-cadre travaux d'entretien, de grosses réparations et d'aménagement des bâtiments communaux et communautaires sur le territoire de la ville de Saumur		17	2
La fourniture et la récupération d'équipements de protection individuelle (lancement prochainement)		4	2

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	4
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	2
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	4
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	2
L'action a un effet direct sur les usagers	2
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

FICHE 6

Recours de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

DEVELOPPER UNE ASSISTANCE INFORMATIQUE PARTAGÉE ET SÉCURISER LES INFRASTRUCTURES

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

- Assurer l'hébergement sécurisé des infrastructures informatiques
- Maintenance des équipements et assistance aux utilisateurs
- accompagner les services dans le déploiement et l'utilisation des outils métiers
- Garantir la sécurité des données - en conformité avec les obligations de stockage sur le territoire français, en lien avec la Commission Nationale de l'informatique et des libertés.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Nombre de collectivités bénéficiaires de ce projet en 2023 :
5 (la ville de Saumur, son CCAS, Doue-en-Anjou, Tuffalun et l'agglomération)

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2023	1. Exécution du plan de transformation du SI 2. Sécurisation de l'infrastructure SI 3. Lancement de l'externalisation du SI
Difficultés rencontrées	1. Suite de la remédiation de la cyberattaque 2. Délais de livraison importants pour l'achat de matériel 3. Pénurie de ressources humaines chez les prestataires

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2023

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
		x	

Nom de l'indicateur	Nombre de collectivités bénéficiaires	Nombre de solutions harmonisées	Nombre de systèmes externalisés	Nombre d'ETP / utilisateur
Évaluation 2023	5	4	0	-

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	4
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	2
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	3
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	5
L'action a un effet direct sur les usagers	4
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

FICHE 8

Recours de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

REDYNAMISER LES COMMERCES DE CENTRES BOURGS

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Cette action vise à permettre aux communes engagées dans le dispositif Petites Villes de Demain et Anjou cœur de Ville de bénéficier d'un service de manager de centre ville et contribuer à la redynamisation commerciale de leurs centres bourgs.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2023 : 6

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2023	1. gain financier à mutualiser un recrutement 2. obtention d'une subvention
Difficultés rencontrées	1. pas de difficultés particulières

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2023

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
		X	

Nom de l'indicateur	Temps passé / commune	Nombre de relations commerçants	Nombre de porteurs de projet accompagnés	Nombre de suivi de dossiers en lien avec les partenaires institutionnels
Évaluation 2023	Montreuil-bellay : 21,66 % Genes-Val-de-Loire : 21,66 % Langué-Jumelles : 26,66 % Allonnes : 11,66 % Vivy : 11,66 % Fontevraud : 6,66 %	853	56	481

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	5
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	5
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	5
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	5
L'action a un effet direct sur les usagers	4
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	3

FICHE 10

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

MUTUALISER LES MOYENS TECHNIQUES SUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Cette action vise à mutualiser les services techniques afin d'avoir des interlocuteurs en proximité des équipements communautaires.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2023 : 11

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2023	1. réflexions en cours avec la ville de Saumur pour aller plus loin, notamment avec pour la mise en place d'un service logistique partagé et moyens en ingénierie communs (conseiller énergie?) 2. élargissement de la mutualisation à l'entretien du parc automobile par le CTM de Saumur
Difficultés rencontrées	1. adhésion des communes 2. disponibilité des communes

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2023

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
	x		

Nom de l'indicateur	Nombre de conventions signées	Nombre de services apportés
Évaluation 2023	11	7

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	4
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	4
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	4
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	sans obj.
L'action a un effet direct sur les usagers	2
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

FICHE 12

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

MUTUALISER LA COMMUNICATION DES SPL

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Cette action vise à permettre une meilleure efficacité de l'action du service communication via la mise en commun des ressources.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. une mise en œuvre politique et technique plus facile du changement d'identité de la SPL Agglobus/OGALO 2. optimisation des ressources humaines et financières, avec par exemple un travail totalement internalisé pour la nouvelle identité OGALO 3. meilleur partage de l'information entre les communicants 4. possibilité d'un partage plus large des compétences au sein du service communication (avec un recours moins fréquent à l'externalisation au profit d'un travail d'équipe en interne)
Difficultés rencontrées	<ol style="list-style-type: none"> 1. certaines missions transférées par la SPL Agglobus relevaient plus de l'information voyageur que de la communication. Ce point a été corrigé et un nouvel avenant au contrat a été pris pour re-transférer la mission 2. baisse de l'activité sensibilisation/prévention pour la SPL Agglopropreté en 2023, qui a nécessairement un impact sur le volet communication. Une reprise de ce volet sur la thématique du tri des déchets est prévue en 2024. 3. Fluidité du passage des informations/décisions entre agglomération actionnaire, SPL et service communication à faire progresser

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2022

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
		x	Le gain en visibilité n'est pas tout à fait atteint, notamment pour la SPL Agglobus.
Nom de l'indicateur	Optimisation financière 2022 > 2023	Optimisation RH	Optimisation des outils de communication
Évaluation 2023	<p>Budget stabilisé pour la partie « déchets » en 2023 avec une nouvelle baisse de -13% prévue en 2024.</p> <p>Budget en hausse pour la partie « transports » en raison des investissements liés à la nouvelle identité visuelle.</p>	RH stabilisées en 2023.	<p>Appui sur l'ensemble des ressources du service (graphisme, presse, réseaux sociaux, etc.)</p> <p>Internalisation des missions renforcée, notamment sur le volet création graphique</p>

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	4
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	4
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	5
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	3
L'action a un effet direct sur les usagers	4
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

CRÉER PUIS MUTUALISER UN SERVICE MÉDECINE DU TRAVAIL

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Cette action vise à mettre en place un service de santé au travail mutualisé pour la ville de Saumur, son CCAS, l'agglomération et ses communes membres et établissements associés. Il s'agit également d'accompagner les dossiers médicaux des agents notamment dans le cadre des accidents de travail, maladies professionnelles, reclassements professionnels et suivis particuliers liés aux métiers.

Objectif chiffré : 2 200 agents suivis à terme

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Nombre d'établissements bénéficiaires de ce projet en 2023 : en septembre, 1 845 agents (40 établissements adhérents (communes, CCAS, CIAS et syndicats)).

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2023	1. satisfaction globale des utilisateurs 2. 1 009 agents reçus en consultation 3. réunion pluridisciplinaire efficace 4. sécurisation
Difficultés rencontrées	1. pas de difficultés particulières

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2023

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
		x	
Nom de l'indicateur	Nombre d'établissements bénéficiaires	Nombre d'agents suivis	
Évaluation 2023	40	1 845	

L'objectif final étant d'atteindre les 2 200 agents suivis afin d'équilibrer financièrement le service.

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	4
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	3
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	3
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	5
L'action a un effet direct sur les usagers	sans obj.
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

FICHE 14

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20231116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

LE GIE DES FONCTIONS SUPPORTS DES SPL ET DE LA SEMAE

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Cette action vise à optimiser et sécuriser les fonctions supports des SPL et de la Semae.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2023	1. création du GIE le 29 juin 2023
Difficultés rencontrées	1. transfert conventionnel des agents

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2023

Les objectifs fixés en 2022 sont			
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😞	Atteints 😍	Commentaires
		X	

Nom de l'indicateur	Nombre de procédure harmonisées	Nombre de contrats externes	Temps expertise financière	Économie de fonctionnement
Évaluation 2023	En cours	1 (paie)	-	Estimée à 50 000€ en année pleine

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	sans obj.
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	4
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	sans obj.
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	sans obj.
L'action a un effet direct sur les usagers	sans obj.
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

SCHÉMA DE MUTUALISATION



Réalisation : Direction des Moyens Généraux

Service communication
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

lambert.creuxlebois@saumurvaldeloire.fr
franck.fortuna@saumur.fr

Rapport sur l'égalité femmes / hommes au sein des services communautaires

Novembre 2023

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent mettre en œuvre au sein de leurs services une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre, depuis le décret du 24 juin 2015 portant sur le même sujet, les EPCI à fiscalité propre doivent présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Ce rapport doit notamment faire état de la politique de ressources humaines de l'EPCI, objet de la présente note. A ce titre, le rapport doit présenter des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement.

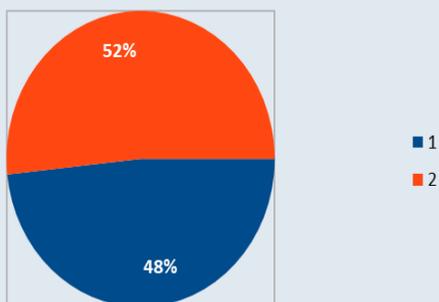
1° - Données générales sur la répartition des effectifs hommes / femmes au sein des services de la Communauté d'Agglomération

Effectifs Saumur Val de Loire – 277 emplois permanents au 31.10.23 contre 262 au 31.07.22

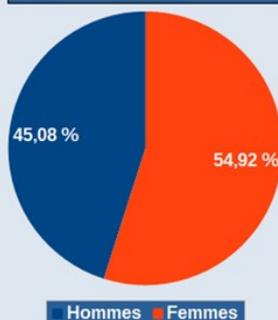
On remarque donc une légère évolution des effectifs des emplois permanents de la Communauté d'Agglomération, due à des politiques volontaristes, après une période de relative stabilité autour de 255/260 agents avec les variabilités annuelles.

Rapport sur l'égalité hommes/femmes au sein des services communautaires (Emplois Permanents au 01/10/2023)		
REPARTITION DES AGENTS PAR SEXE		
Année	Hommes	Femmes
2017	42,0%	58,0%
2018	46,8%	53,2%
2019	48,0%	52,0%
2020	49,0%	51,0%
2021	48,31 %	51,69 %
2022	45,08 %	54,92 %
2023	45,13 %	54,87 %

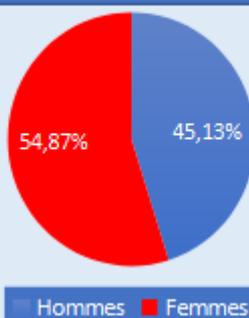
Répartition des Agents par sexe - 2021



Répartition par sexe - 2022



Répartition par sexe - 2023



La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire emploie donc aujourd'hui plus de femmes que d'hommes. La part des hommes a régulièrement augmenté jusqu'en 2020, les derniers services intégrés par la CASVL étant composés essentiellement d'effectifs masculins (Eau, assainissement, système d'informations notamment).

REPARTITION DES AGENTS PAR SEXE AVEC REGIE (emplois permanents)			
ORGANISME	FEMMES	HOMMES	TOTAL
AGGLO	152	125	277
REGIE	6	20	26
Total	158	145	303

Le tableau ci-dessus présente les situations différentes des services de la Communauté d'Agglomération tous budgets et de la Régie Eaux Saumur Val de Loire.

2° - REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE 2023 (tous emplois permanents y compris Régie) :
 049-200071076-20231110-2023-118-DC-DE
 Date de télétransmission : 22/11/2023
 Date de réception préfecture : 22/11/2023

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'AGE 2023 (emplois permanents) : chiffres 2022 en italique

Tranches d'âges	Nbre d'agents	Nbre d'hommes	Nbre de femmes
De 18 à 29 ans	34 (24)	17 (10)	17 (14)
De 30 à 39 ans	60 (55)	28 (23)	32 (32)
De 40 à 49 ans	84 (92)	36 (43)	48 (49)
De 50 à 55 ans	53 (46)	22 (18)	31 (28)
De 56 à 59 ans	26 (26)	14 (16)	12 (10)
60 ans et plus	20 (20)	8 (9)	12 (11)
Total	277 (262)	125 (119)	152 (143)

La majorité des effectifs de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se situe dans la tranche d'âge 40/49 ans (30,32 %) avec une augmentation de la tranche d'âge 18/29 ans, ce qui démontre un rajeunissement de nos effectifs. Sur ces tranches d'âge, les femmes restent majoritaires.

On peut remarquer aussi que 46 agents ont plus de 56 ans à ce jour (chiffre constant depuis 2022), ce qui va induire un renouvellement important des effectifs à moyen terme et donc des recrutements à anticiper compte tenu des difficultés à attirer de nouveaux agents et maintenir les compétences nécessaires à l'exercice de nos missions.

Les derniers recrutements intervenus au sein des services ont permis d'augmenter la tranche d'âge de 18 à 29 ans, + 10 agents, dont 7 hommes et 3 femmes. Cette orientation doit être maintenue .

La population des agents de la CASVL subit donc un rajeunissement.

3° - REPARTITION des HOMMES et des FEMMES PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE (emplois permanents - (les agents de la régie Eaux étant intégrés aux chiffres globaux)

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE hiérarchique (emplois permanents)										
Sexe de l'agent	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	Nbre d'agents	% sur la Catégorie	% sur le total	Nbre d'agents	% sur la Catégorie	% sur le total	Nbre d'agents	% sur la Catégorie	% sur le total	
Féminin	30	46 %	11 %	54	52 %	19 %	68	62 %	25 %	152
Masculin	35	54 %	13 %	49	48 %	18 %	41	38 %	15 %	125
Total	65	100 %	23 %	103	100 %	37 %	109	100 %	39 %	277

Depuis 2022, la proportion de femmes et d'hommes en catégorie A est passée d'une parité totale à 46 % de femmes pour 54 % d'hommes. De même, le poids relatif des catégories A en 2023 est en léger recul, passant de 24 % à 23 %.

Le nombre d'agent (hommes et femmes) est aussi plus important en catégorie B alors que le nombre d'hommes en catégorie C a bien chuté.

Il est également à noter que les femmes restent plus présentes que les hommes dans les catégories de postes « d'exécution » et dans la catégorie B.

Enfin, la catégorie C représente le plus grand nombre d'agents, soit 39 % des effectifs, en léger recul par rapport à 2022 (41%) et la catégorie B progresse, passant de 35 à 37 %.

La proportion de femmes augmente significativement en catégorie C, (62 % contre 59% en 2022), en catégorie B (52 % contre 49 % précédemment). Cet élément démontre également une moindre rémunération des femmes puisque principalement recrutées en catégorie C.

Pour rappel, chiffres de l'année 2020 :

Sexe de l'agent	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
Féminin	22	8,66%	46	18,11%	62	24,41%	130
Masculin	32	12,60%	36	14,17%	56	22,05%	124
Total	54	21,26%	82	32,28%	118	46,46%	254

4° - Données relatives au temps de travail

Le tableau suivant présente la répartition des temps de travail par sexe au sein de l'EPCI. Il est rappelé que les temps partiels (TP) sont des temps choisis par les agents, alors que les temps non complets (TNC) sont imposés par la collectivité. **Il faut noter aussi que le nombre total d'agents répertoriés dans ce tableau porte sur tous les effectifs permanents de la collectivité** figurant au 1° ci-dessus.

Sexe de l'agent	Temps Partiel Thérapeutique	Temps Complet	Temps Partiel 90 %	Temps Partiel 90 % Sur 20 heures	Temps Partiel 80 %	Temps Partiel De droit 80 %	Temps Partiel 70 %	Temps Partiel 60 %	Temps Partiel 50 %
Féminin	2	132	1	0	2	2	1	1	1
Masculin	0	117	0	1	0	1	0	0	0
Total	2	249	1	1	2	3	1	1	1
Sexe de l'agent	TNC 4H Par semaine	TNC 14H Par semaine	TNC 17H30 Par semaine	TNC 20H Par semaine	TNC 70% Par semaine	TNC 80 % Par semaine	TNC 32H Par semaine	TNC 2/20ème	TNC 3,50/20ème
Féminin	0	1	2	0	1	1	2	1	1
Masculin	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Total	1	1	2	1	1	1	2	1	1
Sexe de l'agent	TNC 6/20ème	TNC 8/20ème	TNC 10/20ème	TNC 12,5/20ème	TNC 14/20ème	TNC 16,5/20ème	TNC 17/20ème	TNC 19/20ème	Total Résultat
Féminin	0	0	0	0	1	0	0	0	152
Masculin	1	0	0	1	1	1	0	0	125
Total	1	0	0	1	2	1	0	0	277

Le 1^{er} constat porte toujours sur la très grande diversité des temps de travail due spécifiquement à la situation des professeurs de l'Ecole de musique même si sur les spécialités les plus demandées, le Directeur de l'Ecole de Musique tend chaque année de plus en plus, vers des propositions de postes à plein temps en regroupant des cours. La quasi-totalité des Temps Non Complets sont affectés à l'Ecole de musique.

Le nombre de Temps complet est légèrement plus important pour les femmes que pour les hommes de la collectivité. Ces postes à temps complet représentent au total 89,89 % des effectifs communautaires.

La majorité des effectifs concernés par les temps inférieurs au temps complet restent majoritairement des femmes (sauf dans le cas des professeurs de l'école de musique). En effet, 8 femmes exerçaient leur activité au 31.10.23 à temps partiel choisi alors que 2 hommes seulement étaient dans le même cas. Il apparaît donc toujours aussi clairement que **les agents féminins continuent en grande majorité** d'assurer les besoins de la vie familiale en réduisant leur temps de travail et en mettant leur « carrière professionnelle » en retrait.

Données relatives à la rémunération du personnel

09-2000/1076-2023/116-2023-116-DC-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

MOYENNE DU SALAIRE BRUT MENSUEL pour les agents à temps complet

Hors supplément familial de traitement et hors Nouvelle Bonification Indiciaire liée aux fonctions

MOYENNE DU SALAIRE BRUT MENSUEL PAR CATEGORIES (pour les agents à temps complet)				
Sexe de l'agent	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Moyenne
Féminin	3 266,41 €	2 579,66 €	2 150,84 €	2 665,64 €
Masculin	4 002,02 €	2 516,69 €	2 249,75 €	2 922,82 €
Total Général	3 634,21 €	2 548,18 €	2 200,30 €	2 794,23 €

Moyenne hommes catégorie A hors DG / DGA et DGST : 3 760,69 €

Moyenne femmes catégorie A : 3 266,41 €

RAPPEL OCTOBRE 2020

Sexe de l'agent	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Moyenne
Féminin	3139,55	2360,51	1882,51	2268,27
Masculin	3483,36	2372,79	1943,36	2496,73
Total général	3352,71	2365,72	1912,03	2381,97

Les agents masculins en catégorie A sont globalement toujours mieux rémunérés que leurs collègues féminines et l'écart continue de se creuser en 2023 avec les agents nouvellement recrutés en catégorie A et avec la revalorisation. Les recrutements du Médecin du travail, et des Ingénieurs SI expliquent aussi la forte progression des salaires des catégories A masculins.

En catégorie B, une nette augmentation de la rémunération moyenne mensuelle est constatée entre 2020 et 2022, due notamment à la revalorisation des techniciens intervenue en cours d'année (comme ci-dessus pour les Ingénieurs) mais aussi à l'augmentation du point d'indice.

En catégorie C aussi, les rémunérations ont été nettement revalorisées entre 2020 et 2022 (SMIC, revalorisations indiciaires, point d'indice), mais l'écart entre les hommes et les femmes est toujours le même, en défaveur des femmes.

REMUNERATIONS PAR FILIERES (en euros et pour les agents à temps complet)

Chiffres Novembre 2023

MOYENNE DU SALAIRE BRUT MENSUEL PAR FILIERES (pour les agents à temps complet)						
Sexe de l'agent	Activité Physique Et Sportive	Administrative	Culturelle	Sanitaire Et Sociale	Technique	Moyenne
Féminin	2 489,56 €	2 513,23 €	2 571,70 €	3 377,43 €	2 571,15 €	2 704,61 €
Masculin	2 532,23 €	3 639,60 €	2 589,29 €	7 544,60 €	2 575,79 €	3 776,30 €
Total Général	2 510,89 €	3 076,42 €	2 580,50 €	5 461,02 €	2 573,47 €	3 240,46 €

La moyenne des agents masculins est faussée par une situation (celle de la filière sanitaire et sociale). La moyenne des hommes sans cette filière est de 2 831 €, la moyenne globale des 2 sexes est alors de 2 715 €.

Toutes les filières sont aujourd'hui plus rémunératrices pour les hommes que pour les femmes dans la collectivité. Des disparités apparaissent nettement, surtout dans la filière administrative ainsi que dans la filière culturelle.

La forte différence constatée sur la filière administrative est notamment due au niveau des postes occupés par les hommes dans la collectivité. Cette différence ne repose sur aucun écart d'âge notable.

Aucun des nouveaux recrutements opérés en 2023 n'a permis de réduire significativement ces écarts déjà constatés depuis plusieurs années.

6° - Données relatives à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire accepte systématiquement d'accorder les temps partiels sur autorisation à tous les agents qui en font la demande, surtout les femmes en l'occurrence. Ces pratiques permettent de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

En outre, les agents disposent de la possibilité de travailler sur 4 jours ou 4 jours et demi en fonction des besoins du service pour leur permettre de libérer leurs mercredis après-midi ou autre demi-journée s'ils le souhaitent.

De plus, après une **expérimentation du télétravail engagée en 2020 dans toutes les Directions de la collectivité, la possibilité d'accéder au télétravail a été définitivement instaurée depuis janvier 2021**. Ce mode de travail est en effet de plus en plus souhaité notamment pour éviter des trajets domicile/travail mais aussi pour favoriser l'articulation vie professionnelle / vie privée.

Pour la Communauté d'Agglomération, les agents, en accord avec leur hiérarchie, peuvent recourir au télétravail à raison de 2 jours par semaine maximum, ou sur un forfait maximum de 8 jours par mois à poser selon les besoins des dossiers en cours.

En 2023 : 108 télétravailleurs, titulaires d'un arrêté, répartis comme suit :

- 68 femmes
- 40 hommes

correspondant à 38,9 % des agents permanents.

Malgré tout, plusieurs services de la Communauté d'Agglomération travaillent toujours en horaires et jours décalés par rapport aux horaires habituels de travail. Il s'agit d'une part des services des centres aquatiques (travail normal les samedis et dimanches, ponctuel en soirée), et d'autre part les services du Théâtre « Le Dôme » (travail en soirée et en WE) et enfin les astreintes du service Gens du Voyage. A noter que l'équipe des techniciens et des SSIAP du Dôme, appelés à assurer le montage des spectacles et les répétitions, ainsi qu'à rester le plus tard dans la nuit après les spectacles, est aujourd'hui constituée majoritairement d'hommes dans la tranche d'âge 20 / 39 ans principalement (1 seule femme SSIAP).

A la piscine, aucune disposition particulière n'est prise pour favoriser l'un ou l'autre des 2 sexes dans la répartition des jours à travailler le week-end. Toutefois, après un travail réalisé en commun au sein du service des piscines, le nombre de WE travaillés par an a pu être réduit grâce à une redistribution des effectifs et à une rationalisation des modes de fonctionnement.

Au théâtre, l'ensemble des équipes, hommes et femmes confondus, sont sollicités de la même manière pour assurer les services liés aux spectacles en soirée ou en week-end. Les modalités de récupération ou de majoration des heures faites en dehors des bornes horaires de travail sont désormais harmonisées au sein de ce service communautaire.

7° - Données relatives à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement

La Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines de la Communauté d'Agglomération sont particulièrement mobilisées sur la prévention des violences quelles qu'elles soient. **La Communauté d'Agglomération dispose désormais d'un service de médecine préventive qui peut intervenir à tout moment pour recevoir tout agent qui subirait des violences sur son lieu de travail.**

En outre, la CASVL met toujours à disposition :

- Un assistant social du travail à raison de 2 permanences par mois, qui reçoit les agents qui le souhaitent de manière anonyme et travaille en relation étroite avec la DRH
- Les services d'une psychologue du travail,
- Un service de santé au travail intégré à la Direction des Ressources Humaines constitué d'un agent spécialisé sur ces sujets et d'une conseillère en prévention.

Des assistants de prévention formés par la collectivité sont aussi des relais possibles pour les agents.

En cas de signalement d'une situation difficile, quel que soit l'interlocuteur qui reçoit cette information, tous les moyens disponibles peuvent donc être mis en action.

Sur le plan des Risques Psycho-sociaux, après une **étude diagnostic** de la situation des services menée en 2019, **des travaux sur ce sujet ont été relancés par un travail « en mode projet » sur chaque action repérée comme nécessaire, au sein des services de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les agents du FSSSCT.**

Un plan d'actions à court, moyen et long terme a été présenté aux élus, au Comité de Direction et les 1ères actions ont été depuis mises en œuvre. Le dispositif sera relancé dès le recrutement de la ou du directeur – trice de la DRH.

Accusé de réception en préfecture N° 200718782023-116-DC-NOM Date de télétransmission : 22/11/2023 Date de réception préfecture : 22/11/2023		NOM	FONCTION AGGLO	MANDATS - € brut						OBSERVATIONS	
				MAIRIE	AGGLO	DEPARTEMENT	REGION	AUTRES	Frais déplacement agglo	TOTAL 2022	
Monsieur	Jean-Pierre	ANTOINE	Conseiller	19 138,32 €					243,98	19 382,30 €	
Monsieur	Gilles	BARDIN	Conseiller	12 108,86 €					101,01	12 209,87 €	
Monsieur	Fabrice	BARDY	Conseiller	24 504,60 €					195,52	24 700,12 €	
Madame	Sylvie	BEILLARD	Conseiller	NC			NC			0,00 €	
Monsieur	Guy	BERTIN	12ème vice-président	19 138,00 €	18 046,02 €	33 850,00 €				71 034,02 €	
Madame	Béatrice	BERTRAND	Conseillère déléguée	24 504,60 €	5 936,22 €					30 440,82 €	
Monsieur	Loïc	BIDAULT	Conseiller délégué	5 422,38 €	5 138,40 €					10 560,78 €	
Monsieur	Alain	BOISSONNOT	Conseiller	14 721,72 €				10 286,22 €	117,04	25 124,98 €	Autre : Syndicat Côte Parnay Turquant
Monsieur	Marc	BONNIN	8ème vice-président	23 199,12 €	18 046,02 €					41 245,14 €	
Monsieur	Yves	BOUCHER	Conseiller	24 504,60 €					372,37	24 876,97 €	
Madame	Arlette	BOURDIER	Conseiller	6 268,62 €						6 268,62 €	
Monsieur	Alain	BOURDIN	Conseiller délégué	19 138,32 €	5 936,22 €				308,82	25 383,36 €	
Monsieur	Emmanuel	BRAULT	Conseiller	0,00 €	0,00 €					0,00 €	
Monsieur	François	BREE	Conseiller	11 364,18 €					158,51	11 522,69 €	
Madame	Laurence	CAILLAUD	Conseiller	0,00 €	0,00 €				126,21	126,21 €	
Monsieur	Jeannick	CANTIN	Conseiller	4 701,48 €					97,98	4 799,46 €	
Monsieur	Christophe	CARDET	Conseiller	17 283,36 €						17 283,36 €	
Monsieur	Bertrand	CHAUDOUINNEAU	Conseiller	1 258,50 €						1 258,50 €	
Monsieur	Bruno	CHEPTOU	Conseiller	0,00 €		31 343,04 €				31 343,04 €	
Madame	Patricia	COCHET	Conseiller	17 096,22 €						17 096,22 €	
Monsieur	Pierre	DE BOUTRAY	Conseiller	10 320,00 €	net					10 320,00 €	
Monsieur	Pierre-Yves	DELAMARE	Conseiller	20 496,58 €						20 496,58 €	
Monsieur	Michel	DELPHIN	Conseiller	26 119,26 €					88,57	26 207,83 €	
Monsieur	Olivier	DESCHARD	Conseiller	6 932,39 €						6 932,39 €	
Madame	Isabelle	DEVAUX	Conseiller	0,00 €		28 493,70 €			71,75	28 565,45 €	
Monsieur	Pierre-Yves	DOUET	Conseiller délégué	19 138,00 €	5 936,22 €					25 074,22 €	
Madame	Marie-Luce	DURAND	Conseillère	9 402,90 €					65,93	9 468,83 €	
Madame	Catherine	EVILLARD	Conseiller	17 096,22 €					103,81	17 200,03 €	
Madame	Gaëlle	FAURE	Conseiller	2 061,53 €						2 061,53 €	
Monsieur	Armel	FROGER	Conseiller	26 119,26 €					126,47	26 245,73 €	
Madame	Colette	GAGNEUX	Conseiller	12 109,86 €					85,10	12 194,96 €	
Monsieur	Christian	GALLE	Conseiller	19 138,32 €						19 138,32 €	
Monsieur	Jean-Luc	GIRARD	Conseiller	0,00 €	0,00 €					0,00 €	
Monsieur	Jackie	GOULET	Président	42 740,58 €	46 539,78 €					89 280,36 €	
Madame	Isabelle	GRANDHOMME	Conseiller	12 109,80 €						12 109,80 €	
Monsieur	Didier	GUILLAUME	Conseiller	14 874,70 €	net				165,06	15 039,76 €	
Madame	Béatrice	GUILLOIN	Conseiller	18 995,82 €						18 995,82 €	
Monsieur	Thomas	GUILMET	Conseiller délégué	11 622,99 €	5 936,22 €					17 559,21 €	
Monsieur	Jérôme	HARRAULT	5ème vice-président	24 504,00 €	18 046,02 €					42 550,02 €	
Monsieur	Bernard	HENRY	Conseiller	1 258,50 €						1 258,50 €	
Madame	Isabelle	ISABELLON	Conseiller	24 504,60 €						24 504,60 €	
Madame	Géraldine	LE COZ	Conseiller	16 740,06 €						16 740,06 €	
Monsieur	Benoit	LEDOUX	Conseiller	12 109,86 €					39,61	12 149,47 €	
Monsieur	Sylvain	LEFEBVRE	Conseiller	16 826,00 €				2 832,00	113,08	19 658,00 €	Autre : SIVU
Monsieur	Eric	LEFIEVRE	Conseiller	12 050,35 €						12 050,35 €	
Madame	Astrid	LELIEVRE	Conseillère déléguée	16 740,06 €	5 936,22 €				76,50	22 752,78 €	
Madame	Nathalie	LIEBAULT	Conseiller	7 599,48 €						7 599,48 €	
Madame	Sandrine	LION	13ème vice-présidente	23 269,92 €	18 046,02 €			2 159,26 €		43 475,20 €	Autre : Maine et Loire Habitat
Madame	Claudie	MARCHAND	Conseiller	8 552,12 €					132,01	8 684,13 €	
Monsieur	Jacky	MARCHAND	Conseiller	12 109,86 €						12 109,86 €	
Monsieur	Guillaume	MARTIN	Conseiller	14 721,72 €					152,30	14 874,02 €	
Madame	Sophie	METAYER	10ème vice-présidente	24 504,60 €	18 046,02 €					42 550,62 €	
Monsieur	Anatole	MICHEAUD	9ème vice-président	13 059,66 €	18 046,02 €					31 105,68 €	
Monsieur	Jean-François	MIGLIERINA	Conseiller	20 524,00 €				14 284,00	102,41	34 808,00 €	Autre : SPL Tourisme
Monsieur	Rodolphe	MIRANDE	6ème vice-président	19 138,32 €	18 046,02 €					37 184,34 €	
Madame	Nicole	MOISY	3ème vice-présidente	21 978,12 €	18 097,75 €				193,26	40 269,13 €	
Madame	Nathalie	MORON	Conseiller	13 059,66 €						13 059,66 €	
Monsieur	Frédéric	MORTIER	4ème vice-président	29 969,82 €	18 046,02 €				740,10	48 755,94 €	
Monsieur	Eric	MOUSSERION	14ème vice-président	8 177,70 €	18 046,02 €				1 099,50	27 323,22 €	
Monsieur	Noël	NERON	Conseiller	18 995,82 €						18 995,82 €	
Monsieur	Marc Antoine	NERON	Conseiller	18 995,00 €						18 995,00 €	
Monsieur	Laurent	NIVELLE	Conseiller délégué	19 613,16 €	5 936,22 €			8 364,80	207,58	34 121,76 €	Autre : SIVU Loire Longué
Monsieur	Michel	PATTEE	2ème vice-président	30 868,20 €	18 046,02 €					48 914,22 €	
Madame	Nicole	PEHU	Conseiller	14 083,92 €					98,94	14 182,86 €	
Monsieur	Grégory	PIERRE	7ème vice-président	1 258,50 €	18 046,02 €					19 304,52 €	
Monsieur	Eric	POEHR	Conseiller	13 429,98 €					150,44	13 580,42 €	
Monsieur	Gérard	POLICE	Conseiller	19 467,36 €				6 608,40 €	124,87	26 200,63 €	Autre SPL Agglopropreté
Madame	Armelle	PONCET	Conseiller	16 621,33 €						16 621,33 €	
Madame	Sylvie	PRISSET	1ère vice-présidente	16 267,50 €	18 046,02 €				1 459,68	35 773,20 €	
Monsieur	Bruno	PROD'HOMME	Conseiller	7 999,14 €	net					7 999,14 €	
Monsieur	Jean-Philippe	RETIF	Conseiller	24 504,60 €					223,64	24 728,24 €	
Monsieur	Didier	ROUSSEAU	Conseiller	12 502,92 €		28 493,70 €				40 996,62 €	
Monsieur	Gilles	ROUSSILLAT	Conseiller	12 109,86 €					217,59	12 327,45 €	
Monsieur	Christian	RUULT	11ème vice-président	24 505,00 €	18 046,02 €			7 883,00 €	249,75	50 683,77 €	Autre : SMBAA + SIVERT
Monsieur	Gilles	TALLUJAU	Conseiller	24 504,60 €					91,92	24 596,52 €	
Madame	Jacqueline	TARDIVEL	Conseiller	14 650,50 €				4 112,54 €	139,86	18 902,90 €	Autre : SIVU Loire-Longué
Madame	Sylvie	TAUGOURDEAU	Conseiller	1 088,58 €						1 088,58 €	
Monsieur	Eric	TOURON	15ème vice-président	22 462,51 €	18 151,08 €	33 242,70 €			6 830,88	80 687,17 €	Autre : SIEMML
Madame	Sophie	TUBIANA	Conseillère déléguée	1 250,00 €	5 930,00 €			7 100,00		14 280,00 €	Autre : PNR
Madame	Patricia	VILLARME	Conseiller	1 258,50 €						1 258,50 €	

NC = Non Communiqué